



Société Anonyme au capital de 47.912.776,20 euros

Siège social : 3, avenue Hoche

75 008 Paris

RCS Paris : 422 323 303

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2020

TABLE DES MATIERES

1.	PERSONNES RESPONSABLES	4
2.	RAPPORT DE GESTION	5
2.1	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE	5
2.1.1	Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice	8
2.1.2	Evénements importants intervenus lors de l'exercice	17
2.1.3	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	19
2.1.4	Progrès réalisés / difficultés rencontrées	20
2.1.5	Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir	21
2.1.6	Activités en matière de recherche et développement	21
2.1.7	Prêt interentreprises	21
2.1.8	Délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients	22
2.1.9	Injonction ou sanction pour pratiques anticoncurrentielles	22
2.2	COMPTES SOCIAUX - AFFECTATION DU RESULTAT	22
2.2.1	Activité	22
2.2.2	Proposition d'affectation du résultat	22
2.2.3	Distributions antérieures de dividendes	23
2.2.4	Dépenses somptuaires de l'article 39-4 du CGI	23
2.3	GESTION DES RISQUES	23
2.3.1	Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement	24
2.3.2	Risques opérationnels	25
2.3.3	Risques liés à la stratégie de croissance externe	27
2.3.4	Risques liés à l'organisation du Groupe	28
2.3.5	Risque Juridiques et Réglementaires	29
2.3.6	Risques Financiers	30
2.3.7	Politique d'Assurance	32
2.3.8	Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité	32
2.3.9	Variation de cours	32
2.4	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	34
2.4.1	Organes d'administration et de direction	34
2.4.2	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	39
2.4.3	Rémunérations et avantages	40
2.4.4	Délégation et autorisation accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital	49
2.4.5	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration	58
2.4.6	Description de la procédure mise en place par la Société en application du second alinéa de l'article L. 22-10-12 du code de commerce et de sa mise en œuvre	63
2.5	ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE	64
2.5.1	Structure du capital de la Société au 30 septembre 2020	64
2.5.2	Valeurs mobilières donnant accès au capital au 30 septembre 2020	65
2.5.3	Capital autorisé	65
2.5.4	Auto détention, autocontrôle et participations croisées	65
2.5.5	Intéressement du personnel	68
2.5.6	Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote	68
2.6	MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	69
2.7	FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2020	71
2.7.1	Prise ou cession de participations	72
2.7.2	Activité et résultats des filiales au 30 septembre 2020	72
2.8	PROCEDURE DE CONTRÔLE INTERNE	76
2.8.1	Dispositions générales	76
2.8.2	Les objectifs du contrôle interne	77
2.8.3	Les différentes composantes du dispositif de contrôle interne	78

2.9	RISQUES LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS CARBONNE	87
3.	ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	87
3.1	RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE	87
3.2	TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE	89
3.3	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2021 SUR LES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	90
3.4	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2021 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS	91
4.	DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	92
4.1	PRESENTATION DU MODELE D'AFFAIRES	92
4.2	PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES APPLIQUEES, PLANS D'ACTION, RESULTATS ET OBJECTIFS	101
	4.2.1 Absentéisme	102
	4.2.2 Formation	103
	4.2.3 Efficacité énergétique	105
	4.2.4 Traitement des déchets	107
	4.2.5 Responsabilité relative aux droits de l'homme, notamment dans les relations avec les fournisseurs	108
4.3	AUTRES THEMATIQUES ET INFORMATIONS	111
4.4	ACTIF DESTINE A ETRE CEDE : POLE HABITAT	114
4.5	RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	116
5.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERES CONSOLIDEE AU 30 SEPTEMBRE 2020	119
6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2020	175
7.	COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2020	180
8.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2020	180
9.	Liste des conventions réglementées	203
10.	COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2020	206

1. PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du rapport financier annuel

En tant que Président directeur général de la société CAFOM (ci-après « **CAFOM** » ou la « **Société** »), Monsieur Hervé GIAOUI est responsable de l'information financière et du rapport financier.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Hervé GIAOUI
CAFOM
3, avenue Hoche
75008 Paris

Téléphone : 01 56 60 30 79

Attestation

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Hervé GIAOUI, Président directeur général

Paris, le 29 janvier 2021

2. RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du groupe constitué par la Société et ses filiales (le « **Groupe** » ou « **Groupe CAFOM** ») au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2019 et clos le 30 septembre 2020 (ci-après l'« **exercice 2020** ») et soumettre à votre approbation, à titre ordinaire, les comptes annuels de la Société.

Les commissaires aux comptes de la Société vous donneront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité des comptes annuels et des comptes consolidés.

Nous vous demanderons également, à titre extraordinaire, de nous conférer des délégations de compétence et de pouvoirs, telles que visées au § 2.4.4 ci-après et ce, aux fins de réalisation, si nécessaire, d'un certain nombre d'opérations au cours de l'exercice en cours ainsi que de statuer sur d'autres points qui sont évoqués dans l'exposé des motifs des résolutions proposées à votre approbation, que nous avons établi et porté à votre connaissance.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

2.1 **ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE DURANT L'EXERCICE ECOULE**

Créé en 1985, le Groupe Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison. Le Groupe est présent dans le secteur de la distribution traditionnelle en outre-mer, principalement à travers les enseignes BUT et DARTY, exploitées en franchise. Le Groupe est également propriétaire des sites internet vente-unique.com et directlowcost.com (B2B international) et des marques HABITAT et SIA.

Le Groupe est ainsi organisé en deux pôles : le pôle Outre-mer et le pôle E-commerce (cf supra pour le pôle Habitat).

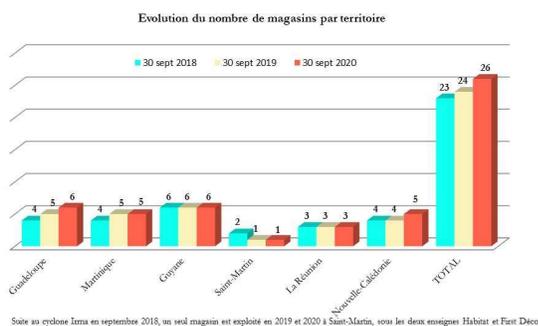
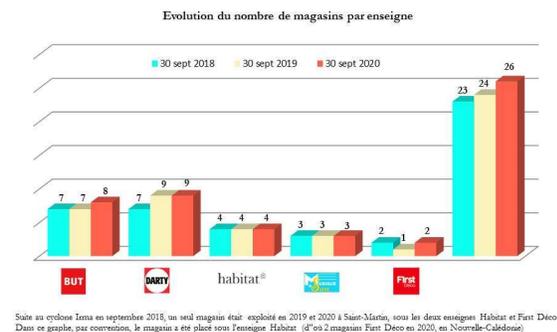
▪ *Pole Outre-Mer*

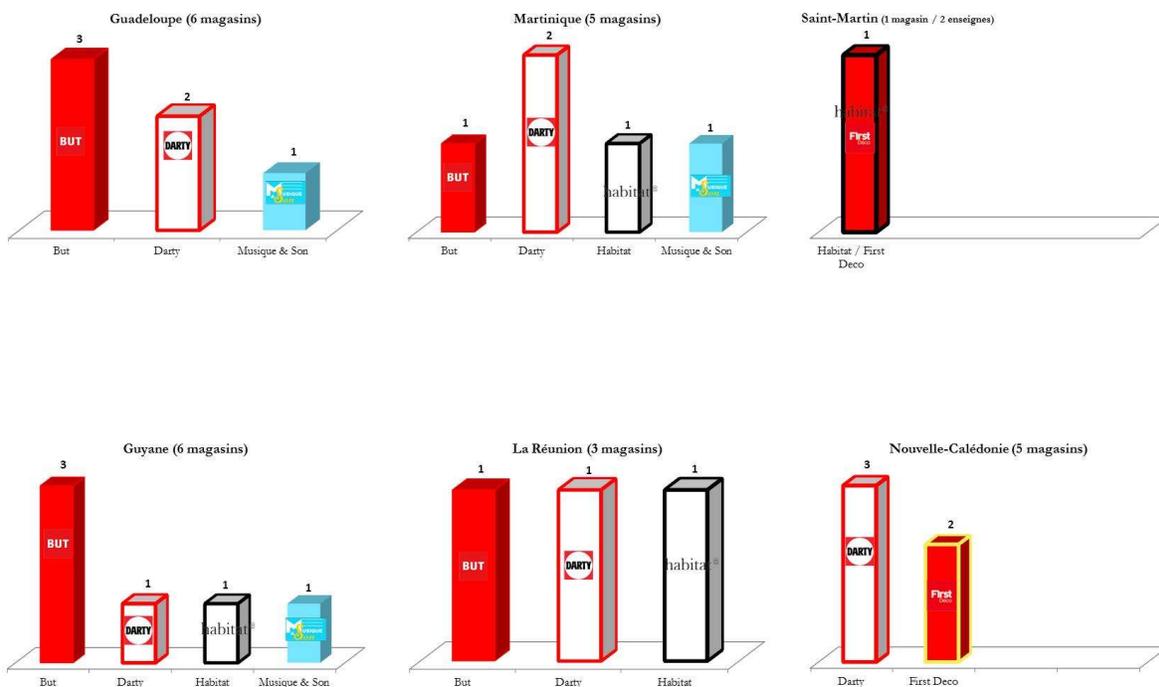
Au 30 septembre 2020, le pôle Outre-Mer exploite 26 magasins dans 6 territoires ultra-marins :

- en Guadeloupe, Martinique, Guyane, à Saint Martin, et à La Réunion via des filiales détenues directement ou indirectement, majoritairement à 100 %, et détenant dans tous les cas le contrôle exclusif sur ces filiales,
- et en Nouvelle-Calédonie, via une filiale détenue à 51 %.

Au cours de l'exercice, le Groupe a ouvert un 8^{ème} magasin But en Guadeloupe, dans la zone commerciale de Dothémare, ainsi qu'un magasin First Déco, à Koné, en Nouvelle-Calédonie.

L'évolution et la composition du réseau de magasins exploités en outre-mer de détaillent de la façon suivante :





Les 8 magasins But et les 9 magasins Darty d'outre-mer sont exploités en tant que franchisés de BUT d'une part, et sous licence de marque DARTY d'autre part. Les contrats de franchises sont d'une durée de 3 ans et ceux de licences de marque d'une durée de 5 ans. La rémunération est proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé.

Les magasins Habitat sont exploités en tant que franchisés du Groupe Habitat et les magasins First Déco et Musique & Son sont exploités en propre.

Le pôle Outre-mer détient également partout où il exploite un magasin But ou Darty des filiales spécialisées dans le SAV ; il exerce aussi une activité de crédits à la consommation, proposée uniquement dans les magasins dominiens, via Cafineo, joint-venture en partenariat avec Cetelem et détenue à 49 % par le Groupe.

Le Groupe dispose par ailleurs de ses propres centrales d'achat et de référencement afin de maîtriser sa chaîne d'approvisionnement :

- Cafom Distribution, société basée en métropole, est ainsi la filiale en charge de l'approvisionnement des meubles, de la décoration et d'une partie de l'électro-ménager en provenance d'Europe. Les produits achetés en zone Euro sont référencés et vendus directement aux filiales dominiennes par les fournisseurs, les produits achetés hors de cette zone le sont par Cafom Distribution, et revendus ensuite aux magasins. Cafom Distribution détient ses filiales de sourcing en Chine et en Indonésie (Cafom Hong Kong et Cafom Sourcing à Shenzhen) détenues à 100% et en Inde (Cafom India détenue à 49 %).
- Cafom Marketing et Service, société basée en Suisse, gère une autre partie de l'électro-ménager, en achat / revente, avec une livraison directe aux magasins par les usines des fournisseurs.

Le Groupe détient son agence de production de supports publicitaires et de marketing digital, B2See Intercom, qui produit l'ensemble des communications externes et internes en magasin du Groupe.

Le Groupe a réalisé avec la société Urbasolar, au sein de sa filiale Urbasun détenue à 49 %, cinq centrales photovoltaïques pour 1,1 mégawatts, et développe en complément deux projets en Martinique et en Guyane pour un total de 3 mégawatts supplémentaires.

- *Pôle E-Commerce*

Le deuxième pôle d'activité du Groupe est son pôle E-commerce, exploité à travers ses sites vente-unique.com et directlowcost.com.

Créée en 2006, Vente-unique.com est un site spécialisé dans la vente de meubles et d'équipements de la maison à prix accessibles. Forte d'environ 8 000 références actives (large choix de meubles pour le salon, la chambre, la salle-de-bains ou encore le jardin,) la gamme de produits offerte est vaste. Vente-unique.com propose son offre de meubles dans onze pays en Europe

DirectLowCost est une plateforme BtoB, agissant en tant que fournisseur international de produits mobiliers et décoration, destinée aux professionnels de la distribution.

- *Marché et Environnement Concurrentiel*

En Outre-Mer, le Groupe est un acteur majeur sur ses principaux marchés : l'ameublement, la décoration et l'électro-ménager.

L'évolution de ces marchés est sensible à l'évolution démographique et à l'évolution du produit intérieur brut (PIB) de chacun des territoires. Si, du fait d'un solde migratoire fortement déficitaire, la population a diminué aux Antilles depuis 10 ans (- 5 % en Guadeloupe et -8 % en Martinique), elle a très fortement augmenté en Guyane (+ 32 %) et en Nouvelle-Calédonie (+ 17 %), et s'est accrue de 6 % à La Réunion (*source IEDOM / INSEE*). Ces tendances d'évolution devraient se poursuivre dans les prochaines années, traduisant des risques ou des opportunités selon les territoires.

Le PIB des territoires ultra-marins reste inférieur à celui de la France métropolitaine mais son évolution moyenne depuis 30 ans est nettement plus élevée, venant diminuer l'écart constaté.

Les tendances de consommation, et notamment l'importance croissante de styles d'intérieur répondant aux attentes et aux goûts des consommateurs (confort, esthétique, ...) mais aussi au meilleur rapport qualité prix, ainsi que le niveau d'innovation élevé des produits électro-ménagers, favorisant un renouvellement plus rapide des équipements des ménages, sont également des éléments qui ont un impact favorable sur les évolutions des marchés.

Le Groupe estime que ses concurrents en outre-mer sont :

- Les grandes enseignes nationales ou internationales spécialisées (Conforama, Gifi, Maison du Monde, Atlas, Cuir Center, Centrakor, Château d'Ax, Crozatier, Digital, Connexion, Pulsat, Euronics, Gitem, Maison de la Literie, Grand Litier ...), selon leur implantation ou non dans les territoires ultra-marins ;
- Les acteurs de la grande distribution (Carrefour, Hyper U, Leclerc, Géant Casino, Jumbo...) qui proposent également des produits d'ameublement, de décoration et d'électro-ménager, ainsi que des enseignes de bricolage (M. Bricolage, Weldom par exemple) ou d'aménagement de la maison (Lapeyre) ;
- Les acteurs locaux comme Guy Vieules pour l'électro-ménager en Martinique, Mobilia aux Antilles-Guyane, Megabriel en Guyane

Pour le pôle Internet BtoC (vente-unique.com), le Groupe intervient sur le marché européen très fragmenté de la décoration et de l'ameublement, marché qui poursuit sa bascule sur Internet, les ventes en ligne de mobilier (particuliers et entreprises) ayant augmenté en moyenne de 15 % par an en Europe Continentale entre 2014 et 2019 (source : *Reports Monitor*). Cette mutation s'est accélérée en 2020, avec les effets de la crise sanitaire du COVID-19 et la fermeture des magasins physiques pendant les périodes de confinement.

Si Vente-unique.com est un « pure player » internet, son univers concurrentiel comprend aussi bien les acteurs internationaux, nationaux et indépendants de la distribution traditionnelle, que les acteurs de la vente en ligne, pure player ou non. Les acteurs présents sur internet restent toutefois en concurrence directe avec Vente-unique.com, notamment sur la technologie, l'ergonomie et la façon de présenter les produits et le catalogue.

Parmi les pure players spécialisés dans l'ameublement et la décoration, (avec ou sans showroom de présentation), des sites comme Home 24, made.com, miliboo.com ou Westwing ont une présence européenne, et d'autres arrivent comme Wayfair en Allemagne. Les grands acteurs de l'ameublement en distribution traditionnelle (Ikea, But, Conforama, Maisons du monde ...) proposent de leur côté une offre multicanal, avec un site de vente en ligne, en complément de leur réseau de magasins. Enfin, les marketplaces des sites Internet généralistes (Amazon, Cdiscount, MisterGoodDeal ...) couvrent également la vente de meubles dans l'ensemble des segments de ce marché.

Dans cet environnement, les critères de décision des acheteurs sur internet restent le prix, le choix (largeur de gamme et disponibilité), et la qualité de service (livraison : délais, coûts, fiabilité, type de livraison proposé ...). L'offre de Vente-unique.com est en phase avec ces attentes, avec une large offre de produits (environ 8 000 références actives), un positionnement prix compétitif et une disponibilité renforcée avec l'extension de l'entrepôt logistique. L'internalisation de l'activité logistique dans le courant de l'exercice 2020, pour une meilleure efficacité des processus de traitement des commandes, livraisons et retours, et une amélioration de la satisfaction client, répond également à ces besoins.

2.1.1 Situation et évolution de la Société et du Groupe au cours de l'exercice

- Norme IFRS 16

A compter de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2019, le Groupe applique la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location, qui impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs en reconnaissant un actif de « droit d'utilisation » et un passif de « dette de location », que ce soit pour les contrats de location simple comme pour les contrats de location financement.

Le Groupe a procédé au recensement de l'ensemble des contrats de location qui portent essentiellement sur des actifs immobiliers, majoritairement des magasins, mais aussi des entrepôts et des bureaux. Dans une moindre mesure, le Groupe loue également des biens mobiliers, principalement des équipements logistiques et du matériel informatique.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée ainsi que certaines mesures simplificatrices proposées par la norme :

- absence de retraitement des contrats dont la maturité est inférieure à 12 mois à la date de transition
- non prise en compte des coûts directs initiaux (commissions, honoraires juridiques, frais de négociation...)
- utilisation d'un taux d'actualisation unique à un ensemble de contrats ayant des caractéristiques voisines.

L'information comparative avec l'exercice précédent n'est ainsi pas retraitée ; l'impact de l'application de la norme sur le bilan de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2019 se répartit entre une dette locative s'élevant à 81.341 K€ au 30 septembre 2020 et un droit d'utilisation comptabilisé en immobilisation pour un montant de 86.097 K€.

Pour le suivi de sa performance financière, le Groupe reprend des indicateurs qui excluent l'application de la norme IFRS 16, à savoir l'EBITDA hors IFRS 16, le flux net de trésorerie généré par l'activité hors IFRS 16 et l'endettement financier net hors IFRS 16.

- Norme IFRS 5

Outre la distribution traditionnelle en outre-mer et l'exploitation des sites internet vente-unique.com et directlowcost.com, le Groupe CAFOM était propriétaire au cours de l'exercice 2020 de l'enseigne HABITAT, acquise en 2011, qui propose une offre de produits mobiliers et de décoration.

Habitat dispose d'une marque à forte notoriété et d'un positionnement en milieu de gamme, pour une accessibilité au plus grand nombre de produits design, modernes et fonctionnels. Habitat exploite 31 magasins en propre (25 en France, 1 à Monaco, 3 en Espagne et 2 en Suisse) et une trentaine en franchise à travers le monde. Habitat propose également une offre de vente en ligne en France, en Espagne et en Belgique, avec des sites internet marchands.

Lors de sa séance du 30 septembre 2019, le Conseil d'Administration de CAFOM a décidé d'engager un processus de cession d'Habitat, pour lui donner les moyens de mettre en œuvre son plan de développement et renouer avec la rentabilité.

La cession d'Habitat a été finalisée le 6 octobre 2020 à la société Terence Capital, détenue par M. Thierry Le Guénic. Le périmètre de cession concerne 100% du capital d'Habitat Design International et de ses filiales d'exploitation des magasins. Le Groupe CAFOM reste propriétaire de la marque, avec une licence exclusive d'exploitation donnée à Habitat Design International (avec faculté de sous-licence pour les franchisés) ; il continue par ailleurs à exploiter en franchise 4 magasins Habitat en outre-mer.

En conséquence, le Groupe a appliqué pour la clôture des comptes au 30 septembre 2020 la norme IFRS 5 et a classé le pôle Habitat en actif destiné à être cédé, à l'identique de la présentation des comptes du 30 septembre 2019. Le résultat du pôle Habitat est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat « Résultat net des activités destinées à être cédées ».

- Epidémie de COVID-19

L'exercice 2020 a été marqué par la brutale propagation de l'épidémie de COVID-19, qui a débuté en Chine en décembre 2019 avant de se répandre mondialement dans le courant de l'année 2020.

De nombreux pays, dont la France, ont été contraints d'imposer des mesures de confinement de la population et de fermeture des magasins « non essentiels ».

Le Groupe a ainsi fermé l'ensemble de ses magasins ultra-marins pendant la première période de confinement en France, du 16 mars au 11 mai 2020 (du 24 mars au 20 avril 2020 en Nouvelle-Calédonie). Dans le respect des normes sanitaires, les entrepôts sur les différents territoires sont restés opérationnels pour réceptionner les conteneurs de marchandise et assurer les livraisons de vente à distance qui ont pu se poursuivre.

Le Groupe a mis en place dès le début de la crise sanitaire un plan d'actions pour réduire ses coûts et a eu recours aux mesures de chômage partiel proposées par le Gouvernement. Il a par ailleurs obtenu de certains bailleurs des avois de loyers pendant la période de fermeture.

De la réouverture des magasins à la fin de l'exercice, la dynamique commerciale a été très soutenue, malgré d'importantes difficultés d'approvisionnement de la part des fournisseurs, ce qui a permis de compenser une partie de la perte d'activité enregistrée pendant les huit semaines de fermeture et de limiter le retrait du chiffre d'affaires annuel du pôle Outre-mer à - 3,8 % (- 4,6 % hors croissance externe).

En métropole, pendant la période de confinement, l'entrepôt logistique d'Amblainville est resté pleinement opérationnel, tout en préservant la santé et la sécurité de ses employés en ayant adapté les process pour l'ensemble de la plateforme. Les ventes internet et les livraisons ont pu se poursuivre, et Vente-unique.com, site pure-player, a connu une croissance très forte durant le second semestre de l'exercice, dans une période marquée par l'accélération très nette du mouvement déjà engagé de mutation du marché européen du meuble des magasins vers les acteurs du e-commerce. La croissance de Vente-unique.com est de + 24,7 % sur l'exercice.

Le Groupe a par ailleurs souscrit avec ses principales banques partenaires a des prêts garantis par l'Etat (PGE), proposés en réponse à la crise sanitaire, pour un montant total de 28,3 M€.

- Activité

Le Groupe Cafom a enregistré un chiffre d'affaires annuel de 316,7 M€ contre 304,3 M€ l'année précédente, soit une croissance annuelle de + 4,1 %.

Le taux de marge est en amélioration de + 2,7 pt par rapport à l'année dernière et s'établit à 46,5 %. Cette forte progression a été réalisée sur le second semestre et pour les deux pôles d'activité, Outre-mer et E-commerce. L'EBITDA du Groupe, après application de la norme IFRS 16, s'élève à 36,9 M€. Hors IFRS 16, l'EBITDA est de 21,0 M€ contre 18,5 M€ l'an passé. Le Groupe démontre ainsi sa capacité de résistance dans un contexte de crise sanitaire sans précédent.

- **Pôle Outre-mer**

Le chiffre d'affaires du pôle Outre-mer ressort à 193,5 M€, en retrait de - 3,8 % par rapport à l'année dernière, et de - 4,6 % hors croissance externe (intégration de DIMECO fin 2018).

Malgré huit semaines de fermeture des magasins lors du premier confinement, le retrait par rapport à l'année dernière reste maîtrisé grâce à une très forte dynamique commerciale depuis la réouverture.

C'est en Guyane que l'activité a été le plus perturbée (recul de 12 % par rapport à 2019) puisque, à la fin du premier confinement, le territoire a été mis sous couvre-feu, avec interdiction de sortie en semaine à 18h00 et le samedi à partir de 13h00.

En Martinique et en Guadeloupe, le chiffre d'affaires est respectivement en recul de - 4 % et - 6 %. Sur le dernier trimestre, ces territoires ont néanmoins affiché des taux de croissance de + 12 % et + 14 %.

A Saint Martin, le Groupe n'exploite plus qu'un seul magasin (le deuxième n'étant plus exploitable suite à l'ouragan Irma), sous les deux enseignes Habitat et First Déco et l'activité est en retrait de - 7%.

Malgré la crise sanitaire, l'activité sur l'île de La Réunion est stable par rapport à l'année dernière, année qui avait été perturbée par les mouvements sociaux des « Gilets Jaunes ».

En Nouvelle-Calédonie, territoire le plus préservé par l'épidémie, le chiffre d'affaires affiche une croissance solide de 5 %, l'ouverture d'un magasin First Déco à Koné dans le courant de l'année apportant 1 pt de croissance.

Crédit à la consommation (pôle Outre-mer)

Au 30 septembre 2020, l'encours brut s'établit à 147 millions d'euros en baisse de - 5 % par rapport au 30 septembre 2019. L'encours moyen sur 9 mois est de 155,8 millions d'euros, en progression de 5 %.

Au cours de l'année civile 2020, 17.215 cartes ont été ouvertes (22.653 en 2019) avec un taux sur encours de 9,3 % (contre 9,5 % en 2019).

- **Pôle E-commerce**

Le pôle E-Commerce a réalisé un chiffre d'affaires de 123,2 M€, en hausse de 19,4 %.

Après un 1^{er} semestre en croissance modérée (+ 3%, dont + 6 % pour Vente-unique.com) du fait de l'émergence de la crise sanitaire (difficultés temporaires d'approvisionnement en Asie puis choc lié au 1^{er} confinement), Vente-unique.com a enregistré une très forte croissance sur le second semestre (+ 44 %), dans un marché du meuble qui accentue fortement sa digitalisation. Vente-unique.com tire aussi pleinement profit de l'optimisation de la logistique, dont l'internalisation a été finalisée avec succès depuis le 1^{er} juillet 2020.

La croissance annuelle est de 25 % et la part des livraisons à l'international continue de se renforcer et représente désormais 44 % du chiffre d'affaires de la société (+ 2 points en un an).

Le chiffre d'affaires de l'activité BtoB du Groupe, à destination des professionnels de la distribution, s'établit à 4,9 M€, en net retrait par rapport à l'année dernière : la contribution de cette activité, aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de résultat (très légèrement contributeur) reste marginale pour le Groupe et n'a pas vocation à se développer fortement.

2.1.1.1 Chiffres clefs

Comptes consolidés

en K€	30/09/2020 (12 mois)	30/09/2019 (12 mois)
Chiffre d'affaires	316.664	304.319
Marge brute	147.298	133.367
Taux de marge brute (en %)	46,5 %	43,8 %
EBITDA ⁽¹⁾	+ 36.935	+ 18.465
EBITDA / CA H.T. (en %)	+ 11,7 %	+ 6,1 %
EBITDA hors IFRS 16	+ 20.996	+ 18.465
EBITDA hors IFRS 16 / CA H.T. (en %)	+ 6,6 %	+ 6,1 %
Résultat opérationnel après résultat des sociétés mises en équivalence	+ 18.963	+ 9.823
Taux de rentabilité (en %)	+6,0 %	+3,2 %
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES	+ 13.439	+ 6.344
Résultat Net des activités destinées à être cédées	-22.041	-25.767
Résultat de déconsolidation	-884	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE	-11.300	-20.768
RESULTAT NET	-9.486	-19.423
BNPA ⁽²⁾	-1,01	-2,07

⁽¹⁾ L'EBITDA déterminé correspond au résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements + dotations aux provisions nettes de reprises.

⁽²⁾ Bénéfice net par action. Il est précisé que le BNPA ci-dessus est calculé sur la base du nombre d'actions existantes de 3.394.662 au 30 septembre 2020 et au 30 septembre 2019.

- **Chiffre d'affaires**

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, le chiffre d'affaires atteint 316.664 K€ contre 304.319 au 30 septembre 2019.

- **Marge brute consolidée**

La marge brute consolidée s'établit à 147.298 K€ contre 133.367 K€ au 30 septembre 2019. Le taux de marge brute s'élève au 30 septembre 2020 à 46,5% contre 43,8% l'année précédente.

Les deux pôles d'activité affichent une progression de leur taux de marge (+1,7 pt pour le pôle Outre-mer et + 3,4 pts pour le pôle E-commerce), progression réalisée sur la deuxième partie de l'exercice.

▪ Charges administratives et commerciales

Les charges administratives et commerciales (à savoir principalement les charges externes, de personnels ainsi que les impôts et taxes) consolidées s'établissent au 30 septembre 2020 à 110.363 K€ à comparer à 114.902 K€ au 30 septembre 2019.

• Charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe s'élèvent à 39.290 K€ contre 37.362 K€ au 30 septembre 2019 (+ 5,1 %).

Elles ont augmenté de 3,7 % pour le pôle Outre-mer, principalement du fait de l'internalisation de l'activité logistique de métropole (entité affectée au pôle Outre-mer). Pour les magasins ultra-marins, les charges de personnel sont restées stables d'une année sur l'autre : l'augmentation liée à l'évolution croissante du nombre de magasins a été compensée par les efforts de productivité, ainsi que par le recours au chômage partiel pendant la période de confinement.

Les charges de personnel ont augmenté de 11,6 % pour le pôle E-commerce, taux inférieur à celui de l'augmentation du chiffre d'affaires : elles représentent ainsi 6,4 % du chiffre d'affaires en 2019/2020 contre 6,8 % l'année précédente.

• Charges externes

Les charges externes recouvrent principalement les dépenses publicitaires, les coûts de sous-traitance logistique et de transport, de redevances et les autres charges de fonctionnement. Depuis cet exercice, avec l'application de la norme IFRS 16 (cf supra), elles n'intègrent plus les loyers, contrairement aux exercices précédents.

Après retraitement d'un montant de 15.939 K€ de loyers, les charges externes s'élèvent à 68.570 K€ contre 75.006 K€ au 30 septembre 2019.

Hors impact loyers de la norme IFRS 16, elles ont diminué de près de 3 % sur le pôle Outre-mer, provenant notamment des plans d'actions engagés pour réduire les coûts pendant la période de crise sanitaire et démontrant la solide maîtrise des dépenses.

Les charges externes ont en revanche sensiblement augmenté sur le pôle E-commerce (+ 10,3 M€, s'établissant à un niveau de 45,6 M€), provenant de Vente-unique.com et s'expliquant notamment par :

- 3 M€ d'augmentation (+ 20 %) des coûts de transport et d'expédition, lié à la croissance de l'activité (+ 25 %) ;
- 3,3 M€ d'augmentation des coûts logistiques (+ 50 %), provenant notamment :
 - de coûts de loyer et charges plus élevés liés à l'extension de l'entrepôt d'Amblainville durant l'été 2019,
 - de dépenses additionnelles pour mener à bien l'internalisation de l'activité logistique,
 - de coûts supplémentaires pour faire fonctionner l'entrepôt, notamment pendant la période de confinement, tout en respectant les mesures barrières pour préserver le personnel (productivité impactée par les contraintes de distanciation, taux de remplissage des camions non optimisés, mise en place de mesure d'accompagnement incitatives, dépenses dans des équipements de protection).
- 2,4 M€ de dépenses marketing, le taux de dépenses marketing rapporté au chiffre d'affaires de Vente-unique.com restant stable d'une année sur l'autre et étant inférieur à 10%.

• Impôts et Taxes

Les impôts et taxes s'élèvent à 2.503 K€ au 30 septembre 2020, contre 2.534 K€ l'année précédente et restent stables d'une année sur l'autre.

▪ Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions sont de 21.423 K€ au titre de l'exercice 2020 contre 7.608 K€ sur l'exercice précédent, l'augmentation provenant de l'application de la norme IFRS 16 qui a un impact de 15.488 K€ (dotation aux amortissements sur le droit d'utilisation).

- **Autres produits et charges opérationnels et dépréciation de goodwill**

Les autres produits et charges opérationnels sont un produit de 1.615 K€ au 30 septembre 2020, contre une charge de 2.642 K€ l'année dernière, et proviennent principalement de la plus-value lié à la cession d'un ensemble immobilier détenu à Lyon et vendu en avril 2020.

Le Groupe n'a pas enregistré de dépréciation de goodwill en 2020, comme en 2019.

- **Résultat opérationnel**

Compte tenu des éléments précédents, et en tenant compte du résultat mise en équivalence (1.835 K€, en augmentation de 226 K€ par rapport à l'année dernière), le résultat opérationnel s'établit à + 18.963 K€ au 30 septembre 2020 contre + 9.823 K€ au 30 septembre 2019.

- **Résultat financier**

Le résultat financier au 30 septembre 2020 s'établit à - 3.015 K€ contre - 1.781 K€ au 30 septembre 2019. Il comprend cette année une charge additionnelle de 1.362 K€ au titre de l'application de la norme IFRS 16.

- **Résultat net des activités poursuivies**

Compte tenu d'une charge d'impôt de - 2.509 K€ au 30 septembre 2020 (contre - 1.698 K€ au 30 septembre 2019), le résultat net des activités poursuivies s'établit à + 13.439 K€, contre + 6.344 K€ l'année précédente.

- **Résultat net des activités destinées à être cédées**

Le résultat net des activités destinées à être cédées correspond au résultat net du pôle Habitat de - 22.041 K€ au 30 septembre 2020 contre -25.767 K€ au 30 septembre 2019.

Le chiffre d'affaires du pôle Habitat est de 84,1 M€, contre 99,6 M€ l'année dernière, la baisse provenant principalement de la fermeture des magasins pendant la première période de confinement. Le volume d'affaires réalisé par les franchisés est de 19,4 M€ en 2019/2020 contre 28,4 M€ l'année précédente.

Outre le résultat opérationnel de l'activité, le résultat net du pôle Habitat comprend les charges et dépréciations liées à la cession d'Habitat, intervenue le 6 octobre 2020, tenant compte de la valorisation retenue dans la négociation de cession.

- **Résultat de déconsolidation**

Le résultat de déconsolidation provient de la cession de l'ensemble des titres (participation minoritaire) et créances détenus sur la société Espresso Cap, pour un montant de - 884 K€.

- **Résultat net consolidé part du Groupe**

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à - 11.300 K€ au 30 septembre 2020 contre - 20.768 K€ au 30 septembre 2019.

- **Résultat net consolidé**

Le résultat net consolidé s'établit à - 9.486 K€ au 30 septembre 2020 contre - 19.423 K€ au 30 septembre 2019.

- **Investissements** (se reporter à l'annexe aux comptes consolidés : tableau des flux de trésorerie 30/09/2020)

Les investissements opérationnels s'élèvent à 9.225 K€ et correspondent notamment à :

- 789 K€ d'immobilisations incorporelles ;
- 7.509 K€ d'immobilisations corporelles ;
- 927 K€ d'immobilisations financières.

- **Endettement financier** (se reporter à l'annexe aux comptes consolidés note 6.12) et paragraphe 2.1.1.3 du rapport financier

Les capitaux propres s'élèvent à 98.597 K€ contre 107.051 K€ au 30 septembre 2019. L'endettement financier consolidé net (hors IFRS 16) s'établit à 37.578 K€ contre 63.304 K€ l'an passé ; il comprend 60.183 K€ d'emprunts financiers dont 3.364 K€ en part courante (à moins de 1 an). Le ratio d'endettement net sur fonds propres s'élève ainsi à 38 % au 30 septembre 2020, hors dettes locatives.

La trésorerie nette est positive de + 22.605 K€, contre une position négative de -22.660 K€ au 30 septembre 2019.

2.1.1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2020 s'élève à 316.664 K€ contre 304.319 K€ au 30 septembre 2019 soit une progression de + 4,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution du chiffre d'affaires se décompose comme suit par secteur d'activité.

en K€	30/09/2020 (12 mois)	30/09/2019 (12 mois)
CAFOM / Magasins outre-mer	193.504	201.149
E-commerce	123.160	103.170
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	316.664	304.319

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En K€	30/09/2020 (12 mois)	30/09/2019 (12 mois)
France Métropolitaine	71.013	60.614
France Outre-Mer	188.075	194.791
Europe	52.670	40.580
Reste du Monde	4.905	8.334
TOTAL	316.664	304.319

La décomposition du chiffre d'affaires par nature est la suivante :

En K€	30/09/2020 (12 mois)	30/09/2019 (12 mois)
Vente de marchandises	284.973	276.301
Vente de services	31.690	28.018
TOTAL	316.664	304.319

2.1.1.3 Situation d'endettement de la Société

L'évolution de l'endettement financier net se présente comme suit

en K€	30/09/2020 (12 mois)	30/09/2019 (12 mois)	30/09/2018 (12 mois)	30/09/2017 (12 mois)
Trésorerie	34.959	15.230	17.177	9.114
Valeurs mobilières	-	85	26	26
Liquidités	34.959	15.315	17.203	9.140
Dettes financières bancaires (escomptes et découverts bancaires)	12.354	37.975	34.476	33.244
Part courante des emprunts financiers	3.364	4.890	5.093	8.152
Dettes financières courantes (hors dettes locatives IFRS 16)	15.718	42.865	39.570	41.396
Endettement financier courant net (hors endettement locatif IFRS 16)	(19.241)	27.550	22.367	32.256
Part non courante des emprunts financiers	53.014	35.754	24.070	26.572
Dettes financières diverses non courantes	3.806	-	-	-
Endettement financier non courant net (hors endettement locatif IFRS 16)	56.820	35.754	24.070	26.572
Endettement financier net hors endettement locatif IFRS 16	37.578	63.304	46.437	58.827
Part courant de la dette locative (IFRS 16)	14.062	-	-	-
Part non courante de la dette locative (IFRS 16)	67.279	-	-	-
Endettement Locatif (IFRS 16)	81.341	-	-	-
Endettement financier net y compris endettement locatif (IFRS 16)	118.919	63.304	46.437	58.827

L'échéancier retenu pour le montant total des prêts garantis par l'Etat (PGE), pour 28 300 K€ est celui issu de l'option d'extension de la maturité sur 5 ans additionnels.

▪ **Remboursement et souscription de nouveaux emprunts**

Au cours de l'exercice, CAFOM a remboursé en totalité, par anticipation, pour un montant de 8,6 M€, l'emprunt souscrit le 31 juillet 2018 avec Arkea, garanti par un ensemble immobilier à Lyon, bien qui a été cédé en avril 2020.

Par ailleurs, face à la crise sanitaire et afin de protéger sa trésorerie face à la chute brutale d'activité liée à l'épidémie de COVID-19 et à la fermeture des magasins, le Groupe a choisi de sécuriser ses liquidités en souscrivant, en métropole et en outre-mer, avec ses principales banques partenaires, des prêts garantis par l'Etat (PGE), pour les montants suivants :

- 20 M€ pour CAFOM et deux de ses filiales métropolitaines du pôle Outre-Mer, auprès de la Bred, d'Arkea, du Crédit Agricole d'Ile de France et du CIC
- 5,1 M€ pour COMADI (Compagnie Martiniquaise de Distribution), en Martinique, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Martinique-Guyane, du LCL et du Crédit Mutuel Antilles-Guyane
- 1,2 M€ pour La Bourbonnaise de Distribution, à La Réunion, auprès du Crédit Agricole Mutuel de La Réunion
- 2 M€ par Vente-unique.com auprès de la Banque Palatine.

Ces prêts, d'un montant total de 28,3 M€, sont d'une maturité de 1 an, avec option d'extension de 5 ans additionnels.

Pour le présent rapport, le Groupe a choisi de séquencer le montant total du remboursement du PGE avec l'option d'extension de maturités sur 5 ans additionnels, après la première date anniversaire.

▪ **Trésorerie et concours bancaires courants**

Au 30 septembre 2020, le Groupe affiche une trésorerie nette positive de 22.605 K€ (34.959 K€ de disponibilités et 12.354 K€ de concours bancaires et d'effets escomptés non échus - pour 721 K€ -), contre un concours net 22.660 K€ au 30 septembre 2019.

▪ **Variation de la trésorerie consolidée**

En tenant compte de l'application de la norme IFRS 16, la marge brute d'autofinancement des activités poursuivies dégagée par le Groupe s'élève au 30 septembre 2020 à 31.968 K€ contre 11.341 K€ au 30 septembre 2019. Hors IFRS 16, la marge brute d'autofinancement s'établit à 17.391 K€.

La variation du besoin en fonds de roulement a généré une ressource de 11.112 K€, contre 265 K€ au 30 septembre 2019, avec une baisse des stocks de 6.276 K€ par rapport à l'année précédente, notamment liée aux perturbations d'approvisionnements de la part des fournisseurs avec la crise sanitaire.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est de + 43.080 K€ contre +11.606 K€ à la clôture de l'exercice précédent. Hors IFRS 16, il s'établit à 28.503 K€.

Le flux net des opérations d'investissement est de - 1.491 K€ contre - 12.766 K€ au 30 septembre 2019. Il se décompose en :

- 9.225 K€ d'investissement (dont 7.748 K€ sur le pôle Outre-mer, principalement en Martinique et Guadeloupe)
- 7.734 K€ de produits, liés à la cession de l'ensemble immobilier de Lyon ainsi qu'au remboursement du dépôt de garantie d'Amblainville, substitué par une caution bancaire.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement se traduit par un encaissement de 3.781 K€ au 30 septembre 2020, contre un encaissement 7.801 K€ au 30 septembre 2019.

Le Groupe a notamment souscrit à des emprunts garantis par l'Etat (PGE) pour un montant total de 28.300 K€, ainsi qu'à un crédit d'accompagnement de 3.700 K€. Il a également remboursé ses emprunts bancaires selon les échéanciers prévus, avant la mise en place des reports de 6 mois accordés pour faire face à la crise sanitaire, et a procédé au remboursement anticipé de son emprunt avec Arkea, garanti par un ensemble immobilier à Lyon, suite à la cession de celui-ci (le total des remboursements atteignant un montant de 12.148 K€).

Par ailleurs le remboursement de la dette locative (norme IFRS 16) représente un montant de 14.577 K€.

Les flux net liés aux activités destinées à être cédées (pôle Habitat) s'établissent à - 342 K€ contre - 13.009 K€ l'an passé, Habitat ayant notamment encaissé une indemnisation exceptionnelle de la part du repreneur de l'ensemble immobilier de Lyon pour rupture anticipée du bail.

Au total, la trésorerie nette du Groupe s'établit à + 22.605 K€ au 30 septembre 2020, contre - 22.660 K€ au 30 septembre 2019. Compte tenu d'une incidence des variations de cours des devises de + 237 K€, l'évolution nette de la trésorerie est de + 45.029 K€.

2.1.2 Evénements importants intervenus lors de l'exercice

- **Forte résistance de l'activité et des résultats (pôles Outre-mer et E-Commerce) malgré le contexte sanitaire**

Dans un contexte de crise sanitaire inédite, marqué par une première période de confinement ayant entraîné la fermeture des magasins ultra-marins pendant huit semaines, le Groupe a fait preuve d'agilité et de capacité d'adaptation. Dans le respect des mesures sanitaires, pour protéger aussi bien ses employés que ses clients, les entrepôts d'outre-mer sont restés ouverts pour assurer la livraison des ventes à distance qui se sont poursuivies, et l'entrepôt d'Amblainville, en métropole, est resté pleinement opérationnel, permettant d'assurer une continuité d'exploitation pour le site Vente-unique.com, dont l'activité a fortement progressé sur le second semestre.

Le Groupe a par ailleurs mis en place des plans de réduction de ses coûts pour les territoires dominiens et a bénéficié des mesures d'accompagnement de l'Etat (chômage partiel) pour affronter l'épidémie de COVID-19. Il a également poursuivi des relations de partenariat et de confiance avec ses principaux fournisseurs, pour limiter l'impact des difficultés d'approvisionnement et d'arrêt des usines des fabricants, tout en travaillant davantage sur son taux de marge.

Le Groupe a ainsi enregistré une progression de 4 % de son chiffre d'affaires et a réalisé un EBITDA (avant norme IFRS 16) de 21 M€, en augmentation de 14 % par rapport à l'exercice précédent.

- **Magasins Outre-mer**

Le Groupe a ouvert au début de l'exercice un troisième magasin But en Guadeloupe, dans la zone commerciale Dothémare, portant à huit le nombre de magasins But exploités en outre-mer. Il a également ouvert un deuxième magasin First Déco en Nouvelle-Calédonie.

Après l'ouverture du site internet marchand Darty à la Réunion, le Groupe a également ouvert un site Darty en Guyane.

- **Vente-unique.com**

Vente-unique.com évolue dans le marché de l'ameublement européen qui poursuit sa digitalisation croissante et a réalisé un chiffre d'affaires en augmentation de 25 %. La part des expéditions à l'international (dans 10 pays européens en plus de la France) représente désormais 44 % de l'activité (+ 2 pts).

Le site a tiré pleinement profit de l'extension de l'entrepôt d'Amblainville, livrée à l'été 2019, ainsi que de l'internalisation de l'activité logistique, pour optimiser la satisfaction des clients (amélioration de la disponibilité produits et des délais de livraison, amélioration de la qualité de livraison et du traitement des retours, ...).

- **Habitat (activité destinée à être cédée)**

Comme indiqué précédemment, le Conseil d'Administration du Groupe, lors de sa séance du 30 septembre 2019, a décidé d'engager le processus de cession du pôle Habitat. Ce processus de cession a été mené tout au long de l'exercice 2019 / 2020 : choix d'une banque-conseil, préparation d'un memorandum d'informations, sélection de potentiel candidats acquéreurs, réalisation de « vendor due diligences » financières et juridiques, entrée en négociation exclusive, procédure d'information et consultation des instances représentatives du personnel, négociation du contrat de cession.

Un protocole d'accord en vue de la cession d'Habitat a été signé le 1^{er} octobre 2020 et la cession a été finalisée le 6 octobre 2020.

Parallèlement à ce process de cession, le Groupe a poursuivi durant l'exercice, les plans d'actions nécessaires au redressement d'Habitat : fermetures et déménagement ou réaménagement de magasins, augmentation significative des ventes Internet, revue des collections composées de trois thèmes ayant une forte identité, accent mis sur la stratégie digitale et la présence sur les réseaux ...

Au cours de l'exercice, l'activité d'Habitat a également été frappée par la pandémie de COVID-19 et la fermeture de l'ensemble des magasins pendant la première période de confinement, seule l'activité internet ayant pu se poursuivre. Le chiffre d'affaires du pôle Habitat est de 84,1 M€, en retrait de 20,4 % par rapport à l'année précédente. Les commandes Internet ont en revanche augmenté de plus de 40 % et représentent 20 % des commandes totales (magasins en propre et internet) contre 13 % l'année dernière.

Face à la crise sanitaire, Habitat a également eu recours aux mesures de chômage partiel et a engagé des plans d'actions, notamment vis-à-vis des bailleurs, pour réduire ses coûts. Habitat a également encaissé un produit exceptionnel d'indemnité de résiliation anticipée du bail de son magasin de Lyon.

Le Groupe a par ailleurs comptabilisé les charges et dépréciations liées à la cession d'Habitat, le résultat net du pôle s'établissant ainsi à - 22 M€.

- **Cession d'une part minoritaire du capital de la société Guadeloupe Mobilier**

Le Groupe a cédé 35 % du capital de la société Guadeloupe Mobilier le 10 décembre 2019 à la société Guadinvest.

- **Processus d'internalisation des activités logistiques de Métropole**

Durant l'exercice, le Groupe a mené à bien un processus d'internalisation de son activité logistique de Métropole, principalement réalisé dans l'entrepôt d'Amblainville pour le compte de Vente-unique.com et d'Habitat, et jusqu'à présent sous-traité à un prestataire externe.

Après l'extension de l'entrepôt (24 000 m² supplémentaire pour Vente-unique.com depuis l'été 2019), cette opération permet d'optimiser la qualité de service et la satisfaction du client final avec une meilleure maîtrise de l'ensemble de la chaîne logistique : réception, traitement des commandes, traitement des retours, ...

Ce processus a été finalisé le 1^{er} juillet 2020.

- **Protocole de cession de l'entrepôt de Cergy**

Cafom a signé au début de l'année 2020 une promesse pour la cession de l'entrepôt qu'elle détient à Cergy. Initialement prévue pour se déboucler dans le courant de l'été 2020, l'opération s'est finalisée avant la fin de l'année civile (un report de date étant intervenu avec la crise sanitaire).

- **Cession des murs de Lyon et remboursement de l'emprunt Arkéa**

CAFOM a signé le 15 avril 2020 l'acte de cession d'un ensemble immobilier détenu à Lyon, dans lequel était exploité un magasin Habitat (relocalisé en septembre). Dans le même temps, le Groupe a remboursé en totalité, par anticipation, l'emprunt souscrit le 31 juillet 2018 avec Arkea, garanti par ce bien immobilier.

- **Reprise d'une partie des actifs de la société KARIS**

La société Karis, société spécialisée dans la distribution d'articles de cuisine, a été placée en redressement judiciaire en décembre 2019. Le Groupe CAFOM, via sa filiale CAFOM Distribution, a fait une offre de reprise de certains éléments d'actifs de cette société :

- un bâtiment industriel de 5.440 m² à Châteauroux
- un contrat de crédit-bail immobilier portant sur des bâtiments de 7.250 m² à Châteauroux
- les stocks et matériels de la société
- la reprise de 4 salariés.

Cette offre a été validée par le Tribunal de Commerce par jugement en date du 10 juin 2020.

- **Cession des parts minoritaires d'Espresso Cap**

Le Groupe détenait une participation minoritaire dans la société Espresso Cap. Il a cédé l'ensemble des titres et créances détenus sur cette société en septembre 2020, l'impact de la déconsolidation de cette participation se traduisant par une perte de - 0,9 M€.

2.1.3 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

- **Cession d'Habitat**

Le Groupe Cafom a cédé le 6 octobre 2020 sa filiale Habitat à la société Terence Capital, société détenue par Monsieur Thierry Le Guénic.

Le périmètre de cession d'Habitat concerne 100% du capital d'Habitat Design International et de ses filiales. Le Groupe Cafom continuera à exploiter en franchise 4 magasins Habitat en Outre-mer (Martinique, Guyane, La Réunion et Saint-Martin) et reste propriétaire de la marque Habitat. Le nouvel actionnaire bénéficie d'une licence exclusive d'exploitation de la marque et d'une option d'achat de cette dernière exerçable au plus tôt dans 3 ans.

Cafom a doté Habitat et son repreneur de la trésorerie nette nécessaire pour couvrir plus d'une année d'activité. Le Groupe assistera le repreneur en matière d'approvisionnement et de logistique dans le cadre de contrats de prestations de services.

Dans le cadre de l'opération, le Groupe Cafom a par ailleurs négocié la cession sous conditions suspensives de 3 magasins Habitat à un tiers extérieur, le prix de cession lui revenant en majeure partie. La finalisation de ces cessions est prévue dans le courant du deuxième trimestre 2021.

- **Magasins Outre-mer**

La deuxième vague de la pandémie de COVID-19 en France et en outre-mer a conduit à un deuxième confinement au mois de novembre 2020, principalement en France métropolitaine. En outre-mer, ce confinement n'a concerné que la Martinique et a conduit à la fermeture du 30 octobre au 25 novembre 2020 des trois magasins martiniquais But, Habitat et Musique & Son, les magasins Darty étant restés ouverts pour les produits autorisés.

Le Groupe poursuit par ailleurs le renforcement de son réseau de magasins domiens. Il a ouvert au mois d'octobre 2020 un deuxième magasin But à La Réunion (à Saint Denis) et un premier magasin But à Saint-Martin, comptant désormais deux magasins distincts sur ce territoire, l'un sous enseigne Habitat, l'autre sous enseigne But (l'activité sous l'enseigne First Déco, un temps exploité dans le magasin Habitat, ayant été arrêtée).

Le magasin But de Martinique a par ailleurs été déménagé fin octobre 2020 dans un nouveau site, avec une surface commerciale de 4 700 m² (contre 4 300 m² pour l'ancien magasin) et un parcours client plus clair et plus lisible, pour une meilleure mise en avant de l'ensemble des familles de produits.

Le Groupe a par ailleurs diversifié son offre en outre-mer, avec l'exploitation d'une nouvelle enseigne, Nature et Découvertes, dont le premier magasin a ouvert en franchise en Martinique fin novembre 2020. L'offre proposée est constituée de produits naturels et de bien-être, dans un esprit de consommation éthique et écologique.

A la date du présent rapport, le Groupe exploite ainsi 29 magasins en outre-mer.

▪ **Cession de l'entrepôt de Cergy**

Le Groupe a finalisé en décembre 2020 la cession de son entrepôt situé à Cergy (Val d'Oise). Cette opération est sans impact sur l'activité opérationnelle puisque l'activité logistique du Groupe en métropole est aujourd'hui concentrée sur le site d'Amblainville (Oise).

Le produit net de l'opération, de 8,5 M€, est affecté au financement des projets de développements en outre-mer et au désendettement net du Groupe.

▪ **Prêts Garantis par l'Etat**

Avec la deuxième vague de l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement a décidé en octobre 2020 d'adapter le dispositif des PGE, avec notamment, la possibilité de repousser les premiers remboursements d'une année supplémentaire en restant dans la durée totale fixée (« 1+1+4 », avec 1 année de décalage du remboursement du capital et 4 années d'amortissement).

Le Groupe se réserve le droit d'utiliser cette option. Pour le présent rapport, le Groupe a retenu les options possibles à la date du 30 septembre 2020 pour déterminer l'échéancier des PGE.

2.1.4 Progrès réalisés / difficultés rencontrées

▪ **Magasins Outre-mer**

L'exercice 2019 / 2020 a été marqué par la crise sanitaire et la fermeture des magasins domiens les 8 semaines de la première période de confinement ayant démarré en mars 2020. Le Groupe a mis en place l'ensemble des plans d'actions nécessaires pour faire face à cette situation.

Depuis la réouverture des magasins, et malgré les difficultés d'approvisionnement de la part des fournisseurs, la dynamique commerciale a été très soutenue et le volume des ventes réalisées sur les derniers mois de l'exercice a permis de compenser une partie de la perte d'activité durant la période de confinement et de limiter le retrait du chiffre d'affaires à -3,8% sur l'année (-4,6% hors croissance externe).

Devant cette situation sanitaire exceptionnelle, le Groupe a ainsi démontré sa résistance et sa capacité d'adaptation.

- **Vente-unique.com**

Après un premier semestre en croissance modérée du fait de l'émergence de la crise sanitaire (difficultés d'approvisionnement en Asie notamment), Vente-unique.com a connu une très forte accélération de ses ventes au second semestre, dans un marché européen de l'ameublement qui se digitalise toujours plus en faveur des acteurs du e-commerce.

Vente-unique.com a ainsi tiré pleinement profit de l'internalisation de l'activité logistique du Groupe en métropole, qui a été finalisée avec succès le 1^{er} juillet 2020.

2.1.5 Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir

- ***Pôle Outre-mer***

L'évolution de la crise sanitaire sur les prochains mois, au moins jusqu'à l'été 2021, reste difficile à prévoir, avec d'un côté la mise en place progressive de la vaccination et de l'autre les risques liés aux variants plus contagieux du COVID-19. Dans ce contexte très incertain, avec de possibles nouvelles restrictions (couvre-feu, confinement, ...) locales, le Groupe reste particulièrement vigilant à la maîtrise de ses coûts et de son besoin en fonds de roulement.

A plus long terme, le Groupe estime que ses perspectives restent positives sur ses principaux marchés ultra-marins. Il ouvrira ainsi dans le courant du deuxième trimestre 2021 quatre magasins supplémentaires (But, Darty, Habitat, Nature & Découvertes) dans le sud de l'île de La Réunion (à Saint-Pierre), ce qui lui permettra d'attirer une clientèle jusqu'à présent trop éloignée de ses magasins actuels.

Le Groupe compte également ouvrir un troisième magasin First Déco en Nouvelle-Calédonie, et compte compléter l'offre proposée par ses magasins Darty avec la création de 2 nouveaux espaces « Darty Cuisine » dans ses magasins actuels de Martinique.

Cafom poursuit également la digitalisation croissante de ses magasins, complétée par l'ouverture de sites internet dans les territoires : après la Réunion et la Guyane, le site internet Darty va ouvrir dans le courant du nouvel exercice en Martinique et en Guadeloupe.

- ***Pôle E-commerce***

Avec la poursuite d'une très bonne dynamique commerciale sur les premières semaines du nouvel exercice, Vente-unique.com est confiant dans sa capacité à maintenir une progression soutenue de ses ventes tout en restant fidèle à son modèle équilibré alliant croissance et rentabilité.

L'activité de DirectLowCost restera quant à elle mineure pour le Groupe.

2.1.6 Activités en matière de recherche et développement

A l'exception de Vente-unique.com, qui poursuit ses activités de recherche et développement dans l'amélioration de son système d'information, la colonne vertébrale de son activité, le Groupe n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

2.1.7 Prêt interentreprises

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, que la Société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

2.1.8 Délais de paiement des dettes fournisseurs et des créances clients

A la clôture de l'exercice 2019 / 2020, la ventilation des factures reçues et non réglées se détaille de la façon suivante :

En milliers d'Euros	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Non échu / 0 jour	Echu					Non échu / 0 jour	Echu				
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	55	10	4	6	25	45	45	37	-	-	-	37
Montant total des factures concernées (TTC)	1 072	1 347	117	103	1 568	3 135	6 226	7 344	-	-	1 952	9 296
Pourcentage du montant total des achats (y compris immobilisations) de l'exercice (TTC)	4%	5%	0%	0%	6%	12%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							21%	25%	-	-	7%	32%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (TTC)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

2.1.9 Injonction ou sanction pour pratiques anticoncurrentielles

La Société Cafom n'a pas fait l'objet d'une injonction ou d'une sanction pécuniaire pour pratiques anticoncurrentielles prononcée par l'autorité de contrôle.

2.2 **COMPTES SOCIAUX - AFFECTATION DU RESULTAT**

2.2.1 Activité

Le chiffre d'affaires s'élève à 25.030 K€ au 30 septembre 2020 contre 25.736 K€ au 30 septembre 2019. Il est principalement constitué des services facturés aux filiales du groupe, de loyers refacturés à Habitat France dans le cadre de locations gérances et de loyers refacturés à Distriservice pour le dépôt d'Amblainville.

Les charges d'exploitation, en augmentation de 2 %, s'établissent à 24.968 K€ au 30 septembre 2020 contre 24.562 K€ l'année dernière.

Le résultat d'exploitation est de 357 K€ au 30 septembre 2020, contre 1.460 K€ au 30 septembre 2019.

Le résultat financier est une perte de - 45.243 K€ au 30 septembre 2020 contre - 21.163 K€ au 30 septembre 2019, essentiellement attribuable à des dépréciations sur titres de participation, comme l'année précédente (principalement dépréciation des titres Habitat Design International sur l'exercice, après augmentation de capital par incorporation de créances).

Le résultat exceptionnel s'établit à + 7.221 K€ au 30 septembre 2020, contre -13.492 K€ au 30 septembre 2019, lié à la reprise de provisions sur créances rattachées à Habitat Design International (converties en capital) et à la dépréciation de droits au bail de magasin rattachés au pôle Habitat, et cédés dans le cadre de la cession globale du pôle Habitat.

Le résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2020 est une perte de - 33.620 K€ au 30 septembre 2020 contre une perte de - 30.114 K€ au 30 septembre 2019.

2.2.2 Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2020 se solde par une perte de - 33.620.077 €, qu'il est proposé d'affecter au compte « Report à nouveau », qui se trouverait ainsi ramené de 73.058.912 € à 39.438.835 €.

2.2.3 Distributions antérieures de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons le versement de dividendes au titre des trois exercices précédents :

- Exercice 2016 / 2017 : pas de distribution de dividende
- Exercice 2017 / 2018 : distribution d'un dividende total de 1.023.269 euros, soit 0,12 euro pour chacune des 8.527.238 actions composant le capital social au 30 septembre 2018.
- Exercice 2018 / 2019 : pas de distribution de dividende

2.2.4 Dépenses somptuaires de l'article 39-4 du CGI

Néant

2.3 GESTION DES RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son patrimoine et sa réputation.

Ce chapitre présente les principaux risques identifiés selon les dernières recommandations de l'ESMA et de l'AMF, les procédures de contrôle interne étant détaillées au paragraphe 2.8 de ce présent rapport.

Le Groupe estime être exposé aux catégories de risques suivantes :

- Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement
- Risques opérationnels
- Risques liés à la stratégie de croissance externe
- Risques liés à l'organisation du Groupe
- Risques juridiques et réglementaires
- Risques financiers

2.3.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
Conjoncture économique	<p>Le Groupe Cafom intervient dans un environnement qui présente des risques sociaux (grèves, mouvement des « Gilets Jaunes », ..) et / ou climatiques (ouragans notamment) qui sont déjà advenus, et dans un contexte économique très incertain, marqué cette année par l'épidémie sanitaire du COVID-19.</p> <p>Devant la faible visibilité sur l'évolution de la situation sanitaire, Cafom reste très vigilant à la maîtrise de ses coûts et de son besoin en fonds de roulement.</p> <p>En complément de ces événements conjoncturels, les performances commerciales sur le long terme restent néanmoins fortement dépendantes des priorités et axes stratégiques développés par les filiales, ainsi que de l'évolution des marchés domiens dont le rythme moyen de croissance annuelle du PIB est plus fort que celui de la métropole.</p>	Effet négatif sur le chiffre d'affaires, la marge et in fine sur le résultat opérationnel.	Le risque lié à la conjoncture est estimé par la Direction du Groupe comme fort, avec l'incertitude sur l'évolution de la crise sanitaire.
Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
Industriel & Environnemental	<p>Le lecteur est invité à se référer à la déclaration de performance extra-financière, intégrée au chapitre 4 de ce rapport financier, qui traite notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de l'efficacité énergétique ▪ du traitement des déchets, ▪ des risques liés aux effets du changement climatique et de la stratégie bas-carbone <p>Le Groupe rappelle par ailleurs que l'activité de distribution traditionnelle réalisée en Outre-mer peut être perturbée par des conditions climatiques extrêmes (ouragans notamment), qui ont une probabilité de fréquence peut-être plus importante, en raison des changements climatiques. Il peut en résulter une fermeture des magasins, ainsi qu'un renchérissement des primes d'assurance en cas de sinistres importants.</p>	<p>Effet adverse sur l'image du Groupe.</p> <p>Effet sur le chiffre d'affaires et le résultat.</p>	Les risques industriels & environnementaux sont estimés par la Direction du Groupe comme moyen.

2.3.2 Risques opérationnels

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
Approvisionnement	<p>Le Groupe Cafom a notamment construit son savoir-faire sur le sourcing de ses produits, qui couvre tout le spectre métier, de la spécification du produit à sa logistique complète (stockage en Asie par exemple, opérations de douane amont/aval, transport maritime, dépotage, stockage final en France et/ou outre-mer, transports vers les points de vente). Le Groupe peut ainsi proposer à ses clients en magasin ou sur internet une offre produit optimisée en termes de qualité et de prix</p> <p>De façon marginale comparée à son offre BtoC, le Groupe propose aussi pour des clients BtoB une gamme complète de services et prestations liés au sourcing à travers sa filiale internet Directlowcost.</p> <p>Le savoir-faire important du Groupe en matière de sourcing se reflète dans un panel de fournisseurs adéquat et dimensionné en proportion des contraintes et volumes du Groupe.</p> <p>La crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 a fortement impacté les approvisionnements du Groupe, notamment sur le sourcing en Asie (34 % des achats pour le pôle Outre-mer et 66 % pour le pôle E-commerce), avec la mise à l'arrêt des usines. La reprise de la production a été progressive, avec des difficultés d'approvisionnement pour le Groupe tout au long de l'exercice 2019/2020. Par ailleurs, certains fournisseurs, en Europe notamment, ont vu leur situation se fragiliser avec la crise et les risques de défaillance de fabricants ne sont pas à exclure.</p>	Effet négatif sur les stocks et sur la disponibilité des produits et, in fine, sur l'activité et le résultat opérationnel.	Le risque d'avoir à subir une défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs clés/stratégiques comme celui d'avoir à subir un dysfonctionnement logistique majeur est estimé par la Direction du Groupe comme fort depuis l'épidémie de COVID-19.
Systèmes d'information	<p>Avec Vente-unique.com, le Groupe a développé sa propre architecture IT, fiable et efficace.</p> <p>Le Groupe a ainsi décidé de généraliser certains applicatifs de Vente-unique.com à d'autres filiales et a notamment basculé Directlowcost.com et SIA lors de la reprise de l'activité.</p> <p>Les systèmes d'information du pôle Outre-mer sont par ailleurs bien maîtrisés par le Groupe, qui n'a pas connu jusqu'à présent d'incident majeur à ce sujet.</p>	Incapacité à conduire les affaires, effet négatif sur le chiffre d'affaires et sur la fiabilité des données comptables et financières, image du Groupe écornée.	Le risque lié au système d'information est estimé par la Direction du groupe comme faible.

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
<p>Perte de franchise de marque (en tant que franchisé).</p>	<p>Le Groupe exploite trois franchises outre-mer : But, Darty et Habitat, et en a ouvert une quatrième sur le nouvel exercice 2020 / 2021 (Nature et Découvertes).</p> <p>Les magasins outre-mer But représentent des implantations majeures pour le groupe But, le magasin de Matoury (Cayenne, Guyane, étant avec près de 6.000 m², le plus grand magasin du réseau But et celui de Martinique le premier en chiffre d'affaires.</p> <p>La licence de marque Darty est exploitée au travers de 9 magasins, implantés en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane, à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie. Le Groupe est devenu en un temps record le plus gros franchisé Darty et a renouvelé ses licences au cours de l'exercice.</p> <p>Les relations avec les groupes But d'une part, et Fnac Darty d'autre part, sont étroites, dans un cadre normal d'affaires et le Groupe dispose d'une forte position sur ses marchés locaux. Le Groupe a ainsi ouvert une nouvelle enseigne en contrat de licence de marque, avec Nature & Découvertes, propriété du groupe Fnac Darty (contrat de 5 ans).</p> <p>Enfin, s'agissant des franchises Habitat outre-mer, celles-ci sont exploitées au sein de quatre magasins (Guyane, Martinique, Saint-Denis de La Réunion et Saint-Martin) et les contrats sont restés en vigueur après la cession d'Habitat.</p>	<p>Effet négatif sur le chiffre d'affaires, la marge et in fine sur le résultat opérationnel.</p> <p>Effet adverse sur l'image et la marque.</p>	<p>Le risque lié de non renouvellement de contrat de franchise ou de licence de marque est estimé par la Direction du Groupe comme faible.</p>
<p>Recouvrement de créances</p>	<p>En magasins en outre-mer, la très large majorité des ventes est réalisée au comptant, et est, de facto, sans risque.</p> <p>Dans le cas des clients magasins qui règlent à terme, le Groupe a conclu un contrat cadre avec une société de recouvrement dont les résultats obtenus permettent de recouvrer une proportion importante de créances impayées. Les magasins disposent par ailleurs, en consultation amont préventive, d'une assurance chèques impayés.</p> <p>Les activités sur internet proposent des modes de paiement par carte sécurisés (pour l'utilisateur et pour le commerçant via le protocole 3D-Secure ou équivalent).</p> <p>Enfin, pour les ventes BtoB, la nature du portefeuille clients associée aux processus de suivi/relance permet de limiter significativement le risque d'impayés.</p>	<p>Effet négatif sur le résultat net.</p>	<p>Le risque lié au recouvrement de créances est estimé par la Direction du Groupe comme faible.</p>

2.3.3 Risques liés à la stratégie de croissance externe

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
Acquisitions	<p>Le Conseil d'Administration de Cafom est informé très en amont de tout projet éventuel d'acquisition et confie au Président le degré de pouvoir et délégation approprié pour conduire, lorsqu'ils se présentent, les projets d'acquisition.</p> <p>En outre-mer, l'acquisition de 51 % d'Espace Import en Nouvelle-Calédonie en 2016 (passage de magasins sous enseigne Darty) et l'implantation du Groupe sur ce nouveau territoire est un succès commercial. L'intégration de la société n'a pas posé de problème particulier.</p> <p>L'acquisition de la société Dimeco en 2018, en Guadeloupe, a permis au Groupe de renforcer sa présence et de compter un deuxième magasin Darty sur ce territoire. Le magasin a été mis aux normes et aux standards opérationnels du Groupe.</p> <p>Le Groupe avait par ailleurs acquis Habitat en 2011, dans une logique de développement de la marque. Le pôle Habitat a été générateur de pertes pendant plusieurs années, et le Groupe a pleinement joué son rôle d'actionnaire et a consenti des efforts financiers significatifs pour soutenir sa filiale.</p> <p>Durant l'exercice 2019 / 2020, le Groupe a mené à bien le projet de cession d'Habitat pour se recentrer et développer ses activités d'outre-mer et de e-commerce. La cession du pôle Habitat a été finalisée et signée le 6 octobre 2020.</p>	Effet dilutif de la marge et au-delà du résultat opérationnel. Objectifs de rentabilité ou de performance du Groupe non atteints.	Le risque lié aux acquisitions est estimé par la Direction du Groupe comme moyen .
Dépréciation des goodwill, des droits au bail et des marques.	<p>Les tests réalisés pour la clôture au 30 septembre 2020 n'ont pas généré de provisions complémentaires dans les comptes consolidés pour de perte de valeur significatives des goodwill du pôle Outre-mer.</p> <p>Le Groupe a par ailleurs tenu compte des modalités financières de la cession du pôle Habitat pour la valorisation des actifs de ce pôle.</p> <p>A long terme, le Groupe estime que ses perspectives restent positives sur ses principaux marchés, que ce soit dans les territoires d'outre-mer, ou sur le marché internet de l'ameublement, et que ces perspectives futures ne semblent pas, malgré une faible visibilité sur l'évolution de la crise sanitaire pendant les prochains mois, remettre en cause la valorisation des actifs incorporels.</p>	Effet négatif sur le résultat net.	Le risque lié à la dépréciation des goodwill, des droits au bail et des marques est estimé par la Direction du Groupe comme moyen .

2.3.4 Risques liés à l'organisation du Groupe

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
Social	<p>En Outre-mer, les consultations et discussions avec les élus sont continuelles, et le Groupe ne note pas, à ce stade, de difficulté particulière. Le climat social dans les filiales domiennes dépend aussi du climat propre à chaque territoire, et des attentes de la population sur des mesures gouvernementales.</p> <p>De leur côté, les relations avec le Comité d'Entreprise de Vente-unique.com n'appellent pas de remarque particulière.</p>	<p>Effet négatif sur le résultat opérationnel. Effet adverse sur l'image.</p>	<p>Les risques sociaux sont estimés par la Direction du Groupe comme moyen.</p>
Décentralisation du Groupe	<p>Par construction (croissance externe & implantations géographiques multiples), le Groupe est structurellement décentralisé. Une telle structure est reflétée dans le mode de management du Groupe, lui-même très autonome par filiale, même si la Direction Générale reste ultimement responsable en termes de prise de décisions majeures (stratégie, nomination des managers clés, investissements, croissance externe, etc.).</p> <p>Le dispositif de contrôle interne que le Groupe a choisi de mettre en place tient compte de ce mode d'organisation et de management, mais les éléments clefs font l'objet d'un contrôle centralisé, notamment les délégations de pouvoirs et de signatures, les nominations des managers clefs (et validation des packages de leur rémunération), la validation des budgets, la revue mensuelle des reporting financiers et opérationnels, la validation et les signatures des contrats cadres clients et fournisseurs, la gestion de la trésorerie du Groupe, les autorisations des investissements.</p>	<p>Perte d'efficacité opérationnelle .</p> <p>Processus & procédures non respectés.</p>	<p>Le risque lié à la décentralisation du Groupe est estimé par la Direction du Groupe comme faible.</p>

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
Départ de personnes clefs	<p>Les actionnaires dirigeants du Groupe exercent des fonctions opérationnelles et assurent la direction opérationnelle au quotidien des enseignes. Les équipes qui les entourent garantissent des possibilités de substitution adéquates en cas de départ d'une personne clef.</p> <p>Par ailleurs, les systèmes d'information (voir également supra) sont ainsi conçus qu'ils sont suffisamment indépendants des personnes en ce sens qu'ils embarquent les processus afin de contribuer à un degré élevé de poursuite des activités en cas d'absence prolongée ou de départ d'une ou plusieurs personnes clefs.</p> <p>En outre-mer, la revue périodique des profils et potentiels permet d'orienter la politique de ressources humaines en matière de rotation des équipes et d'identification des personnels clés.</p> <p>Un programme d'attributions d'actions gratuites, soit de Cafom, soit de vente-unique.com, vient compléter le dispositif.</p>	<p>Perte de savoir- faire.</p> <p>Perte d'efficacité opérationnelle</p> <p>Processus & procédures non respectés.</p>	<p>Le risque lié au départ de personnes clés est estimé par la Direction du Groupe comme faible.</p>

2.3.5 Risque Juridiques et Réglementaires

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
Juridique & Réglementaire	<p>Le processus d'acceptation des contrats clefs met en œuvre une revue juridique systématique. Cette revue s'assure notamment qu'il n'existe pas de conditions inacceptables pour le Groupe. Le Groupe fait également appel à des conseils externes pour traiter les aspects réglementaires & juridiques complexes et/ou afférents à des juridictions étrangères. Ces conseils interviennent notamment en matière de droit de la propriété intellectuelle, en droit des sociétés et en droit social. Les principaux litiges ont fait l'objet d'une analyse par le management, qui a estimé qu'en date de clôture, ces différents litiges appelaient une mise à niveau des provisions relatives.</p>	<p>Effet négatif sur l'EBITDA.</p> <p>Image du Groupe écornée.</p>	<p>Les risques juridiques & réglementaires sont estimés par la Direction du Groupe comme moyen.</p>

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
Marques et enseignes	<p>Les marques exploitées en propre sont la propriété du Groupe (en particulier Vente-unique, SIA, et Habitat). Le Groupe veille à une protection appropriée de ses marques, d'une part au sein des territoires/pays exploités, d'autre part dans des territoires/pays où celles-ci pourraient être exploitées. La protection vise le dépôt et l'enregistrement des marques dans ces territoires.</p> <p>Le Groupe est resté propriétaire de la marque Habitat, après la cession de sa filiale le 6 octobre 2020 (un contrat de licence exclusif avec option d'achat exerçable au plus tôt dans un délai de 3 ans ayant été accordé au repreneur). A ce titre, le Groupe conserve la responsabilité de la protection de la marque</p>	Effet négatif sur le chiffre d'affaires, la marge et in fine sur le résultat opérationnel.	Le risque lié aux marques et enseignes est estimé par la Direction du Groupe comme faible .

2.3.6 Risques Financiers

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
Risque de crédit bancaire	<p>En termes de relations bancaires du Groupe, une grande partie des banques de la Place ont accordé des concours bancaires courants au Groupe. Au 30 septembre 2020, la trésorerie nette du Groupe était positive de 22,6 M€ pour une autorisation de concours bancaires et d'escompte de 33 M€, soit une disponibilité totale supérieure à 55 M€.</p> <p>Le total des emprunts bancaires et des crédits-baux du Groupe (hors endettement locatif lié à la norme IFRS 16) est de 60,2 M€ au 30 septembre 2020. Au cours de l'exercice, pour sécuriser ses liquidités face à la crise sanitaire, le Groupe a souscrit en métropole et en outre-mer, avec ses principales banques partenaires, des prêts garantis par l'Etat (PGE), pour les montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 M€ pour CAFOM et deux de ses filiales métropolitaines du pôle Outre-Mer, auprès de la Bred, d'Arkea, du Crédit Agricole d'Ile de France et du CIC - 5,1 M€ pour COMADI (Compagnie Martiniquaise de Distribution), en Martinique, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Martinique-Guyane, du LCL et du Crédit Mutuel Antilles-Guyane - 1,2 M€ pour La Bourbonnaise de Distribution, à La Réunion, auprès du Crédit Agricole Mutuel de La Réunion - 2 M€ par Vente-unique.com auprès de la Banque Palatine. 	<p>Accès restreint aux liquidités et aux marchés de capitaux.</p> <p>Dépendance accrue ou avérée vis-à-vis d'un nombre réduit de partenaires financiers.</p>	Le risque est moyen .

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
Risque de prix	<p>Les achats du Groupe libellés en USD se sont élevés à 64,4 MUSD au cours de la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020, en baisse de 4 %, répartis entre Cafom Distribution pour 14,3 MUSD, Cafom Marketing et Services pour 0,6 MUSD, Directlowcost.com pour 4,5 MUSD, Vente-unique.com pour 37,4 MUSD et Habitat pour 9,9 MUSD.</p> <p>Le Management du Groupe n'estime pas pour le moment opportun de mettre en œuvre une politique de couverture des achats en USD.</p>	<p>Volatilité des cours non maîtrisée. Dérive du résultat de change. Effet dilutif /adverse sur la marge brute et le résultat opérationnel.</p>	<p>Le risque de prix est estimé par la Direction du Groupe comme moyen.</p>
Risque de crédit fournisseurs	<p>En termes de relations avec les fournisseurs, le Groupe s'adresse à un large panel de partenaires commerciaux implantés en France comme à l'étranger. Les conditions financières négociées avec ces derniers tiennent compte des contraintes liées au besoin de financement de l'exploitation, et Cafom bénéficie également de lignes d'ouverture de lettre de crédit documentaire ou de stand-by letter.</p> <p>Pour les fournisseurs étrangers, les règlements à crédit peuvent être garantis par une assurance /couverture ad hoc. Le Groupe a cependant constaté un durcissement très net de la position des assureurs-crédits de la Place, sans que cela ne remette cependant en cause sa capacité à honorer ses engagements.</p>	<p>Assèchement du crédit fournisseurs. Déséquilibre du besoin en fonds de roulement et impact sur la structure financière du Groupe. Effet adverse sur les frais financiers.</p>	<p>Le risque est faible.</p>
Risque de liquidité	<p>A la date de clôture, les engagements financiers dont le Groupe dispose lui permettent de réaliser ses ambitions tout en disposant des moyens nécessaires au financement de son exploitation et de son développement. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas rencontré de difficultés majeures liées à l'accès aux liquidités requises.</p> <p>Le Groupe est en mesure de faire face à ses prochaines échéances sur les 12 prochains mois.</p> <p>Le Groupe reste cependant vigilant face à l'évolution de la crise sanitaire et au risque de nouvelles périodes de confinement qui entraîneraient de nouvelles fermetures de magasins et une baisse significative d'activité</p>	<p>Déséquilibre de la structure financière du Groupe. Inadéquation entre les objectifs du Groupe et les moyens financiers mis à sa disposition. Incapacité pour le Groupe de faire face à ses engagements financiers.</p>	<p>Le risque de liquidité est estimé par la Direction du Groupe comme faible.</p>

Catégorie	Nature et mesures de réduction existantes	Impact	Estimation du Management
Risque de trésorerie	Le Groupe n'a pas de covenant financier lié à des emprunts bancaires. L'emprunt avec Arkéa-Crédit Mutuel, souscrit avec une hypothèque sur l'immeuble de Lyon, a été remboursé en totalité lors de la cession de cet immeuble.	Risque d'exigibilité anticipée des crédits.	Le risque est faible .

2.3.7 Politique d'Assurance

Le Groupe a souscrit un programme d'assurance qui couvre les volets suivants :

- Dommages aux biens ;
- Perte d'exploitation ;
- Marchandises transportées ;
- Responsabilité Civile Professionnelle ;
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux.
- Véhicules et engins de manutention

Ce programme est renouvelé au mois de juillet de chaque année, afin de prendre en compte les valeurs assurées mises à jour des mouvements de périmètre (ouvertures/fermetures de magasins, changement de surfaces, etc.). Son champ d'application couvre tout le Groupe.

Des plans de prévention sont mis en place et un suivi des recommandations est administré en collaboration avec notre courtier.

2.3.8 Actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 30 septembre 2020, le Groupe détient 10.104 actions d'auto-détention comptabilisées en titres immobilisés à un prix de revient de 4,40 € par action, acquises dans le cadre de la régularisation du cours de bourse via un contrat de liquidité.

Compte tenu du cours de clôture, ces actions sont valorisées pour un montant total de 34.354 € en fin d'exercice.

2.3.9 Variation de cours

La Société n'intervient pas de manière significative sur les marchés financiers.

2.3.9.1 Evolution du cours de l'action depuis son introduction et évolution des volumes traités



2.3.9.2 Performance par action

	Exercice clos au 30/09/2020	Exercice clos au 30/09/2019
Cours + haut (euros)	5,50	8,05
Cours + bas (euros)	2,36	4,64
Cours au 31/03	2,92	7,40
Cours au 30/09	3,40	4,76
Nombre d'actions au 31/03	9.394.662	9.394.662
Nombre d'actions au 30/09	9.394.662	9.394.662

2.4 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 22-10 du Code de commerce, notre Société a choisi d'intégrer les informations du rapport sur le gouvernement d'entreprise au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

2.4.1 Organes d'administration et de direction

2.4.1.1 Composition du Conseil d'Administration au 30 septembre 2020

NOM	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
M. Hervé GIAOUI	Président du Conseil d'Administration et Directeur général	<u>Administrateur</u> : AGO du 29 mars 2019 (renouvellement) <u>PDG</u> CA du 29 mars 2019 (renouvellement) <i>NB : le CA du 27 septembre 2004 a décidé le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général</i>	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2025 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 Pour la durée de son mandat d'administrateur
Mme Evelyne SZTARK-WORMSER	Administrateur	<u>Administrateur</u> : AGM du 31 mars 2017	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2023 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022
SAS PLEIADE INVESTISSEMENT, représentée par M. Boris TRONC	Administrateur	<u>Administrateur</u> : AG du 30 mars 2018 (renouvellement)	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2024 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023
Société GAVALAK, représentée par M. Guy-Alain GERMON	Administrateur	<u>Administrateur</u> : CA du 18 décembre 2018 (cooptation) AGO du 29 mars 2019 (ratification)	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2021 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 (durée du mandat restant à courir de son prédécesseur).
Madame Viviane CHAINE-RIBEIRO	Administrateur indépendant	<u>Administrateur</u> : CA du 24 janvier 2020 (cooptation) AGO du 31 mars 2020 (ratification)	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver en 2024 les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 (durée du mandat restant à courir de son prédécesseur).
Madame Viviane GOLVET	Administrateur représentant les salariés	<u>Administrateur</u> : CA du 11 décembre 2019 qui a pris acte de la désignation de Madame Viviane GOLVET en tant qu'administrateur représentant les salariés	La durée du mandat est de 6 ans, à compter de la date de désignation par le CSE, soit un mandat prenant fin le 26 novembre 2025

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 31 mars 2021 de renouveler le mandat d'administrateur de la Société GAVALAK pour une durée de six années.

Il sera également soumis à la prochaine Assemblée Générale la création d'un septième poste d'administrateur au profit de Monsieur François POIRIER, gérant de Poirier & Cie Finance et Conseil SARL, elle-même Président de la société Pléiade Investissement., pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

2.4.1.2 Liste des Mandataires sociaux non administrateurs au 30 septembre 2020

MANDATAIRE SOCIAL	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
M. Guy-Alain GERMON	Directeur Général Délégué	<u>DGD</u> CA du 3 décembre 2007	Jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration
M. André SAADA	Directeur Général Délégué	<u>DGD</u> CA du 27 septembre 2004	Jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration
M. Manuel BAUDOIN	Directeur Général Délégué	<u>DGD</u> CA du 3 décembre 2007	Jusqu'à nouvelle décision du Conseil d'administration

M. Guy-Alain Germon, Directeur Général Délégué, est plus particulièrement en charge de la gestion des magasins d'outre-mer ainsi que des fonctions supports du Groupe.

M. André Saada, Directeur Général Délégué, supervise les travaux d'implantation et de rénovation des magasins d'outre-mer et participe également à l'animation commerciale de ce réseau.

M. Manuel Baudouin, Directeur Général Délégué, participe à l'animation commerciale du réseau aux Antilles et en Guyane et supervise l'activité de financement à la consommation (Cafinéo). Il a également la responsabilité des relations institutionnelles du Groupe outre-mer.

2.4.1.3 Autres mandats sociaux exercés par les mandataires sociaux

Nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société autre que la Société par chacun des mandataires sociaux.

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
M. Hervé GIAOUI	Président	SAS CAFOM DISTRIBUTION, SA VENTE-UNIQUE.com, HABITAT DESIGN SWISS SA, FITNESS LEADER SAS, FINANCIERE DARUE SAS, FINANCIERE GM SAS, ROSIERS 2020 SAS, FITNESS PLAZA SES Représentant de CAFOM SA, Président de HABITAT DESIGN INTERNATIONAL et HABITAT Monaco
	Administrateur	SA CAFOM MARKETING ET SERVICES, SA FLOREAL, S.A. CAFINEO, SA FONCIERE VOLTA, UEI INVESTMENTS LTD, TTOM SA, FINANCIERE HG (administrateur délégué)
	Directeur général	FONCIERE VOLTA
	Gérant	SARL AVENIR INVESTISSEMENT, EURL GH INVEST, SARL IMMOPRES, SCI LOCATION RANELAGH, SNC CRIQUET, SCI ROUEN IMMO, SCI IMMO CONDOR, SCI FOURRIER INVEST, SARL CAFOM CARAIBES, SARL LOCATION CARAIBES, SARL LA COURBETTE, SCI AMANDA, SOLAR ESTATE EURL, SCI L'ESTAGNET, SCI PRIVILEGE, SCI MUSIQUE CENTER, SCI CINESTAR, SCI GRIMAUD L'ESTAGNET, SCI LA BELLEVILLOISE, SPRL IMMOBILIERE DES ROSIERS

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
M. André SAADA	Président	SAS LCD, SASU SERVICE DES ILES DU NORD; SASU DISTRIBUTION DES ILES DU NORD, SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION, SAS DISTRIMO, SAS DUTYFREEDOM, SAS HORIZON CONSULTING, SAS AMBLAIN 3000
	Administrateur	SA FLOREAL, SA FONCIERE VOLTA, SA CAIRE, SEMAG, SEM PATRIMONIALE
	Gérant	SARL AS INVEST, SARL KATOURY, SCI L'EUROPÉENNE DE CONSTRUCTION, SCI DU SOLEIL, SCI LOCATION GUYANE, SCI COTTON BAY, SCI TRESOR INVESTISSEMENT, SCI BALATA, SCI LOCATION 3000, SCI TENDANCE IMMO, EURL PARKIMO, SCI ESPACE CONSULAIRE DU PARKWAY, SARL PROVIMO, SCI BALATA II, SCI ROND-POINT BALATA, SCI CARREFOUR BALATA, SCI STOUPAN, SC FRITNA, SNC GOURBEYRE EXPANSION, SCI LA GOULETTE 973, SCI AMAZONIA INVESTISSEMENT, SCI FOCH FLANDRIN, SARL TRANSAT ANTILLES VOYAGES, SCI SAF SAF, SCI LEVALLOIS-RIVAY
M. Guy Alain GERMON	Président	SAS FINANCIERE CARAÏBE, SAS LGD, SAS COMADI, SAS DEPROGE RESTAU, LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION, HABITAT GUYANE SAS
	Gérant	SARL GUYANE MOBILIER, SARL GSP, SCI GAG, SCI CALLIENDRAS, SARL CAFOM CARAIBES, SC GAVALAK, SARL ESPACE IMPORT, SARL RAPID FOOD, SARL CHOCAR, SCI BG IMMOBILIER, SCI SAINT KITTS, SCI POINTE COUCHEE,
	Directeur général	SAS LCD, SASU DIN, SAS GDI, SAS SIN, SAS LBD, SAS CAFOM DISTRIBUTION, SARL BG FONCIERE
	Membre	Comité Stratégique HABITAT DESIGN INTERNATIONAL SAS
SC GAVALAK	Président	GAVILLUXE

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
M. Manuel BAUDOUIIN	Président	SAS BG FONCIERE, RAPID FOOD SAS, NORCAREVE SAS, LE SNACK LORRINOIS SAS
	Gérant	SARL GUYANE MOBILIER, SCI BG IMMOBILIER, SCI BG MONTAIGNE 1, SCI BG MONTAIGNE 2, SCI BG MONTAIGNE 3, SCI BG MONTAIGNE 4, SCI IMPRIMERIE, SCI POINTE COURCHET, SCI IMMARONI, SCI IMMOMANGLES, SCI IMMOSOLEIL, SARL SAMPARCO, SARL FONCIERE DU FORUM, SARL TIJUMA, SARL TIJUCA, SNC IPANEMA, SCI MORNE D'ORANGE, SCI CHOCO, SCI DEPROGE, SARL CHOCAR, SC SPB, SARL LE SNACK SPIRITAIN
	Directeur Général	SAS FINANCIERE CARAÏBE, SAS COMADI, SAS GUADELOUPE MOBILIER, SAS LGD
	Administrateur	CAFINEO SA
PLEIADE INVESTISSEMENT SAS	Président	Comité de surveillance de VIPICO II SAS
	Membre	Comité de surveillance AEROPLAST INDUSTRIES SAS Conseil de Surveillance COJEAN SAS Comité de Surveillance FINANCIERE TOAST SAS Comité de Surveillance FINEOS SAS Conseil de Surveillance GENERIX SA Comité de Surveillance GROUPE SMART RATINGS SAS Comité Stratégique HABITAT DESIGN INTERNATIONAL SAS Comité de Surveillance PBR SAS Comité d'Orientation PLEIADE VENTURE SAS Comité de Surveillance PLEIADE VENTURE SAS Comité de Surveillance QUIETALIS SAS
Mme Evelyne SZTARK-WORMSER	Gérant	SARL AGENCE RAPP (co-gérant), SCI COLMAR RAPP, SARL HARMONY, SCI DU CENTRE, SCI RONNY

MANDATAIRE SOCIAL	NATURE DU MANDAT	SOCIETES
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO	Président	Conseil de Surveillance de TALENTIA SOFTWARE Co-présidente de la COMMISSION EUROPE ET INTERNATIONAL au MEDEF Présidente de la FTPE Comité d'audit de GENERIX
	Membre	Conseil de Surveillance GENERIX SA
	Gérant	VCR CONSEIL SARL
	Membre	Comité stratégique de ZIES (Institut pour l'innovation Economique et Sociale) Conseil Stratégique pour l'attractivité et l'emploi Comité Stratégique de BONANZA Comité d'orientation stratégique de DATAGENESE Comité stratégique du fonds d'investissement NEW ALPHA VERTO
Madame Viviane GOLVET	Néant	

2.4.2 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

2.4.2.1 Structure du capital

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.1.

2.4.2.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Les statuts de la Société ne contiennent aucune restriction aux transferts d'actions de la Société et à l'exercice des droits de vote (autres que celles prévues par la loi).

Les clauses de la convention conclue entre actionnaires et portée à la connaissance de la Société traitant notamment des conditions de cession ou d'acquisition d'actions de la Société sont détaillées au paragraphe 2.5.6.

2.4.2.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.1 et au paragraphe 2.5.4.

2.4.2.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.1.

2.4.2.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

2.4.2.6 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Ces éléments sont détaillés au paragraphe 2.5.6.

2.4.2.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Ces règles sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur.

2.4.2.8 Pouvoirs du Conseil d'administration concernant en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Les délégations de compétence en ces domaines sont visées au paragraphe 2.4.4 et les programmes de rachat d'actions sont visés au paragraphe 2.5.4.

2.4.2.9 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors le cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts

Néant.

2.4.2.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

2.4.3 Rémunérations et avantages

A/ Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat au président directeur général, aux directeurs généraux délégués et aux administrateurs pour l'exercice en cours (vote ex ante)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, nous vous présentons aux termes du présent rapport la politique de rémunération des mandataires sociaux, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président directeur général, aux directeurs généraux délégués et aux administrateurs de la Société en raison de leurs mandats respectifs au titre de l'exercice en cours.

Le Conseil d'Administration a établi une politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société conforme à son intérêt social, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie commerciale. Les principes et critères pris en compte sont les suivants :

○ **Politique de rémunération des administrateurs**

Les administrateurs de la Société perçoivent une rémunération en raison de leur participation aux travaux du Conseil d'Administration.

La rémunération individuelle des administrateurs est déterminée de la façon suivante (CA du 31 janvier 2020), dans la limite de l'enveloppe maximale annuelle de 175.000 euros votée par de l'Assemblée Générale du 6 mai 2014 :

En 2020 (au titre de l'exercice clos le 30/09/2019) :

- un montant fixe de 25 000 € par administrateur, soit un montant total pour les 4 administrateurs de 100 000 €.

A compter de 2021 (au titre de l'exercice clos le 30/09/2020) et jusqu'à nouvelle décision du CA :

- un montant fixe de 25 000 € par administrateur (hors administrateur représentant les salariés),
 - un montant fixe de 5.000 € pour l'administrateur représentant les salariés, par ailleurs rémunérée au titre de son contrat de travail.
- soit un montant total pour les 6 administrateurs de 130 000 €.

Les administrateurs ne perçoivent aucune autre forme de rémunération.

Nous vous invitons à statuer favorablement sur la politique de rémunération des administrateurs en approuvant la résolution suivante soumise, à titre ordinaire, à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2021 :

Résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires (vote ex ante)

« **Treizième résolution**

(Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice en cours)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice en cours qui sera clos le 30 septembre 2021, telle qu'elle y est décrite. »

○ **Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux**

Depuis l'exercice 2019 / 2020, M. Hervé GIAOUI, par ailleurs premier actionnaire de la Société à travers une société qu'il détient à 99,9%, ne perçoit plus aucune rémunération de la part de la Société en tant que Président Directeur Général, excepté le montant de 25.000 € en tant qu'administrateur.

La politique de rémunération des Directeurs Généraux Délégués, dirigeants mandataires, sociaux résulte d'une démarche réfléchiée et équilibrée, établie dans le cadre de l'intérêt général du Groupe, fondée sur des critères objectifs et en cohérence avec la politique salariale d'ensemble menée au sein du Groupe. Les principes et critères adoptés par le Groupe sont les suivants :

- Rémunération fixe

Les Directeurs Généraux Délégués perçoivent une rémunération fixe qui fait l'objet chaque année d'une analyse. Cette rémunération est notamment appréciée en fonction des responsabilités hiérarchiques et opérationnelles de chaque dirigeant, ainsi que de l'étendue géographique (France, Europe, DOM-TOM-COM, Chine, Inde, ...) de la supervision et du management. Elle est également appréciée, dans la mesure du possible, dans le contexte du marché de la distribution traditionnelle.

La rémunération fixe versée à deux Directeurs Généraux délégués est effectuée indirectement à travers le montant de la prestation de service que la société SAS Financière Caraïbe facture au Groupe, analysée chaque année.

- Rémunération variable annuelle ou pluriannuelle

Le Groupe privilégie une politique de rémunération indépendante des résultats de l'entreprise, ses principaux dirigeants mandataires sociaux étant actionnaires dirigeants.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient donc d'aucune rémunération variable annuelle ou pluriannuelle.

En l'absence de rémunération variable, il n'y a donc pas d'éléments variables de la rémunération des mandataires sociaux déterminés à partir de l'application de critères de performance extra-financière (RSE).

- Stock-options, actions gratuites

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient pas de stock-options.

- Rémunération exceptionnelle

Le Conseil d'Administration peut décider d'octroyer une rémunération exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux en raison de circonstances particulières, comme par exemple la réalisation d'une opération majeure pour la Société, la mesure d'une surperformance exceptionnelle ou tout autre événement majeur.

- Autres

Aucun dirigeant mandataire social de la Société ne bénéficie actuellement d'un engagement de la Société prévoyant le versement à son profit d'une quelconque indemnité en cas de départ. Il n'y a pas non plus d'engagement de non-concurrence.

- Rémunération de l'activité d'administrateur

Mis à part le Président du Conseil d'Administration, les dirigeants mandataires sociaux ne sont pas administrateurs de la Société.

Nous vous invitons à statuer favorablement sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en approuvant la résolution suivante soumise, à titre ordinaire, à l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2021 :

Résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires (vote ex ante)

« Douzième résolution

(Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice en cours)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, approuve, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice en cours qui sera clos le 30 septembre 2021, telle qu'elle y est décrite. »

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sera appelée à se prononcer l'an prochain (vote ex post) sur les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués à ces mêmes dirigeants au titre de l'exercice qui sera clos le 30 septembre 2021.

B/ Eléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de leur mandat, à chacun des mandataires sociaux, au titre de l'exercice écoulé (vote ex post)

2.4.3.1 Montant global des rémunérations et avantages en nature attribués aux mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration

Nous vous rendons compte des rémunérations et des avantages de toute nature attribués par la Société et ses filiales aux mandataires sociaux et membres du Conseil d'Administration au cours des exercices clos les 30 septembre 2019 et 2020. Les rémunérations indiquées ci-dessous comprennent les traitements et salaires perçus et les contributions article 83 lorsque cela est applicable.

Il est précisé que la rémunération totale des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice écoulé respecte la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 31 mars 2020 dans sa onzième résolution.

Mandataire social	Exercice	Rémunération fixe (brute)	Avantages en nature	Rémunération de l'activité d'administrateur (2)	Actions gratuites	Total au 30/09/20	Total au 30/09/19
Hervé GIAOUI	2020	/	/	25.000	/	25.000	
	2019	188.041	/	25.000	/		213.041
André SAADA	2020	183.034	/	/	/	183.034	
	2019	148.904	/	/	/		148.904
Guy-Alain GERMON ⁽¹⁾	2020	/	/	/	/	/	
	2019	/	/	/	/		/
SC GAVALAK	2020	/	/	25.000	/	25.000	
	2019	/	/	/	/		/
Manuel BAUDOIN ⁽¹⁾	2020	/	/	/	/	/	
	2019	/	/	/	/		/
PLEIADE INVESTISSEMENT	2020	/	/	25.000	/	25.000	
	2019	/	/	25.000	/		25.000
Mme Evelyne SZTARK-WORMSER	2020	/	/	25.000	/	25.000	
	2019	/	/	25.000	/		25.000
Madame Viviane CHAINE-RIBEIRO	2020	/	/	25.000	/	25.000	
	2019	/	/	/	/		/

(1) Rémunérations versées via la société SAS Financière Caraïbe et incluses dans la prestation de services facturée par SAS Financière Caraïbes à CAFOMSA.

(2) Rémunération de l'administrateur au titre de l'exercice concerné et perçue l'année suivante.

Madame Viviane GOLVET, administrateur représentant les salariés, percevra en 2021 une rémunération de l'activité d'administrateur au titre de son mandat pour l'exercice 2019/2020 de 5 000 €.

La société FINANCIERE CARAIBE (dont Messieurs Baudouin et Germon sont actionnaires chacun à hauteur de 50 %) a facturé, au titre d'une assistance en matière juridique, de ressources humaines, d'informatique, de contrôle de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la société Cafom SA, une prestation de 708.000 € pour 12 mois et 80.000 € à CAFOM CARAIBES au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2020, soit le même montant qu'au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2019.

La convention de prestation de service avec FINANCIERE CARAIBE prévoit, entre autres, des prestations de services liées aux fonctions de dirigeants de Messieurs Baudouin et Germon. Sur le montant total de 788.000 € facturé au titre de l'exercice 2019, 91.800 € concerne la rémunération de la fonction de dirigeant de Monsieur Baudouin et 223.600 € celle de Monsieur Germon (contre respectivement 91.800 € et 203.600 € l'an dernier), hors refacturation des charges sociales et des frais annexes (déplacements notamment).

Cette convention de prestation de service est une convention réglementée, indiquée au chapitre 9 de ce rapport financier, et communiquée aux Commissaires aux Comptes pour leur rapport spécial.

Messieurs Baudouin et Germon ne perçoivent en nom propre aucune rémunération attribuée par une société du Groupe.

La société Financière HG (dont Monsieur Giaoui est actionnaire à 99,9 %) n'a facturé aucune prestation au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019 / 2020.

En l'absence de rémunération variable, il n'y a donc pas d'éléments variables de la rémunération des mandataires sociaux déterminés à partir de l'application de critères de performance extra-financière (RSE).

Pour l'exercice 2019 / 2020, les niveaux de rémunération au regard de la rémunération moyenne et de la rémunération médiane des salariés du Groupe, se détaillent de la façon suivante :

- Le niveau de rémunération de Monsieur André Saada, représente 5,2 fois la rémunération moyenne et 6,2 fois la rémunération médiane des salariés du Groupe ;
- Le niveau de rémunération de Monsieur Guy-Alain Germon, à travers la rémunération de la fonction de dirigeant incluse dans les honoraires de Financière Caraïbe, représente 6,3 fois la rémunération moyenne et 7,5 fois la rémunération médiane des salariés du Groupe.
- Le niveau de rémunération de Monsieur Manuel Baudouin, à travers la rémunération de la fonction de dirigeant incluse dans les honoraires de Financière Caraïbe, représente 2,6 fois la rémunération moyenne et 3,1 fois la rémunération médiane des salariés du Groupe.

Il est rappelé que M. Hervé Giaoui n'a pas été rémunéré sur l'exercice 2019 / 2020 et qu'il n'y a donc pas lieu de faire une comparaison avec les rémunérations moyenne et médiane des salariés du Groupe. Excepté cette évolution, les ratios ci-dessus n'ont pas connu d'évolution significative depuis ces 5 dernières années.

2.4.3.2 Rémunérations de l'activité des administrateurs

130.000 € de rémunération de l'activité d'administrateur seront alloués aux administrateurs au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2020 conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 6 mai 2014 ayant fixé à la somme maximale de 175.000 € le montant des jetons de présence et à la décision de répartition du Conseil en date du 31 janvier 2020.. Il est précisé que les rémunérations de l'activité d'administrateur dus au titre de l'exercice 2019 (100.000 €) ont été intégralement payées.

2.4.3.3 Rémunération au titre de contrats de travail

Au 30 septembre 2020, les mandataires sociaux n'ont pas de contrat de travail.

Seul l'administrateur représentant les salariés bénéficie d'un contrat de travail.

2.4.3.4 Rémunération au titre de missions ou mandats exceptionnels

Néant

2.4.3.5 Rémunération perçues des sociétés contrôlées

Cf. 2.4.3.1 ; les rémunérations indiquées au sein de ce tableau comprennent celles versées par Cafom SA et par les autres sociétés contrôlées le cas échéant.

2.4.3.6 Sommes provisionnées par la Société et les sociétés du Groupe aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des mandataires sociaux

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages à l'exception de la provision pour indemnités de départ en retraite pour les mandataires bénéficiant d'un contrat de travail.

2.4.3.7 Options de souscription ou d'achat consenties à chaque mandataire social

Certains mandataires sociaux détiennent des Bons de Souscription d'Actions. Voir point 2.4.3.13

2.4.3.8 Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci

Néant.

2.4.3.9 Attribution gratuite d'actions consenties aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, il n'a pas été attribué d'actions gratuites au profit d'un mandataire social et aucune action attribuée gratuitement à un mandataire social n'est devenue disponible au cours de l'exercice, le tableau 7 de l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n°2021-02 n'est pas applicable.

Depuis 5 ans, il n'y a pas eu d'attribution gratuite d'actions consenties aux mandataires sociaux actuels depuis le début de leur mandat.

2.4.3.10 Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Aucune action de performance n'a jamais été attribuée au profit des mandataires sociaux.

2.4.3.11 Actions de performance devenues disponibles pour les mandataires sociaux

Néant.

2.4.3.12 Engagements de retraite des mandataires sociaux

Aucune retraite décrite dans les articles L.225.102-1 et D.225-104-1 n'a été attribuée aux mandataires sociaux.

2.4.3.13 Synthèse des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Les tableaux ci-dessous reprennent de manière synthétique les différents engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux en termes de rémunération.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

	Exercice 2020	Exercice 2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Cf. paragraphe 2.4.3.1	Cf. paragraphe 2.4.3.1
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Synthèse Bons de Souscription d'Actions

A la date du présent rapport, les sociétés Financière HG et Gavalak détiennent chacune 20.352 bons de souscriptions d'actions, exerçables sous condition de variation de l'EBITDA, et arrivant à échéance le 31 juillet 2021.

En cas de taux de croissance de l'EBITDA supérieur à l'objectif, les BSA Managers 2 n'ayant pas été exercés au titre des exercices précédents pourront l'être au prorata des points de croissance au-delà de l'objectif.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux

Néant.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par les dirigeants mandataires sociaux

Néant

Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 83)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Hervé GIAOUI		X		X		X		X
André SAADA		X	X			X		X
Guy Alain GERMON		X	X			X		X
Manuel BAUDOIN		X	X			X		X

2.4.3.14 Projets de résolutions soumises au vote ex post

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, compte tenu du vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2020 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, il vous est demandé d'approuver d'une part les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et d'autre part les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de leur mandat, au Président directeur Général et à chacun des directeurs généraux délégués, au titre de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés ci-avant, et de voter favorablement les projets de résolutions suivantes soumises à titre ordinaire au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2021 :

Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires (vote ex post)

« Septième résolution

(Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice clos le 30 septembre 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées. »

« Huitième résolution

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de ses mandats, à Monsieur Hervé GLAOU, président directeur général, au titre de l'exercice écoulé)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de ses mandats, à Monsieur Hervé GIAOUI, président directeur général, au titre de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2020, tels que présentés dans ledit rapport sur le gouvernement d'entreprise. »

« Neuvième résolution

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de son mandat, à Monsieur Guy-Alain GERMON, directeur général délégué, au titre de l'exercice écoulé)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de son mandat, à Monsieur Guy-Alain GERMON, directeur général délégué, au titre de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2020, tels que présentés dans ledit rapport sur le gouvernement d'entreprise. »

« Dixième résolution

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de son mandat, à Monsieur André SAADA, directeur général délégué, au titre de l'exercice écoulé)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de son mandat, à Monsieur André SAADA, directeur

général délégué, au titre de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2020, tels que présentés dans ledit rapport sur le gouvernement d'entreprise. »

« Onzième résolution

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de son mandat, à Monsieur Manuel BAUDOUIN, directeur général délégué, au titre de l'exercice écoulé)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, approuve, après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 dudit Code et joint au rapport mentionné à l'article L. 225-100 du même Code, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués, en raison de son mandat, à Monsieur Manuel BAUDOUIN, directeur général délégué, au titre de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2020, tels que présentés dans ledit rapport sur le gouvernement d'entreprise.

2.4.3.15 Opérations sur titres des mandataires sociaux et des personnes assimilées (article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)

Néant.

2.4.3.16 Conventions réglementées (L. 225-38 du Code de commerce)

Nous vous demandons d'approuver les conventions nouvelles visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ainsi que les conventions visées à l'article L. 225-40-1 du Code de commerce conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice.

Ces conventions vous sont présentées en annexe au présent rapport.

Il est précisé, s'agissant des conventions autorisées au cours d'un exercice précédent et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice :

- qu'aucune règle de calcul et d'ajustement dans le temps des conditions financières de ces conventions n'a été définie contractuellement ;
- qu'aucune d'elles n'a connu une évolution substantielle de son montant ou de ses conditions financières ;
- qu'aucune d'elles ne répond plus à la qualification de convention réglementée au regard de l'évolution des circonstances sous réserve de la décision du Conseil d'Administration visée ci-après ;
- que le Conseil d'Administration du 29 janvier 2021 a procédé à la revue de ces conventions et décidé de maintenir ses autorisations antérieures afférentes auxdites conventions et la poursuite de celles-ci jusqu'à leur prochain examen par le Conseil appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

2.4.3.17 Conventions entre un mandataire ou actionnaire significatif de CAFOM SA et une société contrôlée par celle-ci (L. 225-37-4 du Code de commerce)

Nous vous informons que, depuis la clôture de l'exercice précédent, les seules conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de CAFOM SA et, d'autre part, une autre société contrôlée par CAFOM SA au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, sont les suivantes :

- Convention conclue le 22 avril 2020 entre la société Amblain 3000 et CAFOM SA pour un bail commercial en l'état futur d'achèvement pour la location de locaux à bâtir pour l'exploitation de magasins, zone Canabady, à Saint-Pierre de La Réunion, pour un loyer annuel prévisionnel de 2,1 M€.

Cette convention a été résiliée et remplacée, après la clôture de l'exercice, le 5 octobre 2020, par un nouveau contrat de bail commercial en l'état futur d'achèvement conclu entre la société Amblain 3000 et La Bourbonnaise de Distribution (LBD), le preneur devenant désormais directement la filiale de Cafom implantée à La Réunion

- Caution solidaire de Cafom SA en faveur de la Banque de Nouvelle Calédonie pour la filiale Espace Import afin de couvrir une ligne de découvert, des obligations cautionnées, un crédit d'enlèvement, une ligne d'escompte commerciale, et une ligne de SBLC pour un montant de 144.439.958 XPF (1.210.407€).

2.4.4 Délégation et autorisation accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration dans le cadre d'attributions de bons de souscription d'actions (constatation de la réalisation de l'augmentation de capital en cas d'exercice)	31/03/2016	-	-	Néant	Néant	Néant	207.590 € ¹
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport	31/03/2020 26 mois	31/05/2022	80.000.000 €	Néant	Néant	Néant	80.000.000 €

¹ Emission de 254.400 bons de souscription d'actions par le Conseil d'Administration du 29 juin 2016, dont 213.696 (152.640 BSA Managers 1 et 61.056 BSA Managers 2) sont devenus caducs et 40.704 (BSA Managers 2) sont toujours exerçables à la date du présent rapport. En cas de taux de croissance de l'EBITDA supérieur à l'objectif, les BSA Managers 2 n'ayant pas été exercés au titre des exercices précédents pourront l'être au prorata des points de croissance au-delà de l'objectif.

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	31/03/2020 26 mois	31/05/2022	80.000.000 € ²	Néant	Néant	Néant	80.000.000 €
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre par voie d'offre au public des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	31/03/2020 26 mois	31/05/2022	80.000.000 € ²	Néant	Néant	Néant	80.000.000 €

² Ce montant s'impute sur le plafond global de 80.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 24^{ème} résolution de l'Assemblée Générale en date du 31 mars 2020 et par la 19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2019.

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation à donner au Conseil d'Administration, en cas d'émission par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale	31/03/2020 26 mois	31/05/2022	10 % du capital par période de 12 mois	Néant	-	Néant	10 % du capital
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet, en cas d'émission par voie d'offre au public, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'augmenter le nombre de titres à émettre	31/03/2020 26 mois	31/05/2022	15 % de l'émission initiale et plafond applicable à la résolution concernée	Néant	Néant	Néant	15 % de l'émission initiale et plafond applicable à la résolution concernée

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société	31/03/2020 26 mois	31/05/2022	10 % du capital social et 80.000.000 € ³	Néant	Néant	Néant	10 % du capital social et 80.000.000 €
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	31/03/2020 26 mois	31/05/2022	80.000.000 € ³	Néant	Néant	Néant	80.000.000 €

³ Ce montant s'impute sur le plafond global de 80.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 24^{ème} résolution de l'Assemblée Générale en date du 31 mars 2020 et par la 19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2019.

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	31/03/2020 26 mois	31/05/2022	250.000.000 €	Néant	Néant	Néant	250.000.000 €
Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (attribution d'actions gratuites à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital)	29/03/2019 38 mois	29/05/2022	10 % du capital social	Néant ⁴	Néant	Néant	10 % du capital social déduction faite des actions gratuites déjà attribuées

⁴ 15.050 actions gratuites existantes ont été attribuées suivant décision du Conseil d'Administration du 15 septembre 2017, 20.600 actions gratuites existantes ont été attribuées suivant décision du Conseil d'Administration du 29 juin 2018 et 28.700 actions gratuites existantes ont été attribuées suivant décision du Conseil d'administration du 20 juin 2019.

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Utilisation des délégations financières consenties au Conseil d'Administration en période d'offre publique	31/03/2020 18 mois	30/09/2021	-	-	-	-	-
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société	31/03/2020 18 mois	30/09/2021	20.000.000 €	Néant	-	Néant	20.000.000 €
Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et de sociétés du groupe Cafom adhérant à un plan d'épargne entreprise	31/03/2020 26 mois	31/05/2022	1.000.000 €	Néant	-	Néant	1.000.000 €

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription	29/03/2019 26 mois	29/05/2021	80.000.000 € ⁵	Néant	-	Néant	80.000.000 €
Autorisation au Conseil d'Administration, en cas d'émission par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de fixer le prix d'émission	29/03/2019 26 mois	29/05/2021	10 % du capital par période de 12 mois	Néant	-	Néant	10 % du capital

⁵ Ce montant s'impute sur le plafond global de 80.000.000 euros pour les émissions d'actions ou de titres donnant accès au capital fixé par la 24^{ème} résolution de l'Assemblée Générale en date du 31 mars 2020 et par la 19^{ème} résolution de l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2019.

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs	Date de l'AGE - Délai	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en capital	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice	Augmentation(s) réalisées(s) sur les précédents exercices	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	31/03/2020 38 mois	31/05/2023	10 % du capital social	Néant	-	Néant	10 % du capital social

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mars 2021 de consentir les délégations et autorisations suivantes afin principalement de remplacer celles arrivées à échéance ou venant à expiration au cours de l'exercice en cours :

1. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;
2. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions ;
3. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, par voie d'offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
4. Autorisation à donner au Conseil d'Administration, en cas d'émission par voie d'offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale ;
5. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre ;
6. Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la Société et de sociétés du groupe Cafom adhérant à un plan d'épargne entreprise ;
7. Limitation globale des autorisations et délégations consenties par la présente Assemblée Générale ;
8. Utilisation des délégations financières en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
9. Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;
10. Autorisation de prendre certaines mesures de gestion en période d'offre publique portant sur les titres de la Société ;

2.4.5 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

2.4.5.1 La Direction Générale

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a décidé, en application de l'article L. 225-51-1 du code de commerce, de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, ce qui permet dans un environnement en constante évolution et particulièrement concurrentiel d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi favoriser et rendre plus efficace le processus de décision.

La Direction Générale de la Société est ainsi assurée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Hervé GIAOUI.

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du Directeur Général. Toutefois, la Société considère que les pouvoirs sont équilibrés au sein du Conseil qui demeure l'organe d'administration souverain de la Société et au sein duquel sont débattus tous les sujets d'importance majeure pour la marche et le développement de la Société. Ainsi, toutes les décisions relatives aux orientations stratégiques, en termes d'activité, d'ouvertures et de fermetures de points de vente ou de déploiement de la franchise, de financement et d'investissements relèvent, *in fine*, de la responsabilité du Conseil.

2.4.5.2 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration et politique de diversité au sein du Conseil d'Administration

L'article L. 22-10-3 du code de commerce entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 dispose que « *La proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 40 % dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé (...) Dans ces mêmes sociétés, lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux.* »

Depuis 2012 et afin de respecter les dispositions légales sur la mixité, diverses nominations ont eu lieu au sein de la Société.

Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juillet 2012 a procédé à la nomination en qualité d'administrateur avec effet au 1er octobre 2012, de la société Pléiade Investissement représentée par Madame Nathalie de Chalus.

La composition du CA de CAFOM SA a ensuite évolué, la société Pléiade Investissement ayant désigné un nouveau représentant permanent en la personne de Monsieur Boris Tronc.

Le 10 décembre 2012, Madame Corinne Saada a été nommée par cooptation en qualité d'administrateur indépendant au sens de la recommandation n°8 du code Middlednext. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 28 mars 2013.

La composition du Conseil d'Administration a ensuite été modifiée lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2017, avec la nomination de Madame Evelyne Sztark-Wormser en tant qu'administrateur, le changement de représentant permanent de Financière Caraïbe SAS (Monsieur Guy-Alain Germon en remplacement de Monsieur Manuel Baudouin), et la démission de Messieurs Guy-Alain Germon (personne physique) et André Saada de leur poste d'administrateurs.

La SAS Financière Caraïbe, ayant procédé à un reclassement de ses actions Cafom au profit de ses deux actionnaires, les sociétés SPB et Gavalak, a démissionné de son mandat d'administrateur le 18 décembre 2018. Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2018 a nommé en qualité d'administrateur, à titre provisoire, la société Gavalak, représentée par M. Guy-Alain Germon pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2019 a ratifié cette nomination.

Madame Corinne Saada a démissionné de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice précédent. Lors de la réunion du 24 janvier 2020, le Conseil d'Administration a nommé en qualité d'administrateur, à titre provisoire, Madame Viviane Chaine-Ribeiro, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2020 a ratifié cette nomination.

A la date de publication du présent rapport, le Conseil d'Administration comprend donc deux femmes sur cinq membres, hors le poste d'administrateur représentant les salariés (assumé par une femme) qui n'est pas pris en compte pour les règles de représentation équilibrée hommes / femmes au sein du Conseil d'Administration. Les règles de représentation équilibrée sont donc respectées.

2.4.5.3 Code de gouvernement d'entreprise de la Société

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2010, d'appliquer les recommandations du code de gouvernement d'entreprise Middlednext en lieu et place de celles du code AFEP-MEDEF. Ce Code peut être consulté à l'adresse internet suivante :

<https://www.middlednext.com/IMG/pdf/c1 - cahier 10 middlenext code de gouvernance 2016.pdf>

Le Conseil d'Administration de la Société a pris connaissance des points de vigilance et des recommandations de ce code dans sa nouvelle édition de septembre 2016 (recommandation n°19 du Code).

Les recommandations qui ne sont pas appliquées par la Société sont les suivantes :

1/ le nombre minimal d'administrateur indépendant fixé à deux : le Groupe considère que la composition cible de son Conseil d'Administration, avec deux administrateurs actionnaires opérationnels, deux administrateurs actionnaires non opérationnels, un administrateur indépendant et un administrateur représentant les salariés, est appropriée compte tenu de sa taille et de la composition de son actionnariat.

2/ la mise en place d'un règlement intérieur : le Groupe n'a pas encore appliqué la recommandation de mise en place d'un règlement intérieur dès lors que les administrateurs sont tenus de s'astreindre aux règles légales, réglementaires et statutaires de leur poste.

3/ la préparation de la succession des dirigeants : la succession des dirigeants est liée à l'évolution de leur position d'actionnaires ; il n'est donc pas possible d'anticiper leur succession.

Les éléments suivants ont été établis à la suite d'entretiens avec la Direction Générale, le Conseil d'Administration et les Commissaires aux comptes de la Société.

- Déontologie des membres du Conseil - Information des membres du Conseil - Organisation des réunions du Conseil - Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil (recommandations n°1, 4, 5 et 11)

Aucun administrateur ne nous a fait part d'une difficulté sur ces questions. Ces sujets sont plus amplement développés au point 6 ci-après sur « Les travaux du Conseil d'Administration ».

- Conflits d'intérêts (recommandation n°2)

La Société reste attentive à la représentation de l'ensemble de ses actionnaires au sein de son Conseil d'Administration et à une prise en compte équilibrée des intérêts de chacun d'entre eux. La Société considère que, dans ces conditions, les intérêts de chacun sont justement représentés.

La Société a mis en place des procédures de gestion des conflits d'intérêt. Ainsi en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, un administrateur doit informer le conseil, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et le cas échéant démissionner.

- Présence d'administrateurs indépendants (recommandation n°3)

Le code Middlednext préconise que le conseil accueille au moins deux membres indépendants.

Les critères fixés par ce code qui permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil se caractérisent par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

Ces principes sont les suivants :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Comme indiqué précédemment, de par sa taille et son actionnariat, le Groupe, dans la composition cible de son Conseil d'Administration, a choisi un d'avoir un unique administrateur indépendant, en dessous du seuil recommandé par le code Middlednext.

Le poste d'administrateur indépendant est occupé par Madame Viviane Chaine-Ribeiro, en remplacement de Madame Corinne Saada démissionnaire de son mandat en 2019, depuis sa nomination par la Conseil d'Administration du 24 janvier 2020, ratifiée l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2020.

- Mise en place de comités (recommandation n°6)

Le code Middenext recommande que chaque Conseil décide, en fonction de sa taille, de ses besoins et selon son actualité de s'organiser avec ou sans comités spécialisés ad hoc (rémunérations, nominations, stratégie, ...) qui seront éventuellement créés sur mesure.

En ce qui concerne la mise en place du Comité d'Audit, le Conseil a décidé, conformément à la législation en vigueur, d'en assurer lui-même la mission dans les conditions définies par les textes. Le Président Directeur Général participe au Comité d'Audit mais ce n'est pas lui qui en assure la Présidence.

- Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil (recommandation n°7)

Comme indiqué ci-dessus, le Conseil n'a jusqu'à présent pas adopté de règlement intérieur et proposera ultérieurement l'adoption d'un tel règlement.

- Choix de chaque administrateur (recommandation n°8)

Le Président demandera à chacun des membres du Conseil de bien vouloir lui communiquer les informations sur son expérience qu'il souhaitera voir associées à son mandat et portées sur le site internet de l'entreprise avant l'assemblée statuant sur le renouvellement de son mandat.

- Durée des mandats des membres du Conseil (recommandation n°9)

La durée du mandat d'administrateur est de six ans (article 17 des statuts de la Société), durée maximale prévue par la loi.

La Société considère que cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, la stabilité de son actionnariat ne justifiant pas une durée de mandat inférieure.

- Rémunération de l'activité des administrateurs (recommandation n°10)

Conformément à la recommandation n° 10 du code Middenext, la Société attribue une rémunération d'activité aux administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2014 a fixé, à compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2013, à 175 000 euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'Administration, à titre de la rémunération d'activité, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale.

Le montant de la rémunération d'activité allouée aux membres du Conseil d'Administration pour leur participation aux travaux de celui-ci au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élèvera à 130 000 euros.

- Relation avec les actionnaires (recommandation n°12)

L'organisation de l'Assemblée Générale rend matériellement possible les conditions de dialogue entre les dirigeants, administrateurs et actionnaires.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, et des mesures de restriction et de confinement imposées par le Gouvernement, l'Assemblée Générale du 31 mars 2020 s'est exceptionnellement tenue à huis-clos.

- Rémunération des dirigeants (recommandation n°13)

La politique de rémunération est détaillée au 2.4.3

- Préparation de la succession des dirigeants (recommandation n°14)

Le Conseil a pris acte de cette recommandation du Code ; le Groupe rappelle qu'il est actuellement dirigé par ses principaux actionnaires fondateurs et que la succession dans leur poste de dirigeant est liée à l'évolution de leur position d'actionnaires.

- Cumul contrat de travail et mandat social (recommandation n°15)

Au 30 septembre 2020, il n'y avait pas de cumul de mandat social et de contrat de travail.

- Indemnités de départ (recommandation n°16)

Aucun dirigeant de la Société ne bénéficie actuellement d'un engagement de la Société prévoyant le versement à son profit d'une quelconque indemnité en cas de départ.

- Régimes de retraite supplémentaires (recommandation n°17)

Le rapport aux actionnaires rend compte des régimes de retraite des mandataires dirigeants.

- Stock-options et attribution gratuite d'actions (recommandation n°18)

Ce sujet est développé ci-avant dans le cadre de la recommandation n° 13. Les dirigeants ne bénéficient pas de stock-options.

2.4.5.4 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année à venir est fixé en fin d'exercice. Les réunions programmées sont au nombre de quatre, les suivantes étant optionnelles en fonction des sujets nécessitant des décisions à prendre.

Chaque réunion du Conseil d'Administration donne lieu à convocation individuelle des administrateurs par écrit, au moins trois jours avant la réunion ou par tout moyen en cas d'urgence.

Les statuts du Conseil d'Administration organisent les modalités de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration par visioconférence. Les questions susceptibles d'être traitées et les décisions arrêtées par ce mode de participation sont régies par les textes législatifs et réglementaires applicables.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 13 fois au cours de l'exercice. Le taux de participation global des administrateurs, présents ou représentés, aux réunions du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 est de 92,3%.

- Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués préalablement aux réunions du Conseil.

En dehors des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent de façon régulière toutes les informations importantes concernant le Groupe, notamment les principaux indicateurs d'activité.

Le Conseil d'Administration bénéficie également de présentations effectuées par des responsables opérationnels du Groupe sur des sujets nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe, de ses activités et de ses perspectives.

- *Tenue des réunions*

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège de la Société ou dans les bureaux occupés par le Groupe au Pré-Saint-Gervais, ainsi que par visio-conférence (notamment en raison de la crise sanitaire).

Les réunions du Conseil d'Administration peuvent en effet se tenir par visioconférence à l'exception des décisions suivantes :

- Arrêté des comptes annuels et consolidés ; et
- Approbation du rapport de gestion de la société et du Groupe.

- *Procès-verbaux de réunions*

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion conformément à la législation en vigueur.

- *Comité*

Il n'existe pas de comité spécialisé mis en place au niveau de la gouvernance.

La Société a ainsi choisi de ne pas mettre en place de comité d'audit mais, conformément à l'article L 823- 20 du code de commerce, de confier les missions de ce comité à son Conseil d'Administration. Celui-ci procède à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels. Il intervient à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société ou de ses filiales, en termes d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositions légales et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours. Il est également chargé d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil d'Administration demeure seul responsable des décisions relatives aux comptes.

2.4.5.5 Participations aux assemblées générales

La participation des actionnaires aux assemblées générales s'effectue dans les conditions prévues par la loi et conformément aux articles 28 à 35 des statuts de la Société.

Compte tenu de la crise sanitaire et des obligations de confinement, l'Assemblée Générale du 31 mars 2020 s'est exceptionnellement tenue à huis-clos.

2.4.5.6 Dispositions statutaires relatives au changement de contrôle

Afin de répondre aux prescriptions légales, il est indiqué que les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions qui auraient pour effet de retarder, différer ou entraver un changement de contrôle.

2.4.6 Description de la procédure mise en place par la Société en application du second alinéa de l'article L. 22-10-12 du code de commerce et de sa mise en œuvre

Conformément à la loi Pacte du 22 mai 2019, le Conseil d'Administration du 31 janvier 2020 a mis en place une procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales qui a fait l'objet d'une charte adoptée par le Conseil. Celui-ci examine chaque année, à l'occasion de l'examen des comptes annuels, l'ensemble des dites conventions, conclues au cours du dernier exercice, ou au cours d'exercice antérieurs, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Il effectue une revue des critères de détermination de ces conventions afin de s'assurer qu'ils sont toujours adaptés et conformes aux pratiques de marché et il analyse plus particulièrement le caractère normal des conditions financières.

Si le Conseil d'Administration identifie une convention qui revêt le caractère de convention réglementée, celle-ci devient soumise à la procédure de contrôle des conventions réglementées et fera l'objet d'une approbation à la prochaine Assemblée Générale.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

Le Conseil du 29 janvier 2021 a mis en œuvre la procédure décrite ci-dessus et n'a pas requalifié de conventions courantes conclues à des conditions normales en conventions réglementées.

2.5 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

2.5.1 Structure du capital de la Société au 30 septembre 2020

2.5.1.1 Capital social

Le capital social est de 47.912.776,20 € au 30 septembre 2020. Il est divisé en 9.394.662 actions de même catégorie, d'une valeur nominale de 5,10 € chacune, 5.630.287 actions bénéficiant d'un droit de vote double. Les droits de vote théoriques des 143.270 actions auto détenues (dont 10.104 au titre du contrat de liquidité) ne sont pas exerçables. Ces actions constituent les seuls titres de capital émis par la Société et composant son capital.

2.5.1.2 Répartition du capital et des droits de vote

- Répartition du capital et des droits de vote de la Société au 30 septembre 2020

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, à la clôture de l'exercice social.

ACTIONNAIRES	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE	%
FINANCIERE HG ⁽¹⁾	2.323.407	24,7 %	4.562.963	30,7%
Denis WORMSER	967.455	10,3%	1.895.151	12,7%
Evelyne WORMSER	967.456	10,3%	1.895.153	12,7%
André SAADA	739.626	7,9%	1.435.781	9,6%
GAVALAK ⁽²⁾	778.163	8,3%	778.163	5,2%
SPB ⁽²⁾	778.163	8,3%	778.163	5,2%
FINANCIERE CARAIBE ⁽²⁾	1	-	2	-
Sous-total actionnariat dirigeant	6.554.271	69,8%	11.345.376	76,2%
PLEAIDE INVESTISSEMENT	1.464.713	15,6%	2.211.251	14,9%
Sous total concert	8.018.984	85,4%	13.556.627	91,1%

Actionnaires au nominatif pur ⁽³⁾	130.724	1,4%	223.368	1,5%
Public	1.101.684	11,7%	1.101.684	7,4%
Actions propres ⁽⁴⁾	143.270	1,5%	-	-
TOTAL	9.394.662	100%	14.881.679	100%

(1) Financière HG est une société de droit belge détenue par Hervé Giaoui à 99,99 %. Ce total comprend également une action détenue en nom propre par Hervé Giaoui.

(2) Gavalak et SPB sont les sociétés patrimoniales de droit français respectives de Guy-Alain Germon et de Manuel Baudouin.

(3) y compris actionnariat salarié

(4) 133.166 actions sont détenues en vue de distributions futures d'actions gratuites en faveur des salariés et 10.104 actions sont détenues au titre du contrat de liquidité.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social au 30 septembre 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que 46.150 actions CAFOM étaient détenues par le personnel salarié de la Société au 30 septembre 2020, dont :

- 3.300 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 septembre 2007 et définitivement attribuée par le 8 septembre 2010,
- 6.400 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 août 2011 et définitivement attribuée par le 24 novembre 2014,
- 9.400 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 30 janvier 2015 et définitivement attribuée le 30 janvier 2018
- 12.750 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2016 et définitivement attribuée le 30 janvier 2019
- 14.300 à la suite d'une attribution gratuite décidée par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2017 et définitivement attribuée le 30 janvier 2020.

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société a procédé à l'acquisition de 147.466 actions au cours de l'exercice, à un prix moyen de 2,45 €, en vue d'une attribution aux salariés, en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

2.5.2 Valeurs mobilières donnant accès au capital au 30 septembre 2020

Au 30 septembre 2020, il n'existait pas de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société hormis les 40.704 bons de souscription d'actions détenus par les sociétés Financière HG et Gavalak (20.352 BSA Managers 2 chacun), exerçables sous condition de variation de l'EBITDA, et arrivant à échéance le 31 juillet 2021.

2.5.3 Capital autorisé

Les délégations et autorisations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital ont été énumérées en 2.4.4.

2.5.4 Auto détention, autocontrôle et participations croisées

2.5.4.1 Actions auto détenues

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer les actions de la Société.

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires du 31 mars 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat d'actions de la Société, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Cette autorisation était destinée à permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants, dans le respect et sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce et (iv) de tout plan d'épargne salariale, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action), sous réserve de l'adoption par la présente assemblée générale de la 13^{ième} résolution ci-après ; ou
- en vue de toute autre finalité qui viendrait à être autorisée par les dispositions légales et réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché de l'Autorité des marchés financiers.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions a été fixé à un prix n'excédant pas 17 euros par action (hors frais d'acquisition). Cette autorisation a été accordée pour une période de 18 mois.

Achat par la Société de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Sur la base de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 29 mars 2019 dans sa treizième résolution et de l'autorisation consentie par l'assemblée générale du 31 mars 2020 dans sa douzième résolution, le Conseil d'administration de la Société a mis en œuvre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, un programme de rachat d'actions.

Le tableau ci-dessous présente les principales modalités des opérations d'achat et de vente effectuées par la Société au cours de cet exercice, dans le cadre de son contrat de liquidité.

Nombre d'actions achetées	38.118
Cours moyen des achats	3,70 €
Nombre d'actions vendues	38.142
Cours moyen des ventes	3,78 €
Montant des frais de négociation	2 143 € HT

	Nombre d'actions	%(*)
Actions inscrites au nom de la Société au titre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice	10.104	0,11

(*) Sur la base d'un capital composé de 9.394.662 actions

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions auto-détenues au titre du contrat de liquidité est de 10.104 actions représentant 0,11 % du capital social et acquises pour un prix de revient de 4,40 € (et pour une valeur nette de 34.354 € compte tenu du cours de l'action au 30 septembre 2020).

En complément, la Société a procédé à l'acquisition de 147.466 actions au cours de l'exercice en vue d'attributions faites ou futures aux salariés pour un montant moyen de 2,45 € par action, avec des frais de négociation totaux de de 1.085 €.

Descriptif du programme de rachat d'actions 2020 / 2021

Au cours de l'assemblée générale qui se tiendra le 31 mars 2021, il est envisagé de proposer aux actionnaires de la Société, pour une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, de renouveler l'autorisation au Conseil d'administration de procéder à des rachats d'actions de la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du montant du capital social et ce, pour poursuivre les objectifs susvisés.

Les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achèterait pendant la durée du programme de rachat n'excéderait pas 10 % des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée), soit à titre indicatif 939.466 actions.

Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devrait pas excéder 20 euros (hors frais d'acquisition) étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourrait dépasser 18.789.320 euros sous réserve du montant des réserves libres existantes au moment de la mise en œuvre du présent programme.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert porteraient exclusivement sur des actions ordinaires de la Société et pourraient être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat,

ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le Conseil d'administration de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme.

Au 30 septembre 2020, 10.104 actions propres détenues par la Société sont affectées à l'objectif d'animation du titre (contrat de liquidité).

2.5.4.2 Actions d'autocontrôle

Les opérations sur ces titres sont décrites au paragraphe 2.5.4.1.

2.5.4.3 Opérations réalisées en vue de régulariser des participations croisées

Néant.

2.5.5 **Intéressement du personnel**

2.5.5.1 Contrats d'intéressement et de participation

La Société a mis en place le 30 mai 2007 une politique d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE). Ce dispositif est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2007.

Il n'y a pas eu d'abondement au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

2.5.5.2 Options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'y a pas eu d'émission de bons de souscription d'action durant l'exercice 2019 / 2020.

2.5.5.3 Attributions gratuites d'actions

Il n'y a pas eu d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

2.5.6 **Pacte d'actionnaires ayant une incidence sur le transfert des actions et/ou sur l'exercice des droits de vote**

Un pacte d'actionnaires, constitutif d'une action de concert, a été signé le 22 décembre 2011 (le « **Pacte** ») entre MM. Hervé Giaoui, Evelyne et Denis Wormser (venant aux droits de Luc Wormser), André Saada, Manuel Baudouin et Guy-Alain Germon et les sociétés Financière HG¹, Financière Caraïbe² et Pléiade Investissement.

Le Pacte prévoit notamment :

- un droit de représentation des sociétés Financière Caraïbe et Pléiade Investissement par deux administrateurs, pour chacune, au conseil d'administration de Cafom, à condition qu'elles gardent une participation supérieure à 10% du capital de cette société ;
- un droit de veto au profit de Pléiade Investissement portant sur (i) l'attribution et/ou l'émission de titres nouveaux donnant accès au capital de la société (actions gratuites, bons de souscription d'actions, etc.) réservés aux salariés et dirigeants (ii) toute décision de soumettre au vote des actionnaires une résolution tendant à procéder à une réduction du capital de la société (hors annulation d'actions auto-détenues), et (iii) toute décision de soumettre au vote des actionnaires le transfert du siège social de la société en dehors de l'Union Européenne ;
- une clause d'inaliénabilité, étant précisé que, à la date du présent rapport, le terme dudit engagement est d'ores et déjà arrivé à échéance ;

- un droit de préemption réciproque, applicable à tous transferts autres que les transferts dits « libres » ou ceux réalisés dans le cadre d'une offre publique ;
- un droit de sortie conjointe et proportionnelle, en cas de transfert de titres à condition que celui-ci ait lieu dans les mêmes termes et conditions que ceux visés dans le projet de transfert, lequel devra, en outre, intégrer l'engagement ferme et irrévocable du cessionnaire d'acquiescer les titres des parties exerçant leur droit de sortie conjointe et du non exercice par les autres membres du Pacte de leur droit de préemption. En revanche, les transferts dits « libres » et ceux réalisés dans le cadre d'une offre publique sont exclus du champ d'application de la clause ;
- un droit de sortie prioritaire au bénéfice de Pléiade Investissement ;
- une clause anti-dilution au bénéfice de Pléiade Investissement ;
- une clause de durée indiquant que le Pacte prendra fin de plein droit à compter du jour où les parties signataires détiendront de concert moins de 34% du capital de Cafom ou le 21 décembre 2026. Il est précisé que le Pacte prendra également fin, s'agissant uniquement de Pléiade Investissement, dans le cas où sa détention en capital dilué deviendrait inférieure à 5% du capital dilué, le Pacte restant en vigueur entre les autres parties jusqu'à la première des dates visées ci-dessus.

En décembre 2018, la société Financière Caraïbe a reclassé l'intégralité des actions Cafom qu'elle détient (sauf une action) au profit de deux de ses actionnaires, les sociétés SPB et Gavalak. A cette occasion, un avenant au Pacte a été conclu le 24 octobre 2018 dont les principales modifications sont les suivantes.

- le droit de représentation de la société Financière Caraïbe au sein du conseil d'administration de Cafom disparaît afin d'y substituer un seul mandat d'administrateur de Cafom réservé aux sociétés SPB ou Gavalak ;
- un droit de préemption prioritaire au profit de la société Gavalak pour tous les transferts réalisés par la société SPB autres que les transferts dits « libres » ou ceux réalisés dans le cadre d'une offre publique ;
- la société SPB s'engage à plafonner chaque transfert de titres Cafom autre qu'un transfert dit « libre », à un montant de 1 500 000 € et à attendre 12 mois avant d'effectuer un nouveau transfert (autre qu'un transfert dit « libre »).

2.6 MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES	FONCTION	DATE DE NOMINATION	DATE DE RENOUELEMENT DE MANDAT
Concept Audit 1-3 rue du Départ 75014 Paris	Commissaire aux comptes titulaire	AG du 31 mars 2016	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
M. Lionel Escaffre 13, rue Boileau 75016 Paris	Commissaire aux comptes titulaire	AG du 21 juin 2019	A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023

<p>Société Atriom 14 place Gabriel Péri 75008 Paris</p>	<p>Commissaire aux comptes suppléant</p>	<p>AG du 31 mars 2016</p>	<p>A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021</p>
<p>M. Christophe Malecot 29, rue Angelina Faïty 79000 Niort</p>	<p>Commissaire aux comptes suppléant</p>	<p>AG du 21 juin 2019</p>	<p>A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023</p>

2.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 30 SEPTEMBRE 2020



SAINT-MARTIN

- SAS LGD Magasin BUT La Jaille 100% CAFOM SA
- SAS GDM BUT Gourbeyre 100% CAFOM SA
- SAS MUSIQUE & SON GUADELOUPE vente instruments de musique 80% CAFOM SA
- SAS GUADELOUPE MOBILIER DARTY Bois Mahault DARTY Jarry 65% CAFOM SA
- Serli CSP SAV 100% CSP (voir Guyane)
- SAS LLD Futur Magasin BUT Dothemarc 100% CAFOM SA

EUROPE

- SAS CAFOM DISTRIBUTION Centrale d'Achat 100% CAFOM SA
- CAFOM MARKETING & SERVICE SA Achats & Marketing (Suisse) 100% CAFOM SA
- SAS INTERCOM Agence de communication du Groupe 100% CAFOM SA
- SAS DIRECT LOW COST.COM Plateforme B to B 100% CAFOM SA
- AMARENA vente meuble et déco prises participations 100% CAFOM
- VENTE-UNIQUE.COM SA e-commerce meuble et déco 63 % CAFOM SA
- Serli DISTRIBUTIONSERVICES prestation de services 100% CAFOM DISTRIBUTION

ASIE

- CAFOM GROUP SOURCING LTD (CAFOM SHENZHEN) Sourcing Shenzhen 100% CAFOM DISTRIBUTION
- CAFOM HONG-KONG Sourcing Hong Kong 100% CAFOM GROUP SOURCING
- CAFOM SOURCING INDIA PRIVATE LIMITED Sourcing Inde 49% CAFOM DISTRIBUTION
- DIRECT LOW COST HONG-KONG B2B Hong Kong 100% CAFOM DISTRIBUTION

ASIE

- SAS HABITAT DESIGN INTERNATIONAL Holding 100% CAFOM SA
- HABITAT INTERNATIONAL SA LUXEMBOURG Détenion marques 100% CAFOM SA
- SAS HABITAT FRANCE magasins France 100% EBD
- COMPANIA DE EQUIPAMIENTOS DEL HOGAR HABITAT SA magasins Espagne 100% EBD
- HABITAT ONLINE SAS e-commerce 100% EBD
- HABITAT DESIGN SWISS magasins Suisse 100% HDB
- HABITAT MONACO magasin Monaco 100% HABITAT FRANCE

Habitat Holding AS (Norvège), en liquidation judiciaire et, Habitat Deutschland GmbH (Allemagne), en procédure d'insolvabilité définitive, n'ont plus d'activité au 30 septembre 2020

SAINT-MARTIN

- SAS DIN FIRST DECO Saint-Martin 100% CAFOM SA
- SAS Service des Iles du Nord SAV 100% CAFOM SA

MARTINIQUE

- COMADISAS Magasins BUT DARTY HABITAT 100% CAFOM SA
- SAS MUSIQUE & SON vente instruments de musique 100% CAFOM SA
- Serli SOCCAMO SERVICE PLUS SAV meubles 100% COMADI SAS
- Serli MARTINIQUE SERVICE PLUS SAV ménage 100% CAFOM SA
- Serli CAFOM CARAIBES Prestation de services 100% CAFOM SA

OUTREMER

- SAS URBASUN CARAIBE 1 Photovoltaïque Partenariat Urbasolar 49% CAFOM SA
- SA CARNEO Financement Partenariat Crédit Moderne 49% CAFOM SA

GUYANE

- SAS LCD BUT Matoury 100% CAFOM SA
- SAS HABITAT GUYANE DARTY & HABITAT Matoury 100% CAFOM SA
- Serli GUYANE MOBILIER BUT Kourou & Saint-Laurent du Maroni 100% CAFOM SA
- SAS MUSIQUE & SON GUYANE vente instruments de musique 80% CAFOM SA
- Serli GSP SAV 80% CAFOM SA

REUNION

- SAS LBD Magasins BUT DARTY HABITAT 100% CAFOM DISTRIBUTION
- Serli RSP SAV 100% LBD
- SCI TRIANGLE Bailleur LBD 40% LBD

BRESIL

- COMERCIA EUROPEA DO BRAZIL Plateforme de stockage 90% CAFOM DISTRIBUTION

NOUVELLE CALEDONIE

- PROCEIMFORM Magasins Darty Nouvelle-Calédonie 100% CAFOM SAS
- Serli SERVICE PLUS SAV Darty Nouvelle-Calédonie 100% CAFOM SAS

2.7.1 Prise ou cession de participations

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2020, le Groupe a cédé 35 % du capital de la société Guadeloupe Mobilier.

Le pourcentage de détention du Groupe dans Vente-unique.com est de 62,9 % à la date du 30 septembre 2020.

Le Groupe a par ailleurs cédé sa participation minoritaire dans Espresso Cap au cours de l'exercice.

Il est précisé que la Société ne dispose d'aucune succursale.

2.7.2 Activité et résultats des filiales au 30 septembre 2020

2.7.2.1 Les filiales directes

SAS CAFOM DISTRIBUTION

Le chiffre d'affaires réalisé par la centrale d'achats s'est élevé au 30 septembre 2020 à 37 206 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 419 K€ au 30 septembre 2020.

SAS DIRECTLOWCOST.COM

La SAS DIRECTLOWCOST.COM a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 2 657 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 8 K€ au 30 septembre 2020.

SA VENTE-UNIQUE.COM

La SA VENTE-UNIQUE.COM a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 120 186 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 5 463 K€ au 30 septembre 2020.

SAS LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION

La SAS LA GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 19 378 K€.

Le résultat net comptable est une perte de 1 835 K€ au 30 septembre 2020.

SAS GUADELOUPE MOBILIER

La SAS GUADELOUPE MOBILIER a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 18 475 K€.

Le résultat net comptable est une perte de 1 378 K€ au 30 septembre 2020.

SAS LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION

La SAS DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 17 502 K€.

Le résultat net comptable est une perte de 1 105 K€ au 30 septembre 2020.

SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION

La SAS GOURBEYRE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 5 776 K€.

Le résultat net comptable est une perte 191 K€ au 30 septembre 2020.

SAS COMPAGNIE MARTINICAISE DE DISTRIBUTION (Comadi)

La SAS COMPAGNIE MARTINICAISE DE DISTRIBUTION (COMADI) a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 58 886 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 871 K€ au 30 septembre 2020.

SAS MUSIQUE ET SON MARTINIQUE

La SAS MUSIQUE ET SON MARTINIQUE a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 1 538 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 19 K€ au 30 septembre 2020.

SAS MUSIQUE ET SON GUADELOUPE

La SAS MUSIQUE ET SON Guadeloupe a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 467 K€. Le résultat net comptable est une perte de 39 K€ au 30 septembre 2020.

SAS MUSIQUE ET SON GUYANE

La SAS MUSIQUE ET SON Guyane a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 480 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 49 K€ au 30 septembre 2020.

SAS HABITAT GUYANE

La SAS HABITAT Guyane a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 7 329 K€. Le résultat net comptable est une perte de 441 K€ au 30 septembre 2020.

SARL MARTINIQUE SERVICES PLUS

La SARL MARTINIQUE SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 1 338 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 25 K€ au 30 septembre 2020.

SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION

La SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 19 454 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 311 K€ au 30 septembre 2020.

SARL GUYANE MOBILIER

La SARL GUYANE MOBILIER a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 6 598 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 189 K€ au 30 septembre 2020.

SARL GUYANE SERVICES PLUS

La SARL GUYANE SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 827 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 164 K€ au 30 septembre 2020.

SAS DIN

La SAS DIN a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 1 603 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 88 K€ au 30 septembre 2020.

SASU SERVICES DES ILES DU NORD

La SASU SERVICES DES ILES DU NORD a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 64 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 7 K€ au 30 septembre 2020.

SA CAFOM MARKETING ET SERVICES

La SA CAFOM MARKETING et SERVICES a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 10 467 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 808 K€ au 30 septembre 2020.

SARL CAFOM CARAIBES

La SARL CAFOM CARAIBES a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 1 044 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 12 K€ au 30 septembre 2020.

SAS INTERCOM

La SAS INTERCOM a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 469 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 18 K€ au 30 septembre 2020.

SA CAFINEO

La SA CAFINEO (détenue à 49 % par CAFOM SA) a réalisé au 31 décembre 2019 (dernier exercice publié), un résultat net (bénéfice) de 3 372 K€.

SAS HABITAT DESIGN INTERNATIONAL (HDI)

La SAS HABITAT DESIGN INTERNATIONAL a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 49 893 K€. Le résultat net comptable est une perte de 8 352 K€ au 30 septembre 2020.

SA ESPACE IMPORT

La SA Espace Import a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 23 700 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 189 K€ au 30 septembre 2020.

SAS AMARENA

La SAS AMARENA n'a pas eu d'activité au 30 septembre 2020. Le résultat net comptable est de 0 K€ au 30 septembre 2020.

HABITAT DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

La société Habitat Développement International a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 247 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 18 K€ au 30 septembre 2020.

2.7.2.2 Les sous-filiales

La SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (filiale de Cafom Distribution)

La SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 25 025 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 229 K€ au 30 septembre 2020.

SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (filiale de Cafom Distribution)

La SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 0 K€. Le résultat net comptable est de 0 K€ au 30 septembre 2020.

SARL CARAIBES SERVICES PLUS (filiale de Guyane Service Plus)

La SARL CARAIBES SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 1 625 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 25 K€ au 30 septembre 2020.

SARL SOCAMO SERVICES PLUS (filiale de Comadi)

La SARL SOCAMO SERVICES PLUS a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 592 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 53 K€ au 30 septembre 2020.

SARL RSP (filiale de La Bourbonnaise de Distribution)

La SARL RSP a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 795 K€. Le résultat net comptable est une perte de 76 K€ au 30 septembre 2020.

SARL DISTRI SERVICES (filiale de Cafom Distribution)

La SARL DISTRI SERVICES a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 23 328 K€. Le résultat net comptable est une perte de 3 684 K€ au 30 septembre 2020.

CAFOM GROUP SOURCING (CAFOM SHENZHEN) (filiale de Cafom Distribution)

La Société CAFOM GROUP SOURCING a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 1 105 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 44 K€ au 30 septembre 2020.

CAFOM HONG KONG (filiale de Cafom Shenzhen)

La société CAFOM HONG KONG a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 1 892 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 189 K€ au 30 septembre 2020.

SAS HABITAT France (filiale de HDI)

La SAS HABITAT FRANCE a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 66 198 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 815 K€ au 30 septembre 2020.

HABITAT DEUTSCHLAND GmBH (filiale de HDI)

Société en cours de liquidation

COMPANIA DE EQUIPAMIENTOS DEL HOGAR HABITAT SA (filiale de HDI)

La COMPANIA DE EQUIPAMIENTOS DEL HOGAR HABITAT SA a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 6 630 K€. Le résultat net comptable est une perte de 1 690 K€ au 30 septembre 2020.

HABITAT ONLINE SAS (filiale de HDI)

La SAS HABITAT ON LINE a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 86 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 308 K€ au 30 septembre 2020.

HABITAT MONACO (filiale de HABITAT France)

La SAS HABITAT MONACO a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 2 174 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 38 K€ au 30 septembre 2020.

HABITAT HOLDING AS (Norvège – filiale de HDI)

Société en cours de liquidation

HABITAT DESIGN SWISS (Suisse – filiale de HDI)

La société HABITAT DESIGN SWISS a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 2 686 K€. Le résultat net comptable est une perte de 923 K€ au 30 septembre 2020.

ESPACE SERVICE CLIENT (filiale de ESPACE IMPORT)

La société Espace Service Client a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 969 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 132 K€ au 30 septembre 2020.

SCI TRIANGLE (filiale de LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION)

La SCI Triangle a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 615 K€. Le résultat net comptable est un bénéfice de 364 K€ au 30 septembre 2020.

DLC HONG KONG (filiale de CAFOM SOURCING)

La société DLC Hong KONG a réalisé au 30 septembre 2020 un chiffre d'affaires de 2 782 K€. Le résultat net comptable est une perte de 66 K€ au 30 septembre 2020.

2.8 PROCEDURE DE CONTRÔLE INTERNE

Le Groupe CAFOM a choisi de mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne qui s'inspire du Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites établi par l'AMF (et mis en ligne le 22 juillet 2010).

Les procédures de contrôle interne qui existent au sein du Groupe et en particulier celles qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sont déclinées en fonction des cinq composantes du dispositif de contrôle interne.

Le correct fonctionnement du dispositif de contrôle interne comme la gestion des risques sont placés *in fine* sous la responsabilité du Conseil d'Administration, qui, en l'absence de comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité des rémunérations et des nominations) se saisit de ces sujets.

Aucune évolution significative n'est à noter par rapport au dispositif de contrôle interne décrit dans notre rapport financier annuel au 30 septembre 2019.

2.8.1 Dispositions générales

Le Groupe dispose d'un ensemble de mesures destinées à maîtriser et réduire les risques qui pourraient entraver la réalisation de ses objectifs. Ces mesures prennent la forme de procédures, instructions, moyens de supervision, autorisations, délégations de responsabilités, etc.

Ce dispositif adresse la totalité du spectre du Groupe : pôles, entités légales, pays, directions, départements et services ; qu'il s'agisse des activités traditionnelles de distribution de CAFOM (magasins outre-mer), des activités e-commerce (vente en ligne grand public Vente-Uunique.com et professionnels/B2B DirectLowCost.com) ou d'Habitat. La notion de Groupe évoquée *supra* est identique à celle que reflète le périmètre des comptes consolidés. Il prend racine au sein du Groupe et concerne l'ensemble des activités et processus. C'est en ce sens que le dispositif de contrôle interne consiste en un cadre intégré.

La Direction Générale du Groupe est ultimement responsable de la mise en œuvre et du correct fonctionnement du dispositif de contrôle interne.

Parce qu'elle a la charge d'initier et d'insuffler la volonté clairement exprimée de déployer un dispositif intégré de contrôle interne, la Direction Générale du Groupe est le propriétaire de ce dispositif. Toutefois, il est clair que tous les acteurs du Groupe en détiennent une portion en ce sens qu'ils sont les délégataires et les dépositaires de ce dispositif.

Dans la pratique et pour que cela fonctionne effectivement et simplement, et sans aucun changement au sein de notre Groupe, le dispositif de contrôle interne repose sur le principe de propriété des processus. En d'autres termes les responsables de départements et services sont les propriétaires de premier rang de notre dispositif intégré de contrôle interne.

Les métiers sont exercés par des équipes de travail proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées. Afin de favoriser cette grande réactivité et de permettre à chaque responsable opérationnel de centre de profit de prendre les décisions nécessaires, une organisation décentralisée est en place au sein des unités opérationnelles.

Le tableau ci-dessous résume les principaux rôles qui sont attendus pour chacune des catégories d'acteurs.

Acteurs	Rôles attendus en matière de contrôle interne
Direction Générale du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Initie et insuffle le dispositif de contrôle interne en communiquant clairement sur ce dernier. • Est responsable de son déploiement au sein du groupe et de son correct fonctionnement. • S'assure de l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec la stratégie du groupe et son portefeuille de risques.
Management opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Est responsable de son déploiement au sein de son périmètre (i.e. pôle, entité légale, pays, département, service) et de son correct fonctionnement. • Veille à l'alignement du dispositif de contrôle interne sur la structure, la stratégie ou la tactique et l'organisation de son périmètre.
Personnel opérationnel et fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Participe activement à la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. • Réalise les activités et opérations dans le respect du dispositif de contrôle interne défini. • Informe le Management sur les dysfonctionnements et contribue à la recherche de mesures correctrices.
Audit interne (Habitat seulement)	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste la Direction Générale et le Management d'Habitat dans le déploiement et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. • Conseille la Direction Générale et le Management d'Habitat sur le processus approprié de gestion des risques. • Veille à la juste balance des contrôles et des risques. • Evalue le dispositif de contrôle interne en termes de conception et d'effectivité.

2.8.2 Les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe CAFOM, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer de manière raisonnable :

- La fiabilité des informations financières,
- La conformité aux lois et règlements,
- Le bon fonctionnement des processus internes, comme ceux concourant à la sauvegarde des actifs (matériels ou non),
- L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,

Et, d'une façon générale, il contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et processus, et à l'utilisation efficiente des ressources. Le dispositif de contrôle interne du Groupe couvre ainsi le contrôle interne relatif au reporting financier (« contrôle interne comptable et financier ») et celui afférent aux opérations.

Le dispositif de contrôle interne poursuit donc cinq objectifs que l'on peut synthétiser comme suit.

Objectifs	Assurance raisonnable
Finances	Que l'information financière produite et publiée est fiable
Conformité	Que les lois, réglementations, normes et toute autre obligation sont respectées
Opérations	Que les opérations, activités et processus sont performants et efficaces
Intégrité	Que le patrimoine (humain, matériel et intangible) est sécurisé et sauvegardé
Stratégie	Que les objectifs sont réalisés pour servir la mission et la stratégie du Groupe

2.8.3 Les différentes composantes du dispositif de contrôle interne

Les principales procédures du dispositif de contrôle interne, en particulier celles qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sont essentiellement décrites au sein de la section « Organisation, responsabilités, modes opératoires, outils ».

2.8.3.1 Organisation, responsabilités, modes opératoires, outils

- Organisation

D'une manière générale, l'organisation du Groupe repose sur une forte décentralisation qui implique à son tour un degré élevé de délégation. La délégation des responsabilités opérationnelles, fonctionnelles et légales aux mandataires sociaux et Managers de Cafom appelle un dispositif de contrôle interne adapté à ce type d'organisation. Ainsi, la structure comme les systèmes d'informations que le Groupe a choisi de mettre en place, contribuent efficacement au pilotage des activités dans le respect des principes de décentralisation et de délégation.

Les délégations de pouvoirs et de responsabilités sont consignées par écrit après approbation par la Direction. Elles sont revues en tant que de besoin, notamment pour tenir compte des changements qui interviennent.

- Responsabilités

Les responsabilités confiées aux collaborateurs sont consignées par écrit au sein de descriptions de postes validées par la hiérarchie et supportées, le cas échéant, par des délégations de pouvoir. Les descriptions de postes contribuent à clarifier la nature des tâches et transactions confiées, en mettant l'accent sur la nature et le mode de supervision et en intégrant lorsque cela est nécessaire, la dimension du contrôle interne en précisant les responsabilités liées au respect des procédures, à leur mise à jour, etc.

Les délégations de pouvoir décrivent le transfert permanent ou temporaire des responsabilités et concernent en premier lieu les fonctions impliquées dans les transactions financières (exécution et autorisation d'investissements, limites fixées en matière d'achats, règlements fournisseurs, etc.). Les pouvoirs bancaires mis en place localement doivent ensuite refléter au plus juste les délégations accordées.

L'adéquation des ressources avec les objectifs assignés constitue un aspect essentiel pour le Groupe, en raison notamment du niveau élevé de rotation du personnel pour les activités d'ingénierie et de conseil. A ce titre, les Directions des Ressources Humaines jouent un rôle clé pour garantir une telle adéquation. En accord avec les départements fonctionnels, les Directions des Ressources Humaines définissent les plans de formation du personnel et coordonnent les revues annuelles de performances qui permettent de faire le point sur les réalisations de l'année écoulée, de définir les objectifs pour l'année suivante et d'identifier les compétences à acquérir ou à renforcer.

- Procédures opérationnelles

Dans les développements qui suivent, les modes opératoires essentiels sont présentés pour CAFOM SA (société tête de Groupe), puis par Pôle (Magasins outre-mer, Internet, Habitat).

CAFOM SA

La société CAFOM exerce une activité de conseil pour le compte de ses filiales et gère, notamment, les fonctions suivantes :

- La stratégie d'ensemble du Groupe, notamment la croissance interne et externe ;

Tout projet d'acquisition fait l'objet d'un audit et d'une revue détaillée dans le cadre de due diligences. Pour ce faire, l'ensemble des fonctions support du Groupe est sollicité (fonctions juridiques, audit, finances, lignes de métiers, immobilier...) afin de délivrer un rapport qui est soumis au Conseil d'Administration.

- La gestion des participations et les acquisitions ou reventes d'actifs pouvant s'avérer appropriées ;
- La gestion de la politique financière d'ensemble du Groupe y compris les moyens de financement ;
- Le contrôle de la performance économique des filiales ;
- La politique fiscale et sa mise en œuvre avec le concours de ses conseils ;
- La définition des politiques de rémunération des cadres de direction, la gestion des cadres et des responsables de sites ;
- La communication « Corporate », les relations analystes-investisseurs, ainsi que les relations avec les actionnaires que le Groupe retrouve en mars lors de l'Assemblée générale annuelle.

La Direction Générale

Les principaux risques identifiés (opérationnels, environnementaux et réglementaires, financiers et juridiques) font l'objet d'un suivi régulier et de contrôle de la part de la Direction Générale du Groupe.

La Direction Financière

La Direction Financière assure la fiabilité des informations comptables et financières, la gestion des risques financiers, la politique de financement du Groupe, le suivi des objectifs au travers du processus budgétaire.

La gestion de la trésorerie est centralisée afin d'optimiser la gestion des excédents de trésorerie, renforcer le contrôle des flux et réduire le nombre des comptes bancaires.

La Comptabilité Groupe est placée sous l'égide de la Direction financière.

La Direction comptable, au siège social, a pour vocation de fixer les directives propres à assurer le bon fonctionnement de cette fonction par le biais de procédures, réunions régulières et groupes de travail.

Cette organisation transverse renforce l'indépendance de cette fonction par rapport aux directions opérationnelles.

La communication financière

La communication financière est élaborée en étroite collaboration entre la Direction Générale et la Direction Financière et sa diffusion s'effectue par les moyens édictés par la loi et par les règlements de l'AMF.

Depuis le 20 janvier 2007, conformément aux dispositions de l'article 451-1-2 du Code Monétaire et Financier résultant de la mise en œuvre de la directive Européenne dite « transparence », CAFOM met à disposition sur son site Internet à l'adresse <http://www.cafom.com> l'ensemble des documents relevant de l'information réglementée.

La Holding assure d'autre part les tâches suivantes

(a) Gestion des investissements

Les décisions d'investissements du Groupe sont régies par des procédures définies par le Groupe qui prévoit notamment l'autorisation de la Direction Générale au-delà d'un certain seuil. Les investissements concernent essentiellement l'aménagement des surfaces de vente, la gestion du parc informatique et des véhicules.

(b) Gestion de la trésorerie

La trésorerie du Groupe est gérée par le responsable comptable du Groupe, dont le reporting quotidien est présenté à la Direction.

(c) Gestion des systèmes d'information

Le service informatique du Groupe est centralisé au niveau de la Holding. Toutefois, Habitat dispose aussi de son département informatique.

Les logiciels de gestion et de comptabilité proviennent de SSII pérennes capables d'assurer assistance et télémaintenance à tous les sites.

Le système informatique du Groupe repose sur un réseau privé virtuel s'étendant sur les six départements français ou pays d'outre-mer : Ile de France, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Nouvelle-Calédonie et sur les pays suivants : Espagne et Suisse.

Le réseau Ethernet est constitué de routeurs de marque CISCO, d'AS 400 de marque IBM, de serveurs Windows, de PC.

Les liens intersites départementaux sont assurés par des lignes spécialisées, les liens inter départements passent par des flux internet.

Les logiciels de comptabilité et de gestion sont harmonisés sur tous les sites. Le logiciel de comptabilité est alimenté par des données issues du logiciel de gestion commerciale. La maintenance de ce logiciel et la formation des utilisateurs sont réalisées par le service informatique de la Holding avec l'assistance de consultants externes. Le Groupe est doté de logiciels métier lui permettant, en particulier, de communiquer avec les plates-formes de stockage localisées dans le Nord de la France, en Chine ou en Inde, par des transferts informatiques journaliers automatisés.

Des échanges automatisés journaliers assurent le partage des informations entre la centrale et les magasins. La communication entre les sites et leurs partenaires principaux s'effectue au travers d'un portail d'entreprise.

(d) Gestion de l'assurance Groupe

Dans le cadre d'une politique d'assurance Groupe, des polices d'assurance ont été souscrites par le Groupe auprès de grandes compagnies internationales pour offrir une couverture complète de certains risques encourus par l'ensemble des sociétés du Groupe.

(e) Les autres fonctions centrales

L'équipe juridique et assurances contribuent à la sécurité juridique des opérations du Groupe et à la maîtrise des risques.

CAFOM DISTRIBUTION

La société CAFOM DISTRIBUTION joue le rôle de centrale d'achats pour les sociétés du Groupe.

La fonction achats est divisée en trois secteurs : meuble, blanc et brun, libre-service.

(a) *Gestion des achats*

Les procédures achats sont axées sur une organisation centralisée de la fonction achats et sur l'existence de plateformes logistiques (notamment en Chine) permettant d'optimiser les coûts de transport.

Deux logiciels spécifiques sont utilisés par le service achats afin d'optimiser les commandes. Le premier de ces deux logiciels permet l'édition de l'ensemble des statistiques de vente par produits. Le second logiciel permet une gestion budgétaire des achats sur des périodes variant de un à deux mois.

(b) *Gestion des ventes*

Les clients de la société CAFOM DISTRIBUTION sont des sociétés du Groupe. L'émission des factures est journalière. Les acheteurs déclenchent l'opération de vente aux magasins avec livraison des fournisseurs, soit directement aux magasins, soit aux différentes plates-formes. La réconciliation des flux et des soldes est opérée de manière régulière par le service comptable en rapport avec chaque responsable comptable des filiales.

MAGASINS (DOM TOM)

Le Groupe est décentralisé dans la mesure où chaque magasin gère les aspects opérationnels liés à son activité. Le système de contrôle interne mis en place est le suivant :

(f) *Contrôle des flux de marchandises*

Les entrepôts réceptionnent les marchandises commandées, vérifient les quantités livrées, ainsi que la qualité des produits.

Les procédures comportent une séparation des tâches entre les étapes de réception, d'enregistrement des factures et de paiement.

Des inventaires physiques sont établis annuellement sur les lieux d'entreposage, complétés par des inventaires tournants, assurant ainsi un contrôle régulier des stocks.

Les procédures de protection des stocks prévoient diverses mesures de restriction d'accès aux stocks ainsi que des mesures de protection contre les pertes et le vol.

(g) *Contrôle des marges*

La marge est générée lors du passage de l'article en caisse et cumulée par rayon. Le système de lecture optique permet d'éviter les erreurs de saisie.

Les inventaires tournants permettent de constater la marge réelle et de contrôler la démarque inconnue.

Chaque site établit son compte de résultat mensuel, le compare à la prévision mensuelle, analyse ses écarts et l'adresse au siège de la Holding qui organise et centralise l'établissement du budget de la société et le mensualise.

Les budgets annuels sont établis par un Responsable Groupe qui valide les prévisions auprès de chaque filiale en vue de leur approbation par la Direction Générale. Le suivi de ces budgets est effectué par la Direction Financière et la Direction Générale de la Holding.

(b) Contrôle de la trésorerie

Le service trésorerie contrôle dans chaque magasin tous les flux financiers :

- Recettes des magasins transmises aux convoyeurs de fonds ;
- Paiement des marchandises, des investissements et des frais généraux ;
- Contrôle de l'application des conditions bancaires, en rapport permanent avec les banques et le service comptable de la Holding.

Enfin, un ensemble de procédures définit les modalités de gestion des caisses (contrôle des arrêtés de caisses et des remises de fonds).

SITES INTERNET DE VENTE MARCHANDS

Le Groupe est décentralisé dans la mesure où les deux sites internet marchands du pôle E-commerce (vente-unique.com et directlowcost.com) gèrent les aspects opérationnels liés à leur activité. Le système de contrôle interne mis en place est le suivant.

(a) Contrôle des flux de marchandises

Les entrepôts réceptionnent les marchandises commandées, vérifient les quantités livrées, ainsi que la qualité des produits.

Les procédures comportent une séparation des tâches entre les étapes de réception, d'enregistrement des factures et de paiement.

Des inventaires physiques sont établis annuellement sur les lieux d'entreposage assurant ainsi un contrôle régulier des stocks.

Les procédures de protection des stocks prévoient diverses mesures de restriction d'accès aux stocks ainsi que des mesures de protection contre les pertes et le vol.

(b) Contrôle des marges

Le site internet établit son compte de résultat mensuel, le compare à la prévision mensuelle, analyse ses écarts et l'adresse au siège de la Holding qui organise et centralise l'établissement du budget de la société et le mensualise.

Les budgets annuels sont établis par la filiale en vue de leur approbation par la Direction Générale. Le suivi de ces budgets est effectué par la Direction Financière de la Holding.

HABITAT

Le contrôle interne mis en place est similaire à celui qui s'exerce au niveau de chaque magasin dans les DOM TOM (cf. ci-dessus).

Cependant, le contrôle interne s'effectue de manière centralisée au niveau du siège du pôle Habitat à travers le service Audit dont les objectifs principaux sont les suivants :

- S'assurer du respect des procédures de la société et identifier les risques liés à l'activité et mettre en place les moyens adaptés ;
- Définir les principaux risques ayant des impacts financiers sur la société à court terme.

Les missions principales du Service Audit consistent ainsi en la réalisation d'Audits magasins (par le biais d'une visite et d'une contre visite réalisées annuellement) et l'accompagnement et la formation lors de la prise de fonction d'un Directeur de magasin.

- **Description des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière du Groupe**

Le dispositif de contrôle interne mis en place pour l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière a pour objectifs :

- La qualité de la remontée de l'information comptable et financière ;
- Le respect de la réglementation comptable en vigueur ;
- Le contrôle de l'information financière et comptable.

Plusieurs services concourent à la production des informations comptables et financières consolidées du Groupe :

- Les services de comptabilité de la Holding et des filiales ;
- Le service trésorerie ;
- Le service juridique et fiscal assisté d'un Cabinet extérieur.

- **Le contrôle juridique du Groupe**

Le Groupe est organisé juridiquement avec une majorité de SAS (société par actions simplifiée) pour les structures opérationnelles d'exploitation. La gestion des filiales, en tant qu'entités juridiques, est assurée au niveau du siège social par le service juridique du Groupe.

Toute décision de création de société relève exclusivement de la Direction Générale du Groupe.

Tout acte de société concernant des biens immobiliers ou des fonds de commerce (acquisition, cession) relève de la compétence exclusive du service juridique qui prend ses directives auprès de la Direction Générale.

S'agissant de la conclusion de contrats d'achats et de contrats commerciaux, les procédures internes prévoient un nombre limité de signataires habilités, généralement les mandataires sociaux. Ces contrats sont validés par le service juridique du Groupe.

- **Processus comptables et financiers**

Le traitement de l'information comptable et financière est homogénéisé à la fois dans ses principes et ses applications techniques.

La consolidation des comptes du Groupe est assurée, au Siège social, avec l'assistance d'un cabinet d'expertise-comptable, lequel collabore étroitement avec le directeur financier Groupe et les directeurs comptables et financiers régionaux et / ou des filiales

Son rôle est, d'une part, de collecter l'information auprès de l'ensemble des sociétés du Groupe et de la contrôler, d'autre part, d'assurer les retraitements conformément aux règles du Groupe et aux normes, l'agrégation, les éliminations internes puis d'élaborer les états financiers consolidés.

L'équipe de consolidation assure également la veille à l'égard de l'évolution des normes IFRS et diffuse auprès des responsables comptables les procédures et instructions pour assurer la cohérence de l'ensemble consolidé.

Le Groupe organise également des réunions régulières avec ses Commissaires aux comptes pour préparer la revue de la clôture des comptes.

- **Contrôle budgétaire et reporting**

Le processus budgétaire est conduit ainsi qu'il suit : chaque direction élabore son propre budget et le fait valider par la Direction Générale en novembre / décembre lors des conférences budgétaires. Les prévisions budgétaires sont revues en cours d'exercice.

Le reporting financier est produit mensuellement et fait l'objet d'une communication sous forme d'un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs opérationnels et financiers.

▪ **Outils**

Le Groupe s'est doté d'un ensemble d'indicateurs clés qui permettent de suivre la gestion des affaires par Pôle et lorsque cela est nécessaire, par entité (suivi du chiffre d'affaires période en cours/budget/année précédente, suivi de la marge, suivi de la contribution des magasins, suivi de l'EBITDA avant et après norme IFRS 16). Ces indicateurs sont suivis lors des réunions de direction et à l'occasion de la diffusion du reporting mensuel.

Les pratiques de contrôle interne en place au sein du Groupe viennent étoffer les outils développés.

Afin de tenir compte de la forte décentralisation du Groupe et des particularités qui en découlent, Habitat a développé et a diffusé un manuel de procédures magasins qui reprennent les processus clés (flux financiers, flux marchandises, flux de personnes). Ce manuel de procédures est régulièrement mis à jour afin de tenir compte notamment de l'évolution des systèmes d'information. Ce manuel de procédures administratives s'accompagne d'un recueil de procédures opérationnelles/métier qui couvrent en particulier l'implantation des produits sur la surface de vente, la composition des collections, des vitrines, la publicité sur le lieu de vente, etc.

2.8.3.2 Diffusion interne d'information

L'Intranet et le système de reporting et de consolidation constituent les deux canaux unifiés sur lesquels le Groupe s'appuie pour diffuser les informations clés et nécessaires à l'exercice des responsabilités.

L'Intranet Groupe/Habitat permet notamment de diffuser les principales procédures applicables.

Les Directions du Siège du Groupe assurent la communication de notes et de procédures auprès des filiales pour garantir le traitement cohérent des sujets communs, comme les investissements, la gestion de la trésorerie, la surveillance des créances clients, etc.

Enfin, les filiales du Groupe ont pour responsabilité de mettre en œuvre et de maintenir des systèmes d'information compatibles avec les objectifs de remontée d'informations financières et de gestion des affaires. Le Groupe a fait ainsi le choix d'unifier le système d'information comptable et financière qui a été implanté dans l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice 2013/2014.

2.8.3.3 Recensement, analyse, et gestion des risques

Le Groupe attache une importance prioritaire à la correcte gestion des risques auxquels il est confronté.

Les principales catégories de risques pour lesquelles le Groupe a une exposition plus ou moins forte sont les suivantes :

- Risques liés au secteur d'activité du Groupe et à son environnement
- Risques opérationnels
- Risques liés à la stratégie de croissance externe
- Risques liés à l'organisation du Groupe
- Risques juridiques et réglementaires
- Risques financiers

Nous rappelons que le chapitre « Facteurs de Risques » (voir 2.3) contient une description des principaux risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que des mesures mises en œuvre pour les traiter.

2.8.3.4 Activités de contrôle proportionnées aux enjeux

Compte tenu du degré élevé de décentralisation du Groupe et en vertu des principes de délégation en place, les contrôles sont définis par le Management des filiales dans le respect des lignes directrices du dispositif de contrôle interne que la Direction a fixées.

Les contrôles ainsi définis ont pour but principal de réduire les risques majeurs auxquels le Groupe est confronté.

Les catégories essentielles de contrôles concernent les aspects suivants :

- Autorisation des contrats : le Groupe a établi des principes de délégation qui donnent pouvoir aux Managers appropriés d'autoriser les contrats. Ces contrôles couvrent les phases successives du contrat :
 - Sélection des appels d'offres
 - Réponse aux appels d'offres
 - Définition des prix
 - Avenants
- Revue des contrats : le service Juridique assure une revue indépendante des contrats avant que ceux-ci n'entrent en application. En particulier, le service Juridique est responsable de la définition des conditions générales de service qui figurent également sur les factures émises et adressées aux clients.
- Paiements : le Groupe a mis en place le principe de double signature des moyens de paiement. Dans le respect de ce principe, les filiales définissent les seuils d'autorisation de dépense en fonction des catégories de signataires autorisés. Le Groupe a achevé la revue des délégations de signatures de ses principales filiales, les nouvelles délégations ainsi modifiées sont en place.
- Budget et révisions budgétaires : chaque filiale présente le budget qu'elle a établi pour l'exercice en cours. La présentation est faite notamment en présence de membres de la Direction qui autorisent les budgets. Les révisions budgétaires préparées en cours d'exercice suivent la même procédure.
- Résultats et reportings périodiques : les résultats périodiques sont remontés mensuellement. La Direction Financière Groupe assure une revue critique de ces résultats et obtient tout complément d'information nécessaire à leur bonne compréhension auprès des différentes filiales.

Le Groupe attache par ailleurs une importance particulière à l'existence de séparations de tâches appropriées pour renforcer les contrôles qui concernent les transactions critiques, notamment les paiements.

Pour les structures de petite taille, la séparation des tâches trouve parfois une limite naturelle liée à l'organisation. Dans ce cas, des contrôles de compensation sont mis en place et prennent essentiellement la forme d'une supervision accrue de la part du Management qui assure une revue indépendante des transactions critiques pour contrôle et autorisation.

2.8.3.5 Surveillance permanente du dispositif et examen régulier de son fonctionnement

Le pilotage du processus de contrôle interne est une des responsabilités fondamentales de la Direction Générale, des Directions fonctionnelles du Groupe et du Management de chaque unité opérationnelle. En outre, la revue et l'optimisation des procédures de contrôle interne visent à atteindre les objectifs fixés *supra*.

La Direction générale définit les principes généraux en matière de contrôle interne et s'assure de leur correcte application au sein du Groupe.

En ce qui concerne Habitat, l'audit interne joue un rôle clé dans la surveillance et le pilotage du dispositif de contrôle interne. Les missions qu'il réalise sont inscrites au sein d'un plan qui est approuvé par la Direction Générale et la Direction Financière. A l'issue des missions, l'audit interne formule les recommandations adéquates afin d'élever le degré d'efficacité du contrôle interne. Ces recommandations sont consignées au sein d'un rapport qui est discuté avec le Management du magasin. Un plan d'actions complète les rapports et son statut est adressé pour suivi à l'audit interne afin de s'assurer de la correcte mise en œuvre des actions correctrices

Compte tenu de la situation sanitaire durant l'exercice 2020, 15 missions d'audits ont été réalisées contre une moyenne de 25 sur les exercices précédents.

Ces missions ont porté sur des visites « prise de fonction » des nouveaux directeurs afin de les sensibiliser sur les processus de gestion des stocks et des flux financiers.

Des visites ont également été organisées dans le cadre des fermetures de magasins (Bourges, Metz), de déménagement (Lyon) ou de réaménagement (Paris Pont Neuf). Un rapport de clôture financier et stock a été rédigé pour chaque magasin fermé.

A partir de l'outil de gestion CBR, des contrôles réguliers des différents flux stock et financiers ont été réalisés afin de s'assurer de la correcte gestion par les magasins. Lors de constat de dérives, des visites de contrôles inopinés ont été organisées à partir de « check List » qui regroupent les points essentiels des procédures

L'audit interne a maintenu sa mobilisation dans le cadre de l'amélioration et la sécurisation des processus opérationnels et de leur formalisation.

Les actions suivantes ont ainsi été mises en place durant l'exercice 2020 :

- En collaboration avec le service RH, réécriture et mise en place de la nouvelle procédure « remise au personnel »
- Participation à la mise en place de l'inventaire tournant sur l'entrepôt d'Amblainville
- Participation et écriture du process pour la mise en place de la CB sans contact en magasin
- Participation à la mise en place de l'outil « Sales force » pour la gestion des réclamations par le service clients avec une remise à plat des process de traitement
- Analyse et revue du process de gestion du stock Presse/Marketing
- Mise en place du test avant déploiement de la traçabilité des échanges monnaie des magasins avec les banques, du fond de caisse variable et de la validation automatique des remises en banque hors chèques et espèces

L'appréciation du contrôle interne est effectuée également par les dirigeants (Président du Conseil et Directeur financier) à travers les lettres d'affirmation qu'ils établissent en vue d'attester le respect des procédures relatives à la préparation des états financiers et autres informations fournies dans le cadre de la préparation des comptes annuels.

A ce stade, le Groupe n'a pas procédé à une évaluation formelle de son dispositif de contrôle interne. Une telle évaluation pourrait être envisagée à l'avenir à l'appui de questionnaires d'auto évaluation.

▪ **Perspectives**

De ce qui précède, le Président du Groupe estime que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre est adéquat et que celui-ci fonctionne de manière appropriée.

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.

2.9 RISQUES LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS CARBONNE

Ce sujet est traité dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, intégrée au chapitre 4 de ce rapport financier annuel.

3. ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

3.1 RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA SOCIETE

Nature des Indications / Périodes	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2016
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	47.912.776	47.912.776	43.488.914	43.488.914	43.488.914
Nombre d'actions émises	9.394.662	9.394.662	8.527.238	8.527.238	8.527.238
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	25.029.519	25.736.263	29.006.074	26.822.506	18.019.143
Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	4.957.132	17.202.736	36.800.706	12.428.910	17.553.131
Impôt sur les bénéfices	-1.337.742	-459.909	-1.514.320	-3.519.200	-3.836.972
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	6.294.875	17.662.645	38.315.026	15.948.110	21.390.103

Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-33.620.077	-30.113.656	3.701.887	14.520.821	21.163.348
Montants des bénéfices distribués	0	0	1.023.2690	0	0
Participation des salariés	0	0	0	0	0

III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,67	1,88	4,49	1,87	2,65
Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-3,58	-3,21	0,43	1,70	2,48
Dividende versé à chaque action	0	0	0,12	0	0
IV – Personnel					
Nombre de salariés	7	5	5	5	5
Montant de la masse salariale	614.830	765.060	722.659	571.122	556.638
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	330.547	340.930	285.019	225.640	227.858

3.2 TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS CAFOM DISTRIBUTION	578	11 060	100%	10 758	10 758		-	37 206	1 419	
SAS VENTE UNIQUE	95	13 960	62,87%	3 636	3 636		78	120 186	5 463	972
SAS LGD	150	2 474	100%	9 403	4 991		550	19 378	1 835	
SAS GUADELOUPE MOBILIER	50	4 216	65%	6 978	6 978		447	18 475	1 378	
SAS GDI	38	150	100%	4 931	4 931		150	5 776	191	
SAS COMADI	200	25 880	100%	31 036	31 036		1 400	58 886	871	
SAS MUSIQUE ET SON	38	925	94%	1 880	1 349			1 538	19	
SARL MSP	15	1 053	100%	507	507			1 338	25	
SAS LCD	106	184	100%	4 798	4 798		600	19 454	311	
SARL GUYANE MOBILIER	46	44	100%	8 401	8 401		420	6 598	189	
SARL GSP	8	796	80%	103	103			827	164	120
SAS DIN	40	47	100%	240	240			1 603	88	
SASU SIN	40	13	100%	40	40			64	7	
SAS INTERCOM	46	299	100%	173	173			469	18	
CAFOM MARKETING	88	63	100%	62	62		-	10 467	808	3 719
SARL CAFOM CARAIBES	10	415	100%	10	10		-	1 044	12	
SAS DLC	150	1 675	100%	668	668		-	2 657	8	
Habitat Design International	49 898	518	100%	104 319	-		-	49 893	8 352	
Habitat Développement International	31	9	100%	50	50		-	247	18	
SAS Habitat Guyane	100	310	100%	4 600	4 600		-	7 329	441	
SAS MUSIQUE ET SON Guadeloupe	1	249	80%	1	1		-	467	39	
SAS MUSIQUE ET SON Guyane	1	693	80%	1	1		-	480	49	
ESPACE IMPORT	838	563	51%	303	303		-	23 700	1 189	342
LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION	100	725	100%	100	100		-	17 502	1 105	
AMARENA	50	37	100%	50	12		-	-	-	

- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)

CAFINEO	8 295	6 709	49%	4 065	4 065				1 509	775
INVERSIONES DELPHA	nc	nc	10%	468	-					
SAS URBASUN CARAIBES 1	40	2 018	49%	20	20				54	
ESPRESSOCAP	-	-	0%	-	-					

3.3 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2021 SUR LES OPERATIONS REALISEES AU TITRE DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce relatifs aux options de souscriptions ou d'achat d'actions ;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- du nombre, des dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la Société en levant une ou plusieurs des options détenues sur les sociétés visées ci-dessus ;
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- du nombre et du prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées au paragraphe précédent, par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ; et
- du nombre, du prix et des dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par les sociétés visées au paragraphe précédent, à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires.

Votre Conseil d'Administration rappelle que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 31 mars 2020 l'a autorisé, pour une durée de trente-huit (38) mois et dans la limite de 10 % du capital social, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel et/ou des dirigeants de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies par l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit :

- soit à la souscription d'actions nouvelles de la Société émises au titre d'une augmentation de capital ;
- soit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'Administration vous informe que la Société a procédé à l'acquisition de 147.466 actions au cours de l'exercice en vue d'attributions futures aux salariés pour un montant moyen de 2,45 € par action, avec des frais de négociation totaux de de 1.085 €.

Le Conseil d'Administration rappelle enfin qu'au 30 septembre 2020, la Société n'a pas consenti d'options de souscription d'actions nouvelles et/ou d'options d'achat d'actions existantes.

Le Conseil d'Administration

3.4 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2021 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte, aux termes du présent rapport, des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 et afférentes aux attributions gratuites d'actions de la société CAFOM :

Opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce relatifs aux attributions gratuites d'actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Votre Conseil d'Administration rappelle que l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société en date du 29 mars 2019, l'a autorisé, pendant une durée de trente-huit (38) mois et dans la limite de 10 % du capital social, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou certaines catégories d'entre eux) et/ou des mandataires sociaux éligibles (ou certains d'entre eux) tant de la Société que des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été attribuées gratuitement à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce

Néant.

Nombre et valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement, durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Néant.

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Néant

Nombre et valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées au paragraphe précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires

Néant

Le Conseil d'Administration

4. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-36 du Code de commerce, notre Société a établi une déclaration consolidée de performance extra-financière présentant des informations sur la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et ce, dans la mesure nécessaire à la compréhension de sa situation, de l'évolution de ses affaires, de ses résultats économiques et financiers et des incidences de son activité.

4.1 PRESENTATION DU MODELE D'AFFAIRES

Créé en 1985, le Groupe CAFOM est un acteur majeur de l'aménagement de la maison. Le Groupe est le leader de la distribution traditionnelle en outre-mer, principalement à travers les enseignes BUT et DARTY, exploitées en franchise. Le Groupe est également propriétaire des sites internet vente-unique.com et directlowcost.com (BtoB international) et de la marque SIA.

Le 6 octobre 2020, le Groupe a cédé sa filiale HABITAT, en ne conservant que l'exploitation de 4 magasins en franchise en outre-mer. Le pôle Habitat a été classé en activité destinée à être cédée dans les comptes financiers clos au 30 septembre 2020 ; le même principe a été retenu pour la déclaration de performance extra-financière, dans laquelle le pôle Habitat est traité séparément, en fin de Déclaration, notamment pour les indicateurs clefs de performance. Cette présentation est identique à celle de l'année dernière, ce qui permet de comparer les chiffres et éléments retenus d'une année sur l'autre.

Le périmètre des données de la Déclaration comprend donc :

- tous les magasins du Groupe exploités en outre-mer,
- les sites internet vente-unique.com et directlowcost.com,
- le siège et les filiales situés en métropole dont l'activité est principalement interne au Groupe (centrale d'achat, filiale logistique, ...), ainsi que les bureaux de sourcing en Suisse et en Asie. Le Groupe a internalisé son activité Logistique de métropole dans le courant de l'exercice 2019 /2020, intégrant ainsi 124 salariés en CDI de son ancien sous-traitant, augmentant ainsi sensiblement son effectif sur le dernier trimestre comptable (juillet à septembre 2020)

DISTRIBUTION OUTRE-MER

BUT **DARTY**

habitat[®]

sia

NATURE
DECouvertes

MUSIQUE
2022

First
Déco

E-COMMERCE

VENTE-UNIQUE
.com
Le Confort au moindre effort

DLC
WWW.DIRECTLOWCOST.COM

317 M€ de CA

894 employés

Une offre large pour l'équipement et l'aménagement de la maison

Depuis le 25 novembre 2020, le Groupe exploite également en franchise un magasin Nature & Découvertes en Martinique.

La collecte des données a été effectuée pour l'ensemble des sociétés juridiques du Groupe à travers une revue des risques et un questionnaire qualitatif et quantitatif adressés à chacune des entités, et consolidés par la Direction Financière du Groupe.

Au 30 septembre 2020, le Groupe exploite 26 magasins en outre-mer :

- 6 en Guadeloupe (3 But, 2 Darty et 1 Musique & Son)
- 5 en Martinique (1 But, 2 Darty, 1 Habitat et 1 Musique & Son)
- 6 en Guyane (3 But, 1 Darty, 1 Habitat et 1 Musique & Son)
- 3 à La Réunion (1 But, 1 Darty, 1 Habitat)
- 1 à Saint-Martin : ce magasin exploite les deux enseignes Habitat et First Déco, puisque, suite au cyclone de septembre 2018, l'un des deux magasins de l'île n'avait pas encore ré-ouvert à la date de clôture de l'exercice
- 5 en Nouvelle-Calédonie (3 Darty, 2 First Déco), via une filiale détenue à 51 %.

Les 8 magasins But et les 9 magasins Darty sont exploités en tant que franchisés des Groupes BUT d'une part, et en licence de marque FNAC DARTY d'autre part. Les contrats de franchise sont d'une durée de 3 ans renouvelable et les contrats de licence de marque de 5 ans renouvelable ; la rémunération est proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé.

Les 4 magasins Habitat sont exploités en tant que franchisés du Groupe Habitat, d'une durée de 5 ans renouvelable, et les magasins First Déco et Musique & Son sont exploités en propre.

Le pôle Outre-mer exerce également une activité de crédits à la consommation, proposée uniquement dans les magasins domiens, via Cafineo, joint-venture en partenariat avec Cetelem et détenue à 49 % par le Groupe.

Le deuxième pôle d'activité du Groupe est son pôle E-commerce, dont la contribution principale provient du site vente-unique.com, qui propose son offre de meubles dans onze pays en Europe. Le pôle E-commerce comprend également une plateforme BtoB de produits mobiliers et de décoration, directlowcost.com, destinée aux professionnels de la distribution, mais dont la contribution reste très marginale dans les résultats du Groupe.

Dès sa création, le Groupe a fait de la maîtrise de sa chaîne d'approvisionnement un axe essentiel de sa stratégie et de son développement, en constituant ses propres centrales d'achat et de référencement :

- Cafom Distribution, pour les meubles, la décoration et une partie de l'électro-ménager. Cette société achète et revend aux filiales du Groupe les meubles et la décoration achetés en dehors de la zone Euro et référence les produits achetés en zone Euro, vendus directement par les fournisseurs aux magasins. Elle achète et revend également certains produits d'électro-ménager livrés dans les entrepôts de Rouen à destination finale des magasins d'outre-mer.
- Cafom Marketing et Service pour le grand import de l'électro-ménager, les produits étant achetés et revendus par cette société basée en Suisse, et en livraison directe des usines aux magasins.

Le Groupe s'appuie également sur ses bureaux de sourcing en Asie (Chine et Indonésie) pour le choix et la sélection de ses fournisseurs en Asie du Sud-Est, les audits externes, visites et inspection d'usine, le suivi de la production, la certification, le contrôle qualité, et le suivi logistique en amont.

Le Groupe dispose par ailleurs de 4 plateformes logistiques dans le Monde, à Amblainville, Cergy, Shenzhen et au Brésil, l'entrepôt de Cergy ayant été vendu après la clôture de l'exercice 2019 / 2020.

Cette organisation permet au Groupe de sélectionner ses produits auprès d'un large réseau de fabricants (Asie du Sud-Est et Europe principalement), d'optimiser sa structure de coûts, d'éviter le recours aux intermédiaires (importateurs, agents, grossistes) et de disposer de conditions tarifaires parmi les plus avantageuses. Cette politique d'approvisionnement et d'importation directe exercée depuis plus de 30 ans a permis à CAFOM de développer une offre compétitive, attractive et de qualité, tout en conservant un niveau de marge adapté. A la différence des autres franchisés But et Darty, le Groupe est donc à la fois distributeur et importateur des produits qu'il commercialise.

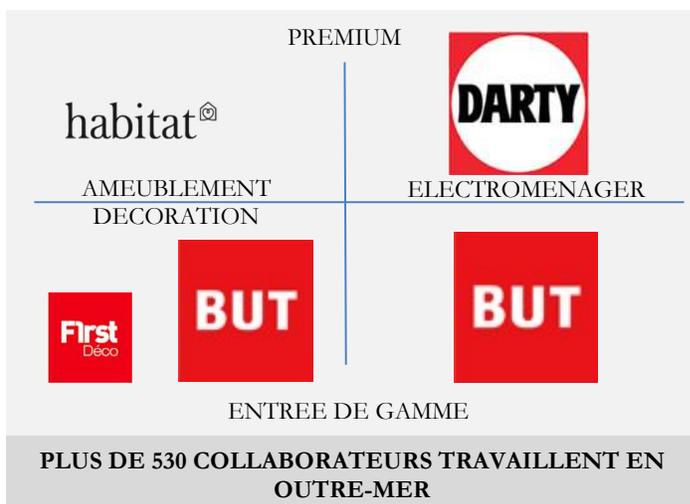


En termes d'approvisionnement, la politique du Groupe est de développer les achats en Europe de l'Est (Pologne, Roumanie, Macédoine, Bulgarie, Croatie ...), qui permettent une meilleure réactivité en termes de production et de livraison, ainsi que de proposer une offre plus complète avec de nouvelles typologies de produits (produits à mécanisme par exemple), fabriquées uniquement dans ces pays. Il y est aussi plus facile de contrôler le respect de certains labels (label REACH pour les tissus notamment), ainsi que de maintenir une stabilité des prix d'achats.

Pour l'outre-mer, la répartition des achats est d'environ 55 % en Asie (transport direct vers les territoires) et 45 % en Europe. Pour Vente-unique.com, elle est de 65 % / 35 %.

- *Distribution Outre-Mer*

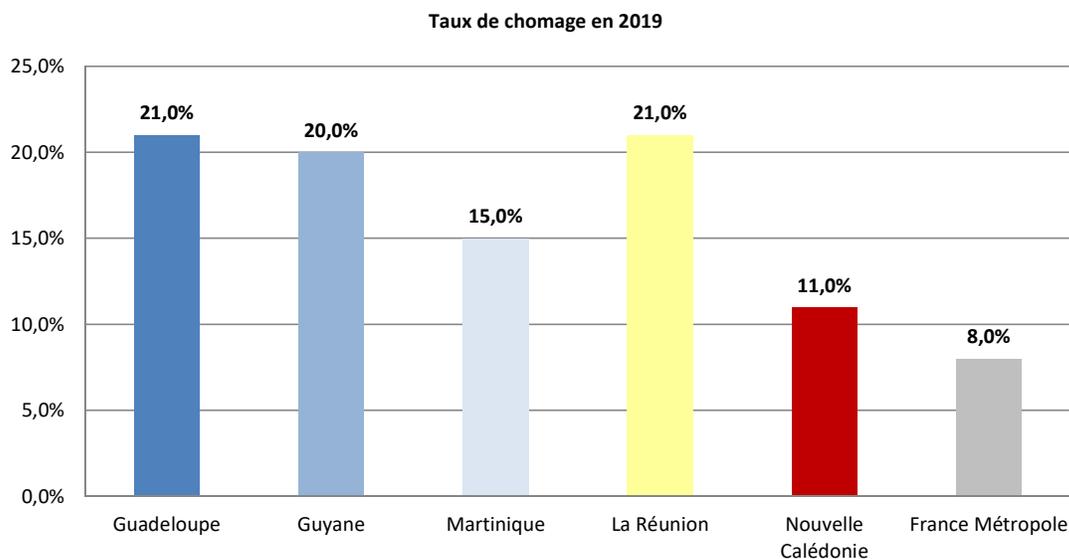
La distribution outre-mer constitue le pôle d'activité historique du Groupe. Fort de son expérience et de son savoir-faire, notamment en matière d'approvisionnement, et grâce à une parfaite connaissance de ses marchés, le Groupe CAFOM occupe une position de leader dans les différents territoires et adresse l'ensemble du marché de l'équipement avec des marques complémentaires.



Le Groupe a ajouté l'enseigne Nature & Découvertes à son offre, avec l'ouverture d'un premier magasin en franchise en novembre 2020



La présence du Groupe depuis plus de 30 ans en territoires domiens lui confère un statut d'acteur incontournable du développement de l'emploi en France d'Outre-mer, dans des territoires où le taux de chômage est nettement supérieur à celui de la métropole (de 15 à 21 %, excepté en Nouvelle-Calédonie).



Source : IEDOM

- Pôle E-commerce**


Créé en 2006, vente-unique.com est un site BtoC spécialisé dans la vente de mobilier, livrant 11 pays en Europe. La sélection propre des produits ainsi que la profondeur de gamme, le positionnement accessible et la richesse des services (disponibilité du stock, livraison rapide, call-center) sont les 3 piliers indissociables de la promesse client. La société est propriétaire de sa propre plate-forme technologique, ce qui lui assure une réactivité et une souplesse de l'ensemble de son processus de vente, du choix des produits au SAV, en passant par le marketing, la gestion des commandes et la logistique amont et aval.

Le savoir-faire du Groupe CAFOM et de vente-unique.com dans les achats est un axe essentiel de création de valeur. Vente-unique.com adresse ses fournisseurs en direct, dans le cadre d'un modèle sans intermédiaire, avec une exigence de qualité particulièrement élevée : usines auditées et certifiées, cahier des charges aux meilleurs standards du marché, contrôle qualité et assistance à la sélection des produits fournis par CAFOM Sourcing Group en Asie.

Le Groupe CAFOM a introduit Vente-unique.com en bourse en avril 2018, mais reste propriétaire de plus de 60 % des actions à l'issue de cette opération.

CAFOM dispose également d'une plateforme internet BtoB de produits mobiliers et de décoration, destinée aux professionnels de la distribution, avec le site directlowcost.com, lancé en 2008. Directlowcost.com, qui distribue aujourd'hui ses produits dans plus de 40 pays, se démarque en proposant une offre logistique sur mesure à ses clients, en donnant la flexibilité de panacher références et quantités dans un conteneur pour optimiser le coût du transport. L'activité de cette plateforme est toutefois marginale en termes de contribution pour le Groupe.

Avec la cession du pôle Habitat, le Groupe se recentre sur ces deux pôles d'activité, la distribution d'équipements de la maison en outre-mer et la vente en ligne de mobilier en Europe. Il a pour objectif de développer simultanément ces deux branches de manière soutenue, tout en poursuivant une politique de croissance rentable.

- En outre-mer, le Groupe continue d'optimiser son réseau de magasins, aussi bien de manière qualitative que quantitative. Après l'ouverture d'un magasin But en Guadeloupe et d'un magasin First Déco en Nouvelle-Calédonie durant l'exercice 2019 /2020, deux nouveaux magasins But ont été ouverts en octobre 2020, à Saint-Denis de La Réunion et à Saint-Martin (à l'emplacement de l'ancien First Déco, avant le cyclone de 2017). De même, la magasin But de Martinique a déménagé dans une nouvelle surface de vente, portée de 4 300 à 4 700 m², pour proposer aux clients de vivre une expérience unique avec un parcours amélioré et une meilleure lisibilité de toutes les familles de produits. Pour améliorer leur confort, ce nouveau magasin propose également un parking couvert, des travelators et un ascenseur pour faciliter son accès.

Le Groupe va par ailleurs ouvrir dans le courant du deuxième trimestre 2021 de nouveaux magasins dans le sud de l'île de la Réunion, dans un nouveau complexe immobilier à Saint-Pierre, lui permettant d'attirer une clientèle jusqu'à présent trop éloignée des magasins actuels, ceux-ci étant localisés dans le nord de l'île.

CAFOM diversifie par ailleurs son offre de produits en outre-mer, avec une nouvelle enseigne, Nature & Découvertes, dont le premier magasin en franchise a été ouvert en Martinique en novembre 2020. L'enseigne propose une offre de produits uniques, naturels et de bien-être, en favorisant une consommation éthique et écologique, pour un choix client éclairé et une économie circulaire et responsable.

- Le site internet vente-unique.com, principale contributeur du deuxième pôle d'activité du Groupe, le E-commerce, a enregistré une forte croissance durant l'exercice 2019 / 2020, marqué par la crise sanitaire du COVID-19, ayant accéléré de manière très nette le mouvement déjà engagé de mutation du marché européen du meuble des magasins vers les acteurs du e-commerce. Le Groupe a pour objectif de maintenir une croissance soutenue de l'activité de cette filiale, dans un modèle équilibré alliant croissance et rentabilité.

Afin d'améliorer sensiblement la qualité de service et la satisfaction finale du client, le Groupe a ainsi investi dans l'internalisation de son activité logistique, pour une meilleure maîtrise de l'ensemble du process, de la réception, en passant par l'entreposage, à la livraison des produits, tout en assurant une meilleure gestion des retours. Cette optimisation logistique, qui va s'intensifier dans les prochains mois, est au cœur de la stratégie de la société pour développer son activité.

Le développement du Groupe se poursuivra dans le respect de sa culture d'entreprise et de ses valeurs, à savoir :

- la recherche permanente de la meilleure offre produit en qualité et prix d'une part, avec un sens de l'exigence et du professionnalisme résolument tourné vers le client,
- et ce, en tant qu'entreprise citoyenne d'autre part, favorisant notamment la diversité culturelle au sein de ses équipes, la transmission des connaissances et du savoir, dans un commerce et des activités résolument responsables, et en mettant ses salariés et le capital humain au cœur de sa stratégie.

Cette ambition porte également sur une mise en avant des enjeux de responsabilité auprès de l'ensemble des parties impliquées dans l'activité du Groupe : les collaborateurs à travers la mobilisation des équipes, les clients avec la recherche permanente de la satisfaction, les fournisseurs, les banquiers et actionnaires en partageant les enjeux, ...

A ce titre, l'ouverture de la nouvelle enseigne Nature & Découvertes en Martinique a été réalisée avec l'objectif de mettre en avant des produits qui proposent des solutions toujours plus innovantes pour respecter l'environnement et vivre autrement. Le Groupe a sélectionné rigoureusement ses fournisseurs selon des critères de qualité, d'originalité et de respect d'engagements sociaux et environnementaux, avec la volonté d'intégrer des artisans martiniquais en leur permettant de référencer leurs produits certifiés Bio : terrariums, vêtement, miel, confitures ...

L'enseigne Nature & Découvertes s'intègre aussi dans l'environnement martiniquais, notamment avec l'utilisation de fibres de banane recyclées pour l'habillage du magasin et la confection de tee-shirts pour les conseillers clientèles réalisée par une jeune entreprise martiniquaise.

Le Groupe souhaite mettre en place d'autres partenariats avec des associations ou des activités transversales liés à l'environnement, à la biodiversité, à la préservation et à la conservation de la nature.

En termes de gouvernance d'entreprise, le Groupe rappelle par ailleurs que le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées, ce qui permet de rendre plus efficace le processus de décision. Le Conseil d'Administration, composée de 6 membres, dont un administrateur indépendant et un administrateur représentant les salariés, demeure l'organe souverain du Groupe, au sein duquel sont débattus tous les sujets d'importance majeure et orientations stratégiques.

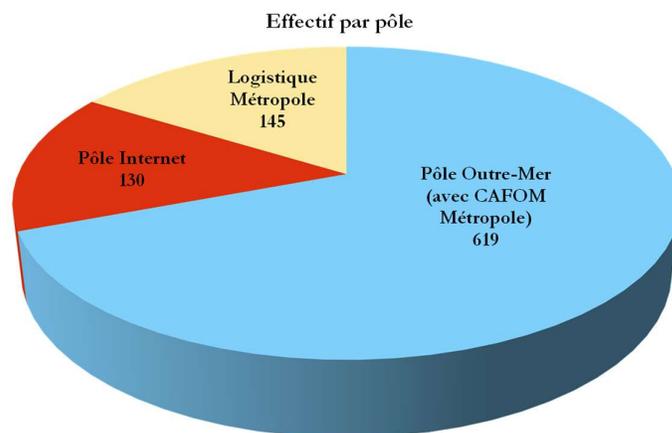
A ce titre, il est rappelé que CAFOM SA est coté en Bourse sur Euronext depuis 2005 et que 7 actionnaires forment un actionnariat de concert, détenant 85 % des actions et 91 % des droits de vote. Les filiales du Groupe sont en majeure partie des SAS (sociétés par action simplifiées), détenues à 100 %.

En tant qu'acteur majeur de la distribution en France et en Outre-mer, CAFOM emploie des salariés aussi bien en métropole qu'en territoire dominiens, où il est un acteur de référence.

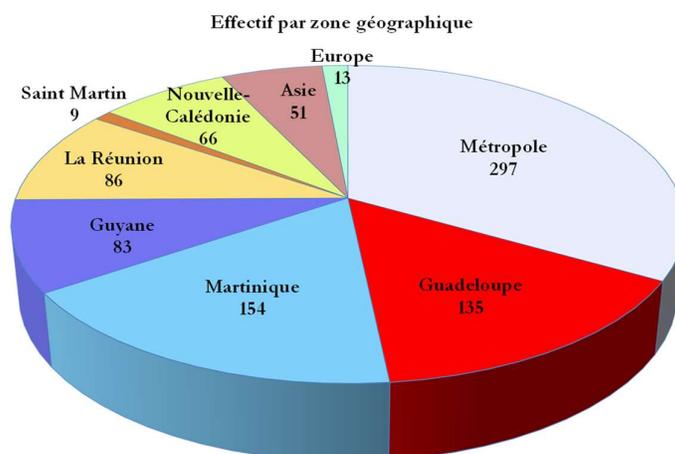
Au 30 septembre 2020, l'effectif total du Groupe CAFOM était de 894 contre 749 personnes au 30 septembre 2019. Par zone géographique, la répartition des effectifs se détaille de la façon suivante :

Zone géographique	30 septembre 2020		30 septembre 2019	
	Effectif	% des effectifs totaux	Effectif	% des effectifs totaux
Métropole	297	33,2%	138	18,4%
Guadeloupe	135	15,1%	151	20,2%
Martinique	154	17,2%	156	20,8%
Guyane	83	9,3%	92	12,3%
La Réunion	86	9,6%	84	11,2%
Asie	51	5,7%	50	6,7%
Saint Martin	9	1,0%	7	0,9%
Suisse	2	0,2%	2	0,3%
Espagne	11	1,2%	8	1,1%
Nouvelle-Calédonie	66	7,4%	61	8,1%
TOTAL	894	100,0%	749	100,0%

Le pôle Outre-mer (y compris CAFOM Métropole) regroupe 69 % des effectifs, le pôle Internet 15 % et la Logistique Métropole, désormais internalisée, 16 %.



Par zone géographique, la métropole représente 1/3 des effectifs du Groupe, et la Martinique et la Guadeloupe respectivement 17 et 15 %



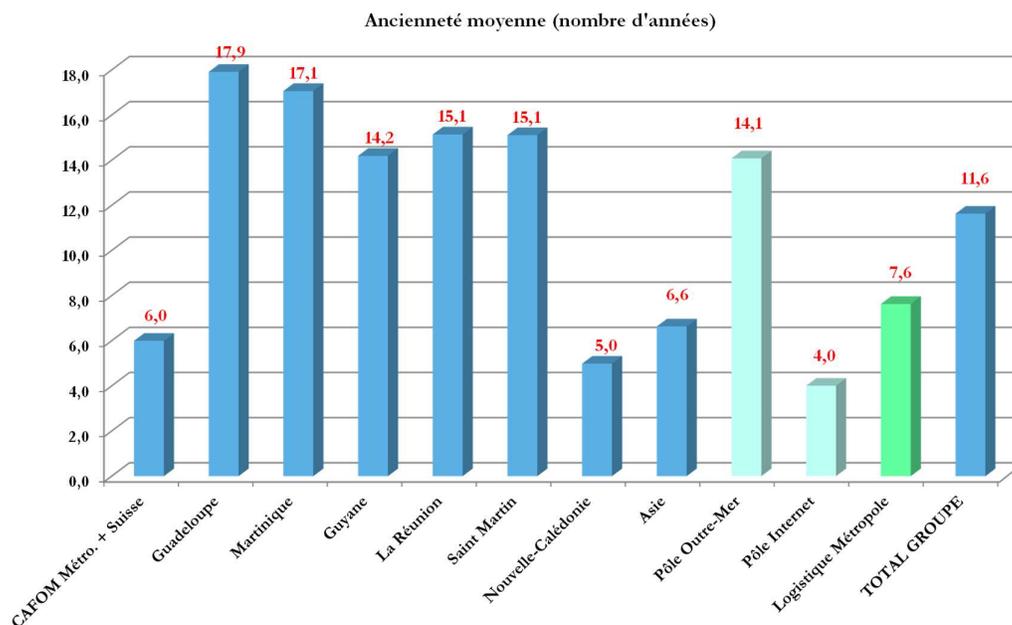
La répartition entre cadres et employés est de 21 % / 79 %, contre 22 % / 78 % l'année dernière. L'internalisation de l'activité Logistique Métropole durant le courant de l'exercice (avec une majeure partie de salariés non cadres) a un impact de 3 points sur ce ratio (répartition de 24 % / 76 %, hors activité Logistique Métropole).

87 % des effectifs sont employés en contrat à durée indéterminée, contre 85 % au 30 septembre 2019. Cet indicateur augmente de deux points pour le pôle Outre-mer (près de 88 %), dans des territoires où le taux de chômage est nettement plus élevé qu'en Métropole, alors qu'il est en baisse de 3 % pour le pôle E-Commerce. Chez Vente-unique.com, sur les 49 embauches réalisées durant l'exercice, 20 l'ont été en contrat à durée déterminée, et ce, principalement sur le second semestre, pour faire face à l'accroissement sensible de l'activité.

Pour l'exercice, le Groupe a atteint son objectif d'avoir un ratio global d'au moins 85 % et il le maintient à ce niveau pour les prochaines années.

Les enjeux de fidélisation des salariés impliquent de placer leurs attentes au centre de la stratégie du Groupe et se matérialisent par les taux d'ancienneté moyenne. L'ancienneté moyenne au sein du Groupe ressort ainsi à 11,6 ans (contre 12,4 ans l'année dernière). L'internalisation de la Logistique Métropole fait baisser l'ancienneté moyenne du Groupe, qui s'établit à 12,5 ans sans cette activité.

L'ancienneté moyenne pour le regroupement Antilles, Guyane, Réunion, territoires dans lesquels CAFOM dispose d'une forte notoriété de marque employeur est de 16,4 ans.



L'ancienneté moyenne du pôle Internet est logiquement plus faible, 70 % de l'effectif ayant moins de 35 ans (contre 35 % en moyenne pour le Groupe), avec une fidélité sans doute moins importante que celle des générations précédentes.

La répartition par âge des effectifs du Groupe est ainsi indiquée dans le tableau suivant :

Zone géographique	< 25 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 49 ans	> 50 ans
Métropole	30	61	54	45	55	52
Guadeloupe	6	7	9	11	30	72
Martinique	17	9	5	10	31	82
Guyane	5	7	10	11	19	31
Reunion	10	7	7	6	29	27
Asie	6	12	16	9	7	1
Saint Martin	0	1	0	0	4	4
Suisse	0	0	0	1	0	1
Espagne	1	1	3	3	2	1
Nouvelle-Calédonie	3	12	17	9	17	8
TOTAL	78	117	121	105	194	279
% de l'effectif total	8,7%	13,1%	13,5%	11,7%	21,7%	31,2%
dont pôle Outre-mer	8,4%	9,2%	11,5%	10,0%	23,1%	37,8%
dont pôle Internet	15,4%	33,1%	21,5%	16,2%	11,5%	2,3%
dont Logistique Métropole	4,1%	11,7%	15,2%	15,2%	24,8%	29,0%
<i>Rappel 30 septembre 2019</i>	<i>9,6%</i>	<i>13,1%</i>	<i>13,1%</i>	<i>11,5%</i>	<i>23,0%</i>	<i>29,8%</i>
<i>dont pôle Outre-mer</i>	<i>9,8%</i>	<i>9,8%</i>	<i>10,7%</i>	<i>10,1%</i>	<i>24,8%</i>	<i>34,9%</i>
<i>dont pôle Internet</i>	<i>8,7%</i>	<i>31,3%</i>	<i>26,1%</i>	<i>19,1%</i>	<i>13,0%</i>	<i>1,7%</i>

CAFOM respecte un équilibre cohérent entre embauche de jeunes d'une part (22 % des salariés ont moins de 30 ans) et embauche de seniors d'autre part (31 % des salariés ont plus de 50 ans)

Le Groupe CAFOM veille par ailleurs à favoriser la mixité, l'embauche et l'évolution professionnelle des femmes, et à renforcer ainsi leur place et leurs responsabilités au sein de l'entreprise. Pour tout poste de management se libérant, les ressources humaines étudient la candidature d'au moins une femme parmi les candidats.

Le pourcentage de femmes salariées dans les différentes sociétés du Groupe est indiqué dans le tableau ci-après :

Zone géographique	Nombre de femmes	% de l'effectif total
Métropole	110	37,0%
Guadeloupe	44	32,6%
Martinique	56	36,4%
Guyane	33	39,8%
Réunion	30	34,9%
Asie	32	62,7%
Saint Martin	1	11,1%
Espagne	8	72,7%
Suisse	0	0,0%
Nouvelle-Calédonie	24	36,4%
TOTAL	338	37,8%

Rappel 30 septembre 2019

310 41,4%

La parité homme / femme s'est dégradée sur l'exercice du fait de l'internalisation de l'activité Logistique Métropole, qui, étant donné les contraintes physiques et de pénibilité liées au déplacement des meubles, emploie une très grande majorité d'hommes.

	Nombre de femmes	% de l'effectif total
Pôle Outre-Mer	239	38,6%
Pôle E-commerce	82	63,1%
Logistique Métropole	17	11,7%
TOTAL	338	37,8%

L'équilibre homme / femme est favorable aux femmes pour le pôle E-Commerce, avec 63 % de femmes salariées au 30 septembre 2020, en augmentation de 7 points par rapport à l'année dernière. Il en est de même pour les activités du pôle Outre-mer en métropole, où les femmes représentent plus de 60 % des effectifs. A ce titre, le Groupe respecte son objectif de compter, pour le pôle E-Commerce et les activités en métropole (hors logistique), au moins autant de femmes que d'hommes dans l'effectif salarié.

La proportion homme / femme est en revanche toujours défavorable aux femmes pour le pôle Outre-mer (39 % de femmes, taux identique à celui de l'année dernière), avec des salariés dédiés aux entrepôts, qui sont principalement des hommes. Le Groupe reste proche de son objectif d'obtenir un taux de 40 % de femmes salariées en outre-mer puisque les principaux efforts de rationalisation des effectifs, nécessaires pour faire face à la crise sanitaire, ont porté sur les magasins et non sur les entrepôts.

Pour les prochaines années, le Groupe maintient ses objectifs de taux de 40 % de femmes salariées en outre-mer et de compter au moins autant de femmes que d'hommes pour le pôle E-Commerce et les activités en métropole (hors Logistique).

Les femmes représentent par ailleurs 41 % de l'effectif cadre sur l'exercice 2020, contre 39 % l'année dernière.

La formation et les conditions de travail sont également des piliers essentiels pour le Groupe CAFOM.

Le Groupe mène ainsi des actions préventives sur les conditions de travail et procède régulièrement à des études sur l'ergonomie des postes de travail. Il s'attache aussi à former régulièrement ses collaborateurs : le développement des talents et de la motivation, ainsi que l'engagement des collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel passe notamment par les programmes de formation mis en place. La formation fait ainsi partie intégrante du développement de l'entreprise, permettant aux collaborateurs de travailler en toute sécurité, d'améliorer leur performance et leur contribution, mais aussi leur employabilité, et de répondre aux besoins de la clientèle.

4.2 PRINCIPAUX RISQUES, POLITIQUES APPLIQUEES, PLANS D'ACTION, RESULTATS ET OBJECTIFS

Le Groupe a procédé à une revue de ses principaux risques pouvant avoir des conséquences sociales et environnementales, ainsi que sur le respect des droits de l'Homme, la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et qui pourraient engendrer un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa réputation.

En tout premier lieu, il convient de rappeler que le Groupe exerce un métier de distributeur et qu'il ne détient pas d'usine de fabrication en propre. Le choix de ses fournisseurs, notamment au travers du contrôle de leur propre respect des règles sociales et environnementales, est en revanche un axe prioritaire.

Par ailleurs, par son histoire (croissance externe et implantations géographiques multiples), le Groupe CAFOM est structurellement décentralisé. Cette organisation se reflète dans le mode de management puisque, même si la Direction Générale fixe les priorités et reste l'ultime responsable en termes de décision majeure, chaque société et chaque territoire bénéficie d'une large autonomie opérationnelle, aussi bien dans la conduite des activités ordinaires que dans les moyens mis en œuvre pour appréhender les risques.

Les priorités et indicateurs de suivi fixés par la Direction Générale ont visé à couvrir les différentes thématiques de la responsabilité du Groupe :

- responsabilité sociale avec une priorité sur la lutte contre l'absentéisme et la formation
- responsabilité environnementale, avec la recherche d'une meilleure efficacité énergétique (maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie, principalement électricité et gaz) et le traitement des déchets,
- responsabilité éthique avec la lutte contre la corruption
- responsabilité relative aux droits de l'homme, notamment dans les relations avec les fournisseurs et dans leur appropriation de cet enjeu.

La prise de conscience des enjeux responsables par les collaborateurs du Groupe s'inscrit dans la démarche sociétale initiée depuis quelques années. Chaque société / territoire est ainsi chargé d'établir une revue des risques, avec une implication du management local (direction de filiale ou direction régionale / territoire, ressources humaines, finance, opérationnels, achats et approvisionnements ...) sous la supervision de la Direction Générale et des directives communiquées en termes de priorité et de suivi. Au cours de l'exercice 2020, il a été demandé aux sociétés du Groupe de faire un point d'étape sur les résultats obtenus et leur interprétation par rapport aux objectifs définis dans les plans d'actions des deux années précédentes.

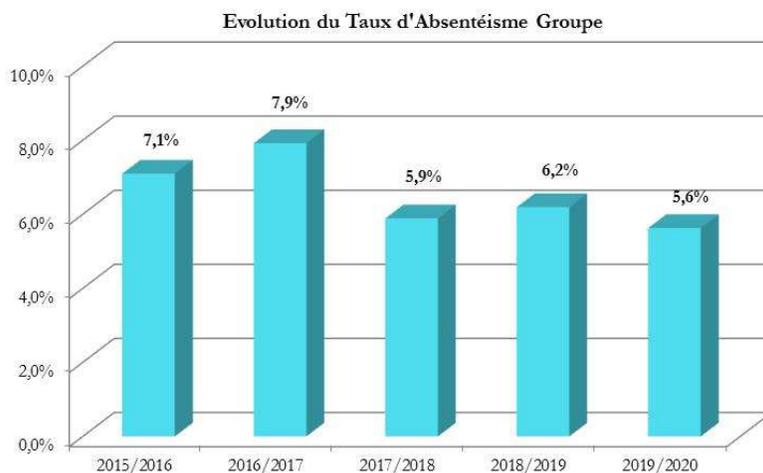
Il convient cependant de rappeler que l'exercice 2020 a été marqué par une crise sanitaire inédite du fait de la pandémie de COVID-19 et que le Groupe a dû fermer ses magasins d'outre-mer pendant 8 semaines lors du 1^{er} confinement. L'analyse des résultats doit évidemment prendre en conséquence les répercussions et conséquences de cette crise sur l'ensemble des indicateurs clefs de performance.

Parmi les informations listées à l'article R. 225-105 du Code de commerce ne sont traités ci-après que les risques extra-financiers principaux du Groupe, eu égard à son activité et à son organisation, ainsi que les informations demandées par l'article L 225-102-1.

4.2.1 Absentéisme

Un absentéisme élevé engendre fréquemment une désorganisation dans le fonctionnement des services, des pertes de productivité, une possible dégradation de la qualité de service avec des retards ou des délais allongés dans le traitement des opérations et également une surcharge de travail pour les collaborateurs présents, qui peut générer stress, lassitude, démotivation et mauvaise ambiance.

Sur l'année 2019 / 2020, le taux d'absentéisme global du Groupe, dans un contexte de crise sanitaire, s'est établi à 5,6 %, en baisse de 0,6 pts par rapport à l'année précédente.



L'ensemble des filiales du Groupe ont mis en place des plans d'actions pour suivre le taux d'absentéisme et le réduire. Ces plans sont gérés par les directeurs de territoires / filiales, en collaboration avec leur service Ressources Humaines, ainsi qu'avec les directeurs de magasins.

❖ Pole Outre-Mer

Sur les cinq dernières années, le taux d'absentéisme du pole Outre-Mer a évolué de la manière suivante :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Taux d'Absentéisme	8,0%	9,1%	6,4%	6,9%	5,9%

Après une légère remontée l'année dernière, l'indicateur est en baisse sensible sur l'exercice 2019 / 2020, même si la crise sanitaire et la période de confinement rendent la comparaison avec les années précédentes difficile à analyser.

C'est en Nouvelle-Calédonie et en Guyane que les taux d'absentéisme sont les plus bas (respectivement de 2,0% et de 3,9%), avec des baisses de 2,5 pts et de 1,2 pt par rapport à l'année dernière. En Guyane, l'amélioration des conditions de travail (travaux de réfection des magasins et dépôt, acquisition de nouveaux engins de sécurité plus modernes type nacelles ou transpalettes) ont contribué à ces bons résultats.

La situation s'est également améliorée en Guadeloupe et en Martinique, avec une baisse respective du taux d'absentéisme de 2,2 pts et de 0,9 pt.

Chaque territoire est en charge de mettre en place sa propre politique de lutte contre l'absentéisme. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, priorité est donnée au développement de l'esprit d'équipe et d'entreprise, au rappel de l'impact des absences dans le calcul de la prime d'intéressement, ainsi qu'à la vérification des justificatifs et signalement auprès de l'assurance maladie (CAFAT) pour contrôle et au rappel à l'ordre voire aux sanctions en cas d'absence injustifiée.

A la Réunion, le travail collaboratif avec les salariés et le CSE pour améliorer les conditions de travail, la motivation du personnel et une attitude de fermeté vis-à-vis de l'absentéisme récurrent (recours à une contre-visite médicale par exemple) sont autant d'actions qui permettent de lutter contre l'absentéisme.

Dans l'ensemble, les filiales d'outre-mer luttent contre l'absentéisme en impliquant l'ensemble des lignes hiérarchiques (implication de chacun, prise de conscience de la désorganisation, prise en compte des remontées sur les conditions de travail, ...) et en luttant contre l'absentéisme qualifié de « confort » (contre-visites médicales, notamment pour les récidivistes, ...). Priorité est également donnée à la prévention et à la sécurité pour diminuer le nombre d'accidents du travail.

❖ Pole Internet

Le taux d'absentéisme du pôle Internet est sensiblement augmenté sur l'exercice 2019 / 2020, à 4,2 % (vs 2,4 % l'année précédente), notamment à cause des impacts de la pandémie de COVID 19 : absence pour garde d'enfants, suspicion de COVID impliquant un isolement obligatoire, ...

Vente-unique.com est de fait en dessous de son objectif (3 %) dans cette année particulière mais confirme ce niveau pour le prochain exercice et se fixe un taux de 2,5 % à horizon de 5 ans.

❖ Logistique Métropole

Le taux d'absentéisme de la filiale logistique du Groupe pour la métropole affiche un taux d'absentéisme de 5,2 %, en tenant compte des 3 mois d'internalisation (période juillet à septembre), avec l'intégration de 130 salariés. Dès cette internalisation, la filiale a mis l'accent sur la sécurisation des postes de travail et la motivation et l'écoute des salariés (organisation de réunions tous les 15 jours avec 10 personnes différentes à chaque fois pour échanger et partager).

Le Groupe s'était fixé comme objectif l'année dernière de descendre sous les 6 % de taux d'absentéisme à horizon de 3 ans, et d'attendre 5 % dans 5 ans. Il a donc atteint son objectif pour l'exercice 2019 – 2020 et confirme les taux des prochaines années.

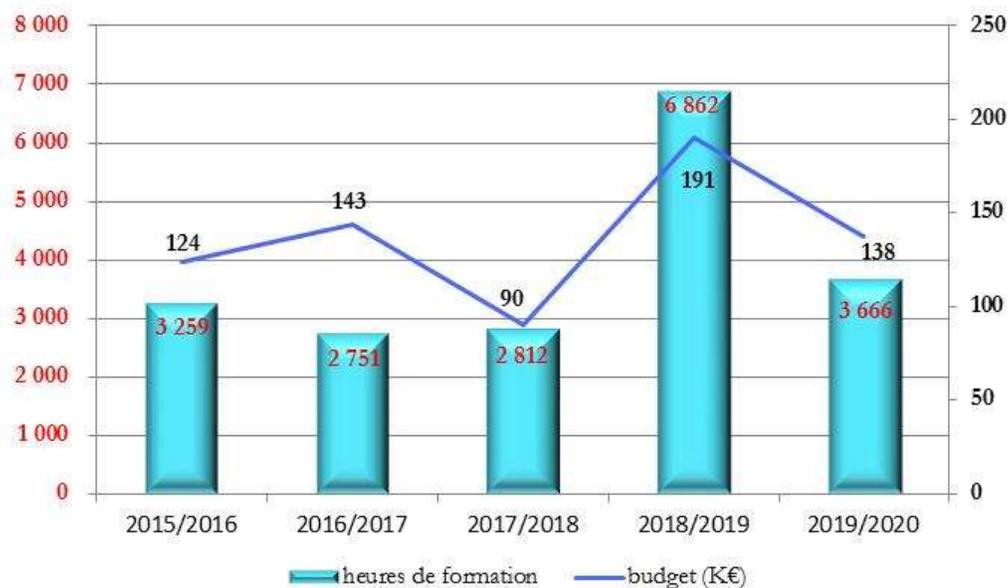
4.2.2 Formation

Le Groupe CAFOM s'attache à former régulièrement ses collaborateurs. Le développement des compétences et des talents est un axe essentiel, afin de transmettre le savoir et le savoir-faire, d'assurer l'employabilité des collaborateurs et de leur proposer une forte adaptabilité aux évolutions métiers et produits.

La formation permet une montée en compétence régulière et favorise le taux de satisfaction et de fidélisation des collaborateurs.

Après une hausse significative des dépenses de formation l'année dernière (liée notamment à l'ouverture et au déménagement de magasins en outre-mer et à la formation de nouvelles équipes), les indicateurs de formation ont sensiblement diminué sur l'exercice 2019 / 2020, du fait du report ou de l'annulation de nombreuses sessions en raison de la crise sanitaire et de la fermeture des magasins. Le nombre d'heures de formation (3 666), ainsi que le budget alloué sur l'exercice (138 K€), restent toutefois supérieurs à leur niveau d'il y a 2 ans, malgré le contexte.

Evolution du nombre d'heures et du budget formation



Pour l'Outre-mer, les principaux thèmes de formation sont décidés par la Direction Générale du Groupe, et les plans de formation sont ensuite gérés par les directeurs de territoire / filiales, en collaboration avec leur service ressources humaines. Ils sont le plus souvent établis lors des entretiens annuels d'évaluation, qui permettent de cibler les besoins et attentes exprimés par les salariés et leur hiérarchie. Pour le pôle E-commerce et l'activité Logistique de Métropole, la formation est décidée et menée par le management opérationnel.

A titre d'exemple, en Martinique, la montée en compétence des vendeurs sur les thèmes de la connaissance produits, de l'accueil et de la technique de vente est l'un des axes de développement de la politique de formation. Les vendeurs sont également formés à l'utilisation des tablettes pour un meilleur accueil de la clientèle et les managers intermédiaires bénéficient aussi de formation spécifique. Le territoire a pour objectif d'élargir les catégories de personnes formées, avec la mise en place de formation à destination des effectifs de dépôt et de caisse / crédit sur la relation client. Les thèmes de formation seront également diversifiés, notamment avec la sensibilisation des risques psychosociaux et des risques de harcèlement de toute nature. D'ici à 5 ans, l'objectif du territoire est d'avoir permis à 100 % de ses employés de bénéficier d'une session de formation (contre 50 % en moyenne sur les trois dernières années).

D'une manière générale, au sein du Groupe, les formations dispensées couvrent un large éventail de thématiques enseignées et s'articulent aussi bien sur les formations obligatoires liées à la sécurité des collaborateurs (habilitation électrique par exemple) que sur des formations permettant de maintenir l'employabilité des collaborateurs (type linguistique ou bureautique), ou sur des formations propres au métier du retail.

Les collaborateurs du Groupe ont notamment pu bénéficier des formations suivantes :

- Conduites d'ascenseurs et CACES (certificats d'aptitude à la conduite en sécurité)
- Formation sécurité, incendie et SST (sauveteur secouriste du travail)
- Techniques de vente
- Accueil ventes
- Gestion des réclamations clients
- Formation aux ventes d'extension de garantie
- Formation aux ventes de crédit à la consommation
- Formations managériales
- Formations bureautique (Excel notamment)

Certains territoires (Martinique, Réunion, ...) ont développé un partenariat avec l'organisme HOTSPOT afin de proposer une plate-forme de formation accessible en e-learning, notamment sur des thématiques commerciales ou managériales, qui permettent aux collaborateurs concernés d'avoir accès à tout moment aux modules choisis. La Nouvelle-Calédonie poursuit également le développement du e-learning, notamment pour pallier le manque de diversité de formation au niveau local, ainsi que pour faire face au contexte sanitaire actuel lié au COVID-19.

Le développement de la formation est un axe prioritaire pour le Groupe. Cette année, en raison de la pandémie de COVID-19, l'objectif d'augmenter de 10 % le nombre d'heures de formation dispensée aux salariés par rapport à l'année précédente n'a pas été atteint. La visibilité pour l'exercice 2019 / 2020 reste encore très incertaine puisque la situation sanitaire n'est pas stabilisée (la Martinique ayant déjà connu un nouveau confinement en début d'exercice fiscal par exemple). Dans un horizon à 2 ou 3 ans, le Groupe se fixe comme objectif de revenir au niveau des indicateurs de 2018 (en nombre d'heures et budget alloué, à adapter en fonction de l'évolution du nombre de salariés) et ensuite d'augmenter d'environ 10 % par an le nombre d'heures de formation.

4.2.3 Efficacité énergétique

Le Groupe, à travers ses activités logistiques et de distribution en magasin ou en ligne (exploitation de magasins et d'entrepôts), a un impact sur son environnement dont il a pleinement conscience, et il considère que la diminution de son empreinte environnementale est un enjeu majeur pour la préservation des ressources et la lutte contre le réchauffement climatique.

L'optimisation de la consommation d'énergie, aussi bien dans les entrepôts que dans les magasins, constitue un axe permanent de travail pour le Groupe et pour l'ensemble de ses filiales. La politique développée à ce titre passe par la sensibilisation du personnel (lutte contre le gaspillage) pour engager l'ensemble des équipes dans des efforts de réduction, le remplacement d'éclairages classiques par des éclairages LED basse consommation, la vérification périodique des climatiseurs ... Cet enjeu est notamment sous la responsabilité de la Direction Générale du Groupe, avec les directeurs de territoires et les directeurs d'enseigne dans le cadre de la rénovation, l'ouverture ou le déménagement de magasins.

En outre-mer, l'évolution permanente du réseau de magasins (ouvertures et déménagements dans des locaux le plus souvent neufs), permet ainsi d'optimiser l'ensemble de l'intensité énergétique dans des installations modernes et efficaces. Le nouveau magasin But de Martinique, ouvert en octobre 2020, a ainsi été construit dans le respect de l'environnement : installation de panneaux solaires sur le toit, nouvel éclairage moins énergivore, citerne de récupération d'eau pluviale, bornes de recharge pour véhicules électriques, ombrières photovoltaïques sur le parking.

En métropole, l'entrepôt logistique d'Amblainville, d'une surface de 82 000 m² a été construit en deux étapes (2016 et 2019) et répond aux dernières normes environnementales et énergétiques. Ainsi son éclairage électrique est piloté à travers trois modes : une horloge programmable pour les zones quais, un capteur crépusculaire pour l'extérieur et un détecteur de présence pour la zone racks, limitant ainsi le gaspillage. Tout l'entrepôt est équipé en LED et les bureaux sont pilotés par des détecteurs de présence.

Les principaux postes de consommation d'énergie recouvrent, par ordre d'importance, l'électricité (climatisation des magasins et bureaux outre-mer, éclairage des surfaces de vente, rayons, displays et enseignes, fonctionnement des systèmes de caisse, télésurveillance et système anti-intrusion, portiques antivols, chauffage, ascenseurs et monte-charges) et le gaz (chauffage de l'entrepôt d'Amblainville et alimentation des chariots élévateurs).

L'eau est exclusivement utilisée pour les besoins afférents au nettoyage et à l'alimentation des locaux sociaux et des sanitaires. Pour les magasins et dépôts d'outre-mer, elle sert également au circuit de refroidissement utilisé par les climatiseurs et par les réseaux et cuves de sprinklage.

L'évolution des consommations d'électricité, de gaz et d'eau, par pôle d'activité se détaillent de la façon suivante :

	2018/2019			2019/2020		
	Electricité (en Mwh)	Gaz (en m3)	Eau (en m3)	Electricité (en Mwh)	Gaz (en m3)	Eau (en m3)
Pole Outre-Mer	7 235	377	10 216	7 065	414	8 776
Pole Internet (hors entrepôt)	24	0	90	20	0	70
Entrepôt Logistique d'Amblainville	1 197 ⁽¹⁾	228 436 ⁽¹⁾	3 595	1 520	326 635	2 632
TOTAL	8 456	228 813	13 901	8 604	327 049	11 478

(1) Chiffres corrigés et rectifiés par rapport à ceux indiqués dans la Déclaration 2018 / 2019

Par m², compte tenu de l'ouverture de nouveaux magasins en Guadeloupe et en Nouvelle-Calédonie, ainsi que de l'extension de l'entrepôt d'Amblainville, la consommation a évolué de la manière suivante :

	2018/2019			2019/2020		
	Electricité (en	Gaz (en m3/m ²)	Eau (en m3/m ²)	Electricité (en	Gaz (en m3/m ²)	Eau (en m3/m ²)
Pole Outre-Mer	70	0	0,10	61	0	0,08
Pole Internet (hors entrepôt)	22	0	0,08	17	0	0,06
Entrepôt Logistique d'Amblainville	17 ⁽¹⁾	3,3 ⁽¹⁾	0,05	16	3,42	0,03
TOTAL	49	1,32	0,08	41	1,54	0,05

(1) Chiffres corrigés et rectifiés par rapport à ceux indiqués dans la Déclaration 2018 / 2019

La consommation d'électricité au m² a ainsi baissé sensiblement par rapport à l'année dernière, avec une diminution de plus de 13 % au sein du pôle Outre-Mer (qui représente plus de 80 % de la consommation du Groupe). La fermeture des magasins pendant la première période de confinement explique en partie cette réduction. Il s'avère néanmoins que sur l'ensemble des territoires, les actions de sensibilisation du personnel se poursuivent : lutte anti-gaspillage (extinction des lumières, des écrans, des climatiseurs), mise en place de détecteurs de présence, relève régulière des compteurs pour suivre les consommations, détecter les anomalies et prendre des actions correctives le cas échéant, relamping et mise en place de LED, études via des sociétés spécialisées des sources de chaleur et des pertes de froid, ...

La consommation d'eau a également diminué pour le pôle Outre-mer, notamment avec l'optimisation des systèmes de climatisations en magasins et la rationalisation de leur utilisation.

Pour l'entrepôt d'Amblainville, qui a fonctionné tout au long de l'année, même en période de confinement pour assurer l'expédition des commandes internet clients, la consommation électrique au m² a baissé de 9 %. La mise en place d'un contrat 100 % énergie verte dans le courant de l'exercice 2019 / 2020 a été l'une des actions phares réalisées pendant l'année.

La consommation de gaz de l'entrepôt est en revanche en augmentation par rapport à celle de l'année dernière. La revue du contrat de gaz durant l'exercice 2020 / 2021 devrait, entre autres, inverser cette tendance.

Sur l'exercice le Groupe a atteint son objectif de réduire de plus de 5 % ses consommations (excepté pour le gaz à l'entrepôt), aidé en partie par la fermeture de ses magasins pendant la période de confinement. CAFOM conserve cet objectif pour les prochaines années, avec toutefois l'évolution des périodes de confinement (fermeture des magasins) et de couvre-feu (fermeture horaire anticipée) d'une année sur l'autre à prendre en compte.

4.2.4 Traitement des déchets

Le traitement des déchets est un enjeu prioritaire pour le Groupe. Outre le recyclage des anciens produits mobiliers des clients traités principalement par les circuits agréés, le traitement des déchets s'articule principalement autour des emballages des produits livrés (protection pour le transport) dans les entrepôts logistiques ou en magasins. Par son activité de distribution, les déchets produits par le Groupe sont en effet principalement constitués de cartons, papier, plastique. De la qualité du tri et du recyclage dépend la protection de l'environnement et la lutte contre la prolifération des plastiques notamment dans les océans, avec des clients et consommateurs toujours plus sensibilisés sur ces thématiques.

En cherchant à optimiser la consommation d'emballage et la gestion de déchets, le Groupe vise ainsi à diminuer son empreinte environnementale et à favoriser la satisfaction client sur ce sujet, tout en essayant de réduire les coûts liés au transport et au traitement de ces déchets.

Dans les territoires domiens, cet enjeu est sous la responsabilité des directeurs de territoires, en lien avec les directeurs de magasins et les responsables des entrepôts. Pour la logistique en Métropole, il est sous la responsabilité du management de l'entrepôt.

Le volume de déchets (emballages et protections) traités par le Groupe a évolué de la manière suivante :

	2018/2019 En Tonnes	2019/2020 En Tonnes
Pole Outre-Mer	1 114	1 079
Entrepôt Logistique Amblainville	797	610
TOTAL	1 911	1 689

Le volume de déchets est étroitement lié au volume d'activité (d'où la légère baisse sur le pôle Outre-mer), mais aussi à la conception des emballages par les fabricants ainsi qu'au comportement des clients quant à la reprise d'anciens articles confiés pour recyclage lors de l'achat / livraison de nouveau (l'augmentation des livraisons facilitant la reprise chez le client de ces anciens articles).

En outre-mer, les magasins appliquent dès que possible le tri sélectif, par ailleurs souvent imposé par les communes dans lesquelles ils sont implantés. Ampoules et piles usagées sont collectées sous l'égide des associations professionnelles qui agissent en faveur du développement durable. Il convient également de noter que la sacherie utilisée pour la clientèle est entièrement fabriquée à partir de papier recyclé.

Par ailleurs, en l'absence d'éco-organisme unique pour le recyclage de déchets mobiliers en outre-mer, (Eco-Mobilier n'y réalisant pas de prestation), le Groupe a mis en place ses propres systèmes de collecte individuelle et en assume pleinement la charge : bennes et compacteurs sont utilisés, complétés par la sensibilisation des collaborateurs sur les enjeux du tri et la mise en place de circuits stricts dès le déballage des produits. Des partenariats locaux sont également mis en place.

Ainsi, à titre d'exemple, pour l'île de La Réunion, le Groupe fait appel à la société RVE (Réunion Valorisation Environnement) pour le recyclage des anciens produits mobiliers et à la société NTCS pour l'évacuation des emballages plastiques, polystyrène et cartons, ainsi que pour les déchets de bureaux.

En Nouvelle-Calédonie, la filiale du Groupe a mis en place un partenariat avec Zero Waste Pacific afin de trouver un nouveau canal de traitement, et, pour la partie électroménager, petit électroménager, TV, HIFI son et multimedia, le recyclage est effectué par la société Eco Recycle. Cette société reprend l'ensemble des produits détruits par le service après-vente et la reprise des anciens matériels.

En Outre-mer, le Groupe s'engage par ailleurs en faveur de l'allongement de la durée de vie des produits, en ayant développé ses propres structures de SAV. Favoriser la réparation, c'est d'abord dans l'intérêt économique du consommateur, tout en diminuant les déchets et la fabrication de nouveaux produits.

En métropole, le traitement des déchets (emballages, cartons, ...) est assuré par la filiale logistique du Groupe à partir du nouvel entrepôt d'Amblainville.

Les déchets sont triés en trois types (Bois, Cartons, Déchets Industriels Banaux) et l'entrepôt dispose de compacteurs pour limiter les transports en densifiant les bennes.

<i>Logistique Entrepôt France Métropolitaine</i>	2018/2019 En Tonnes	2019/2020 En Tonnes	Evolution
Traitement Carton (valorisé)	178	159	-11%
Traitement Carton (déclassé)	7	16	129%
Traitement Déchets	509	348	-32%
Prestation Bois (valorisé)	87	7	-92%
Prestation Bois (déclassé)	4	16	300%
Prestation Bois (cat. B)	11	64	482%
TOTAL	797	610	-23%

Dans le prolongement de la baisse déjà enregistrée l'année dernière (-8 %), le volume des déchets traités a ainsi diminué de 23 % sur l'exercice. Cette baisse provient essentiellement de la forte diminution du traitement des déchets industriels banaux, notamment grâce à une réactivité accrue du traitement des produits dépareillés, qui permet d'augmenter le taux de ré-appareillage et de diminuer la mise en benne, priorité qui avait été fixé l'année dernière. Le site a également sensiblement augmenté les dons aux associations des produits abimés ou invendables et les palettes sont réparées sur place par un atelier dédié pour éviter de les jeter

Pour le prochain exercice, il est prévu de revoir le traitement des cartons recyclés (récupération du carton pour recyclage en froissé afin d'éviter la casse) et des emballages plastiques.

Cette année, il convient par ailleurs de noter que Vente-unique.com a fait des dons en nature de produits retournés ou abimés, afin de leur donner une seconde vie. Ces dons, d'un montant de 1,4 M€, sont destinés à des associations de l'économie sociale et solidaires (Emmaüs, Association Le Maillon).

4.2.5 Responsabilité relative aux droits de l'homme, notamment dans les relations avec les fournisseurs

Le Groupe s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs implantés en France, en Asie du Sud-Est (Chine, Viêt-Nam, Malaisie, Indonésie, ...), en Europe de l'Est (Pologne, Estonie, ...) et en Europe du Sud (Italie, Espagne, Portugal) et en France.

Les approvisionnements réalisés en Asie du Sud-Est sont pilotés depuis la plateforme de sourcing (Cafom Sourcing) que le Groupe opère à Shenzhen (Chine). Compte tenu du caractère sensible de ces opérations d'achats réalisées dans ces régions du globe, et dans le cadre de sa politique de responsabilité relative aux droits de l'homme, le Groupe a développé un code de conduite à l'intention des fournisseurs qui traite des aspects suivants.

- **Travail infantile** : tout travailleur auquel les fournisseurs et leurs sous-traitants ont recours doit être âgés d'au moins 16 ans. Une documentation appropriée et actuelle doit être maintenue par les fournisseurs et sous-traitants et tenue à la disposition de Cafom Sourcing, pour vérification éventuelle.
- **Emploi de prisonniers, lutte contre le travail forcé/esclavage, abus physique** : interdiction de recours à ces formes de travail.
- **Normes et standards de travail et conditions d'emploi** : les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer aux lois nationales, régionales et locales ainsi qu'à toute réglementation en la matière applicable dans le pays où les produits sont fabriqués. Ces lois couvrent aussi l'interdiction de recours au travail forcé ou toute forme de servitude, l'encadrement des salaires minimums et des horaires de travail, la liberté de syndicalisation et de représentation du personnel, la régulation du recours aux contrats de travail étrangers et au travail des immigrants, l'interdiction de discrimination en termes d'embauche, de race, couleur de la peau, de sexe, de religion, d'aptitude physique ou d'origine.
- **Santé, sécurité et hygiène au travail** : les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer aux lois nationales, régionales et locales ainsi qu'à toute réglementation en la matière applicable dans le pays où les produits sont fabriqués. Les domaines couverts par la santé, la sécurité et l'hygiène sont les suivants :
 - Gestion de la santé et de la sécurité (responsabilité fonctionnelle et hiérarchique);
 - Formation en matière de santé et de sécurité ;
 - Premiers secours et soins d'urgence ;
 - Issues de secours et évacuation du personnel ;
 - Ventilation et éclairage ;
 - Equipement de protection ;
 - Hygiène sanitaire ;
 - Eau potable ;
 - Liberté de mouvement et d'association ;
 - Hébergement (si applicable chez les fournisseurs et leurs sous-traitants) ;
 - Repas ;
 - Services auxiliaires rendus au personnel.
- **Normes environnementales** : les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer aux lois nationales, régionales et locales ainsi qu'à toute réglementation en la matière applicable dans le pays où les produits sont manufacturés. Les domaines couverts pour l'environnement sont les matières dangereuses et processus de fabrication.
- **Audits de sites de production (des fournisseurs et de leurs sous-traitants)** : Cafom Sourcing se réserve le droit de conduire des audits, soit directement, soit par l'intermédiaire de tiers qu'elle désigne à sa discrétion, chez ses fournisseurs et leurs sous-traitants sans aucune restriction / limitation. En cas de résultat insuffisant, Cafom Sourcing se réserve le droit de mettre un terme à ses relations avec les fournisseurs et leurs sous-traitants concernés. Les résultats des audits sont classés en deux catégories clés.
 - *Tolérance Zéro* : travail infantile illégal, recours à des travailleurs incarcérés, pots de vin, travail sous servitude/esclavage, abus physique. Conséquence pour le fournisseur ou ses sous-traitants concernés : dénonciation immédiate du contrat.
 - *Action Requise* : non-conformité aux lois nationales et/ou locales en termes d'emploi et travail, environnement. Conséquence pour le fournisseur ou ses sous-traitants concernés : le fournisseur ou ses sous-traitants doivent présenter à Cafom Sourcing un plan d'action accompagné du délai requis pour mise en œuvre complète des actions correctrices. En cas de non amélioration de la situation au terme du délai requis, Cafom Sourcing se réserve le droit de dénoncer le contrat pour un an au minimum.

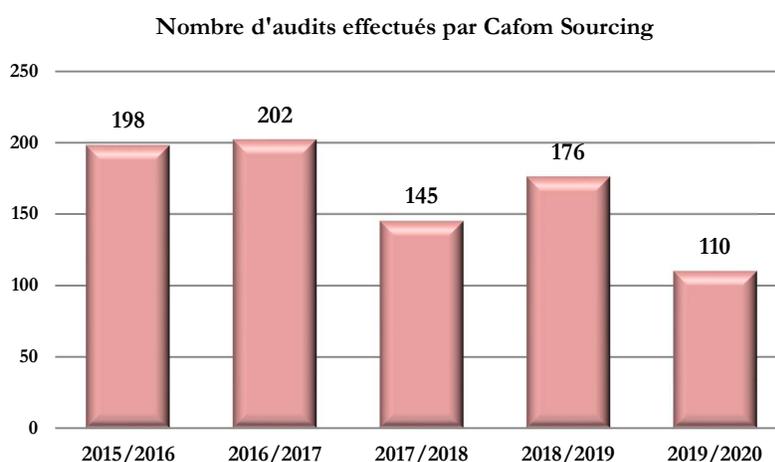
Une personne de la filiale Cafom Sourcing (secondée par une assistante pour la partie administrative et organisationnelle) est dédiée à plein temps à l'audit de ces sites de production des fournisseurs en Asie (dans la suite du process, des ingénieurs et inspecteurs sont chargés de contrôler le cahier des charges du produit).

Les conclusions des audits se divisent en plusieurs parties :

- le score, qui correspond au résultat de l'audit, pouvant aller de A à D.
- un SWOP : commentaires de l'auditeur sur les forces et faiblesses de l'usine.
- un CAP (Corrective Action Plan), envoyé au fournisseur pour mise en place de plan d'actions sur les points critiques.

Les recommandations identifiées varient en fonction des fournisseurs et les résultats de l'audit peuvent amener à déréférencer un fournisseur ou à contrôler l'amélioration lors du prochain audit

L'évolution du nombre annuel d'audits effectués par Cafom Sourcing se détaille de la façon suivante :



Le nombre d'audits a sensiblement baissé durant l'exercice du fait de la crise sanitaire du COVID-19, qui a démarré en Chine, entraînant la fermeture de la majeure partie des usines. Dès lors, l'objectif de réaliser le même nombre d'audits que l'année précédente n'a pas pu être atteint.

Les audits réalisés sur l'exercice ont principalement porté sur des premiers audits (à 85 %, contre 15 % d'usines déjà auditées au moins une fois), et ont principalement concerné des fournisseurs ayant des commandes actives.

Pour l'exercice prochain, l'objectif est revu à la baisse, du fait du manque de visibilité sur la situation sanitaire, de la concentration des achats sur les usines actives.

En conclusion, le suivi synthétique des objectifs fixés pour les principaux indicateurs clefs se détaille de la façon suivante :

	Objectif	Réalisé	
Taux de CDI	85%	87%	
Parité Homme Femme Outre-Mer	40%	39%	
Parité Homme Femme E-commerce + Métropole (hors Logistique)	50%	> 60%	
Taux d'absentéisme	< 6%	5,7%	
Formation	+ 10 % vs n-1	-47,0%	Baisse en raison de la crise sanitaire
Efficacité énergétique	- 5 % de consommation au m ²	-17 % pour l'électricité + 16 % pour le gaz - 33 % pour l'eau	
Traitement des déchets	Baisse du volume des DIB d'Amblainville	Baisse de 32 %	
Audit d'usines en Asie	176	110	Baisse en raison de la crise sanitaire

4.3 AUTRES THEMATIQUES ET INFORMATIONS

▪ Lutte contre la corruption

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la corruption, et afin d'identifier et d'analyser les risques d'exposition à la corruption et au trafic d'influence, le Groupe a demandé à l'ensemble de ses filiales d'actualiser l'identification réalisée les années passées des risques les plus importants en termes d'exposition à des sollicitations externes à des fins de corruption (description du risque, niveau de probabilité et d'impact et plan d'action pour y remédier).

Il en ressort que les principaux risques concernent les achats directs et indirects du Groupe, puisque, de par son activité grand public, le risque de corruption pour obtenir des conditions avantageuses sur les ventes demeure faible. Sur les achats, les risques peuvent prendre la forme de rétro-commissions ou d'avantages, invitations, voyages accordés à des collaborateurs du Groupe. Jusqu'à présent, des cas très isolés et non significatifs en terme d'impact financier ont pu être décelés les années précédents (aucun dans le courant de l'exercice), et l'objectif est de se tenir à ces cas extrêmement mineurs.

Outre une très forte implication de la Direction du Groupe dans la sélection des fournisseurs, qui initie et autorise tout contact avec de nouveaux fournisseurs, et maîtrise ainsi parfaitement les relations fournisseurs, il ressort en effet de ce recensement que les risques de corruption en provenance des fournisseurs pour les achats de marchandises sont limités du fait de la recherche permanente du meilleur positionnement prix, déterminés en fonction du prix de revient. Par ailleurs, le Groupe travaille avec un grand nombre de fournisseurs différents pour un même type de produits, ce qui permet de les comparer entre eux et d'éviter des écarts importants sur les prix d'achat.

Les risques sont également maîtrisés du fait de la structure du Groupe et de ses bureaux de sourcing : contrôle des prix par plusieurs intervenants (demande de cotation par les merchandisers, acheteurs, sourcing manager, inspecteur qualité, ...), absence de fournisseur hautement stratégique et donc de dépendance pour le bureau de sourcing d'Asie, taille des fournisseurs nettement supérieure à celle de CAFOM pour l'électro-ménager, ... Il convient également de noter qu'une charte éthique pour les salariés est incluse dans le « Employee Handbook » du bureau de sourcing d'Asie.

Pour les achats indirects, chaque filiale reste relativement autonome, le choix d'un fournisseur en cas d'appel d'offre provenant le plus souvent d'une décision collégiale des managers locaux, supervisée par la Direction du Groupe le cas échéant.

Vis-à-vis des clients, le risque de corruption ou de trafic d'influence reste relativement faible en matière d'impact et de montant éventuel, les clients du Groupe étant quasiment tous des clients particuliers. Chaque filiale de distribution a mis en place ses propres procédures afin de maîtriser le risque client (limitation informatique des remises accordées par les vendeurs, contrôle des journaux de vente de la veille tous les matins, pointage journalier et rapprochement entre les dossiers de crédit et les factures validées dans le mode de paiement à crédit, vérification ponctuelle des comptes clients « employés », ...)

▪ **Lutte contre l'évasion fiscale**

La plus grande partie des sociétés du Groupe, en tout cas celles qui contribuent le plus fortement à son activité et à son résultat, sont immatriculées en France (métropolitaine ou outre-mer) et payent leur impôt soit directement, soit par le biais de la convention d'intégration fiscale formé par CAFOM SA.

▪ **Conséquence sur le changement climatique**

N'ayant pas d'activité de fabrication ni de production, le Groupe considère que ses émissions de gaz à effet de serre du scope 1 sont non significatives. Les principales émissions du scope 2 proviennent de la consommation d'électricité des magasins et entrepôts, et a été analysée dans le paragraphe 2.3 ci-dessus. Le Groupe ne suit pas les émissions de ses fournisseurs (scope 3), mais, pour le transport par exemple, il utilise principalement les voies maritimes.

Le Groupe considère ainsi que son activité de distribution n'a pas d'impact significatif sur le changement climatique.

Il favorise par ailleurs la vente d'équipement électroménager peu consommateur en énergie (équipement A++ et A+++) en s'appuyant sur des partenariats mis en place avec EDF en Martinique et en Guyane. Par ailleurs, toutes les mesures sont prises en outre-mer pour réduire l'impact de consommation électrique liée à la climatisation des magasins (perfectionnement des isolations), notamment pour les futures installations.

Le transport des marchandises est également un enjeu dans la stratégie bas-carbone du Groupe : comme déjà indiqué précédemment, les marchandises sont le plus souvent acheminées dans les entrepôts par voie maritime, moyen de transport parmi les plus écologiques. Le groupage des livraisons en magasin ou aux clients, l'optimisation des trajets et l'usage du bio-carburant pour les livraisons en Ile de France s'inscrivent aussi pleinement dans cette stratégie.

Enfin, le Groupe a développé un système de vidéo-conférence dans ses principaux bureaux, ce qui permet de limiter les déplacements en avion de ses collaborateurs.

▪ **Engagement en faveur du développement durable et de l'économie circulaire**

Tous les meubles en chêne et en teck sont fabriqués à partir de bois provenant de forêts labélisée Conseil de Soutien de la Forêt (FSC : Forest Stewardship Council), respectant les dix principes de bases nécessaires à la certification FSC (forêts ou plantations gérées de manière responsable et durable) dans les domaines suivants : respect des lois, droits des travailleurs et conditions de travail, droit des populations autochtones, relations avec les communautés, bénéfices générés par la forêt, valeurs et impacts environnementaux, planification de la gestion, suivi et évaluation, hautes valeurs de conservation et mise en œuvre des activités de gestion.

Tous les produits capitonnés utilisant des tissus, PU ou PVC sont certifiés REACH, acronyme de Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals.

Le Groupe rappelle par ailleurs que la gestion et le traitement des déchets constituent un enjeu prioritaire (cf paragraphes spécifiques ci-dessus).

▪ **Lutte contre le gaspillage alimentaire et contre la précarité alimentaire, et respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable**

Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe considère que ces informations ne sont pas pertinentes et ne fournit pas d'éléments sur ces sujets.

▪ **Accords collectifs et impacts sur la performance économique de l'entreprise et conditions de travail des salariés**

Les sociétés du Groupe ont, individuellement des comités d'entreprise, des délégués du personnel et des comités d'hygiène et de sécurité.

En outre-mer, des protocoles d'accord ou de désaccord partiels pour les Négociations Annuelles Obligatoires sont signées annuellement sur chacun des territoires, complétés par des accords d'intéressement en Martinique et à La Réunion.

Dans le pôle E-commerce, Vente-unique.com a signé des accords de participation et de PEE.

Le Groupe est également soucieux d'améliorer les conditions de travail de ses salariés, et mène notamment des actions préventives réalisées à partir d'analyse de risques aux postes de travail. Des études d'ergonomie des postes de travail sont régulièrement réalisées de manière préventive.

Après une baisse pendant 2 ans, le nombre d'accidents du travail répertoriés sur l'exercice a à nouveau augmenté cette année, lié à l'internalisation de l'activité Logistique en Métropole (10 accidents du travail attachés à cette activité sur l'exercice). 11 % des accidents recensés n'ayant pas engendré d'arrêts de travail (contre 10 % l'année dernière).



- **Lutte contre les discriminations, actions pour promouvoir les diversités et mesures prises en faveur des personnes handicapées**

Par son histoire et ses multiples implantations géographiques, la politique sociale du Groupe est fondée sur l'intégration dans le respect de la diversité destinée à prévenir toute forme de discriminations lors des recrutements et tout au long de la vie professionnelle. Plusieurs nationalités sont représentées au sein des équipes.

La mixité et l'égalité professionnelle sont aussi des éléments prioritaires (cf chapitre sur le modèle d'affaires) et les salaires versés par les sociétés du Groupe n'affichent pas de différence significative entre hommes et femmes, à poste, ancienneté et organisation du temps de travail identique.

Au 30 septembre 2019, le Groupe emploie 9 travailleurs handicapés (un de moins que l'année précédente), deux fois plus que l'année précédente (7 ayant été déclarés sur l'exercice). Le Groupe fait également appel à des centres de travail pour handicapés.

4.4 ACTIF DESTINE A ETRE CEDE : POLE HABITAT

Le Groupe CAFOM est propriétaire depuis 2011 de l'enseigne Habitat, créée en 1964 par Sir Terence Conran.

Habitat offre des produits au design contemporain innovants, modernes, fonctionnels et accessibles au plus grand nombre en accord avec les concepts chers à la marque depuis sa création : « beau, utile, accessible ».

Le Groupe a cédé l'ensemble du pôle Habitat le 6 octobre 2020, et au même titre que l'année dernière, ce pôle fait donc l'objet d'un traitement spécifique dans la déclaration de performance extra-financière : il sera principalement indiqué les indicateurs clefs de performance sur l'absentéisme, la formation, et l'efficacité énergétique.

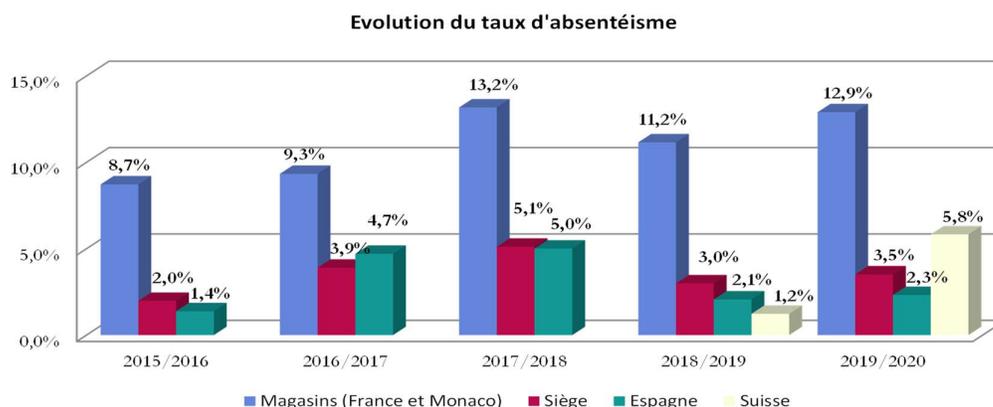
Au 30 septembre 2020, Habitat exploite 31 magasins en propre (25 en France, 1 à Monaco, 3 en Espagne et 2 en Suisse) et une trentaine en franchise à travers le monde, avec un effectif de 490 personnes (contre 604 l'année dernière).

Le périmètre des données relatives aux indicateurs clefs concerne les magasins en propre ; il n'intègre pas les franchisés, pour lesquels les moyens d'imposer un tel suivi sont limités.

- ❖ *Taux d'absentéisme*

Le taux d'absentéisme pour l'ensemble du pôle Habitat a augmenté de 1,7 point en 2019/2020, passant de 9,1 % à 10,8 %, au même niveau qu'il y a deux ans, dans une année marquée par la crise sanitaire (isolement obligatoire pour suspicion de COVID-19, absence pour garde d'enfants, ...)

L'évolution détaillée du taux sur les 5 dernières années est la suivante :



En France et en incluant le Siège, avec la pandémie de COVID-19, le taux de 2020 est de 11,6 %, contre 10,1 % l'année dernière (et 12,2 % l'année d'avant), la quasi-totalité de l'effectif ayant au moins déclaré une absence sur l'année. Il rend de fait plus difficile l'objectif de 8 % fixé pour l'exercice 2020 / 2021. Il convient de noter la poursuite de la diminution des longues maladies (- 27 %), déjà entamée l'année dernière, ainsi que celle déclarées sur l'exercice (-23 %).

Hors crise sanitaire, les mesures déjà prises pour lutter contre l'absentéisme se détaillent ainsi :

- Non-substitution des absences non justifiées par les congés payés ou autre jour justificatif d'absence a posteriori
- Abattement de certaines primes sur le taux de présence
- Mise en place d'un bonus spécifique dans l'accord d'intéressement lié à l'évolution favorable du taux d'absentéisme (taux de référence : exercice 2016/2017)
- Sensibilisation des responsables sur les déclarations des absences

D'autres nouveaux moyens sont également mis en œuvre :

- Organisation des visites de reprises dans les 8 jours suivant la reprise dans les cas d'arrêt de travail d'au moins de 30 jours, ou pour cause de maladie professionnelle ou après un congé maternité.
- Accompagnement par un cabinet spécialisé pour la mise en place de contre-visites médicales.

En Espagne, les systèmes de bonus basés sur les heures effectives de travail et une certaine flexibilité des horaires, permettant aux équipes de trouver le meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, permettent de maîtriser le taux d'absentéisme.

❖ *Formation*

Les dépenses de formation ont significativement baissé sur l'exercice (passant de 63 K€ à 22 K€) du fait de l'annulation et du report de nombreuses sessions avec la crise sanitaire. De même, la formation interne, renforcée depuis le recrutement d'un formateur interne à plein temps en 2019, n'a pas été dispensée qu'en partie du fait de la fermeture des magasins et du respect des règles sanitaires après leur réouverture.

❖ *Energie*

Le pôle Habitat exploite un réseau de magasins implanté pour moitié en centre-ville et pour moitié en centres commerciaux, dont l'efficacité énergétique est étroitement liée à celle des structures des centres. Le Groupe procède régulièrement à des campagnes de travaux d'entretien, de rénovation et de maintenance, permettant d'optimiser les consommations énergétiques : relamping des surfaces de vente, pilotage de la régulation climatique, notamment. La sensibilisation des équipes, notamment durant les périodes d'inoccupation, complète ce dispositif visant à améliorer l'efficacité énergétique.

L'évolution d'une année sur l'autre de la consommation énergétique est la suivante :

<i>Pole Habitat</i>	2018/2019			2019/2020		
	Electricité (en Mwh)	Gaz (en m3)	Eau (en m3)	Electricité (en Mwh)	Gaz (en m3)	Eau (en m3)
Consommation totale	4 781	0	7 517	4 103	0	7 187
Consommation au m ²	79	0	0,12	69	0	0,12

Les consommations électriques rapportées au m² ont diminué de 12 % d'une année sur l'autre, notamment du fait de la fermeture des magasins pendant la première période de confinement.

La consommation d'eau, au m², est sensiblement identique à celle de l'année dernière.

Enfin, il est rappelé qu'Habitat a modifié son règlement intérieur en y ajoutant le code de conduite relatif à la Loi Sapin II et a mis en place un manuel de gestion des risques de corruption.

4.5 RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Centrale d'achats Française pour l'Outre-Mer (CAFOM)
70, avenue Victor Hugo, 93300 Aubervilliers

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes de l'entité (ci-après « le Référentiel »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des indicateurs clés de performance au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et pour une sélection d'autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants³ , nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 9 et 40% des données sélectionnées pour ces tests ;

³ Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Taux d'Absentéisme
- Nombre d'heure de Formations
- Kg de Déchets
- Eau en m³
- Electricité en MWh

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre octobre 2020 et janvier 2021 sur une durée totale d'intervention de 16 semaines. Nous avons mené 8 entretiens avec 9 personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Concernant le périmètre, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que le périmètre HABITAT est traité séparément au paragraphe 1.4.

Fait à Toulouse, le 29 janvier 2021

**L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
SAS CABINET DE SAINT FRONT**

Pauline de Saint Front
Présidente

5. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERES CONSOLIDEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE
AU 30 SEPTEMBRE 2020**

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2020	30/09/2019
Chiffres d'affaires	6.13	316 664	304 319
Prix de revient des ventes		(169 365)	(170 952)
MARGE BRUTE		147 298	133 367
Charges de personnel	6.14	(39 290)	(37 362)
Charges externes	6.15	(68 570)	(75 006)
Impôts et taxes	6.15	(2 503)	(2 534)
Dotations aux amortissements	6.15	(21 434)	(5 402)
Dotations aux provisions	6.15	11	(2 206)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		15 512	10 857
Autres produits et charges opérationnels	6.16	1 615	(2 642)
Dépréciation du goodwill	6.1.1	(00)	(00)
RESULTAT OPERATIONNEL		17 127	8 215
Quote-part des sociétés mises en équivalence	6.4	1 835	1 609
RESULTAT OPERATIONNEL après résultat des sociétés mise en équivalence		18 963	9 823
Intérêts et charges assimilées	6.17	(3 117)	(1 823)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER		(3 117)	(1 823)
Autres produits et charges financières		103	42
RESULTAT FINANCIER		(3 015)	(1 781)
RESULTAT AVANT IMPOTS		15 948	8 043
Charges d'impôts	6.18	(2 509)	(1 698)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		13 439	6 344
Résultat net d'impôt des activités destinées à être cédées	6.19.2	(22 041)	(25 767)
Résultat de déconsolidation	6.20	(884)	
RESULTAT NET		(9 486)	(19 423)

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019
<i>- part du Groupe</i>	(11 300)	(20 768)
<i>- part des minoritaires</i>	1 814	1 345
<i>- Résultat net des activités poursuivies</i>	13 439	6 344
<i>- Résultat net des activités destinées à être cédées</i>	(22 041)	(25 767)
<i>- Résultat part du Groupe des activités poursuivies</i>	11 625	4 999
Résultat de base par action, en euros		
Résultat net des activités poursuivies par action	1,43	0,68
Résultat net des activités destinées à être cédées par action	-2,35	-2,74
Résultat net par action	- 1,01	-2,07
Résultat dilué par action, en euros		
Résultat net des activités poursuivies par action	1,43	0,68
Résultat net des activités destinées à être cédées par action	-2,35	-2,74
Résultat net par action	-1,01	-2,07

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019
Résultat net de l'exercice	(9 486)	(19 423)
Ecarts de conversion	31	(215)
Plus ou moins-value des actions auto détenus	(27)	
Impact retraitement dettes locatives sur activité rachetée	214	
Cession minoritaires	410	
Impact changement estimation des franchises de loyers	1 489	
Actions gratuites	741	522
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat	2 858	307
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts actuariels	228	(641)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat	228	(641)
Autres éléments du résultat global	3 086	(334)
Résultat global - part du Groupe	-8 407	-21 276
Résultat global - part des minoritaires	2 007	1 519
Résultat global	(6 400)	(19 757)

ACTIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2020	30/09/2019
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	6.1	43 443	43 443
Autres immobilisations incorporelles	6.1.2	7 050	2 833
Immobilisations corporelles	6.2	40 012	40 920
Droit d'utilisation	6.2	86 097	
Titres mis en équivalence	6.4	9 760	8 973
Autres actifs financiers non courants	6.5	7 866	9 704
Actifs d'impôts différés	6.8	19 651	19 001
Total des actifs non courants		213 879	124 874
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6.6	75 520	81 796
Créances clients et comptes rattachés	6.7	21 118	21 022
Autres créances	6.7	15 693	17 462
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.21.1	34 959	15 315
Actifs courants destinés à être cédés	6.19.1	91 088	86 933
Total des actifs courants		238 379	222 528
TOTAL ACTIF		452 258	347 402

PASSIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	6.9.1	47 913	47 913
Réserves liées au capital		59 663	74 738
Résultat net part du Groupe		-11 300	-20 768
Capitaux propres - part revenant au Groupe		96 275	101 883
Intérêts minoritaires dans le résultat		1 814	1 345
Réserves revenant aux minoritaires		508	3 823
Capitaux propres - part revenant aux minoritaires		2 322	5 168
CAPITAUX PROPRES		98 597	107 051
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	6.10	3 474	3 376
Impôt différé passif	6.11	6 712	5 579
Dettes locatives à plus d'un an	6.12	67 279	
Dettes financières à long terme	6.12	56 820	35 754
Autres dettes non courantes		18 199	16 924
Total des passifs non courants		152 485	61 632
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières à court terme	6.12	3 364	4 890
Autres passifs financiers courants	6.12	12 354	37 975
Dettes locatives à moins d'un an	6.12	14 062	
Dettes fournisseurs		38 520	40 058
Dettes fiscales et sociales		30 318	29 722
Autres passifs courants		10 239	7 407
Provisions courantes	6.10	1 231	1 191
Passifs destinés à être cédés	6.19.1	91 088	57 475
Total des passifs courants		201 176	178 719
TOTAL PASSIF		452 258	347 402

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultat global comptabilisé directement en capitaux propres	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux – propres – part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2018	8 527 238	43 489	4 080	1 789	99 812	- 15 227	133 819	6 171	139 990
Changement de méthodes comptables avec application d'IFRS 15					- 8 412		- 8 412	- 718	- 9 130
Capitaux propres ouverture au 1er octobre 2018	8 527 238	43 489	4 080	1 789	91 400	- 15 227	125 407	5 453	130 860
Opérations sur capital	867 424	4 424			- 4 424		-		-
Affectation du résultat					- 15 227	15 227	-		-
Opérations sur titres auto-détenus							-		-
Dividendes							-	- 1 804	- 1 804
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2019						- 20 768	- 20 768	1 345	- 19 423
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						- 507	- 507	174	- 333
Autres mouvements (*)					- 2 249		- 2 249		- 2 249
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2019	9 394 662	47 913	4 080	1 789	69 500	- 21 275	101 883	5 168	107 051
Opérations sur capital							-		-
Affectation du résultat					- 21 275	21 275	-		-
Opérations sur titres auto-détenus				- 735			- 735	- 185	- 920
Dividendes							-	- 1 134	- 1 134
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2020						- 11 300	- 11 300	1 814	- 9 486
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						2 893	2 893	193	3 086
Autres mouvements (**)					3 534		3 534	- 3 534	-
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2020	9 394 662	47 913	4 080	1 054	51 759	- 8 407	96 275	2 322	98 597

(*) les autres mouvements au 30 septembre 2019 résultent du rachat de titres intervenus sur la filiale Vente unique.com pour 2 273 K€

(**) les autres mouvements au 30 septembre 2020 résultent de la cession des titres intervenus sur la filiale Guadeloupe Mobilier pour 3 534 K€

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2020	30/09/2019
RESULTAT NET		-9 486	-19 423
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>	-		
Résultat des activités poursuivies		13 438	6 343
Amortissements et provisions	6.21.2	21 561	5 402
Valeur nette comptable des actifs non courant	6.21.2	53	374
Dépréciation d'actifs incorporels		0	0
Variation des provisions	6.15.2	149	222
Plus-value de cession, nettes d'impôt		-1 144	0
Impôts différés	6.11	-1 955	-1 330
Titres mis en équivalence	6.4	-1 561	-1 609
Dividende des sociétés mises en équivalence	6.4	775	1 417
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie	6.9.4	652	522
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		31 968	11 341
Variation du besoin en fonds de roulement	6.21.3	11 112	265
Flux net de trésorerie généré par l'activité		43 080	11 606
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>	-		
Acquisitions d'immobilisations	6.21.4	-9 225	-12 480
Cessions d'immobilisations	6.21.4	7 734	54
Incidence des variations de périmètre nette de trésorerie	6.21.5		-340
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 491	-12 766
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés		-1 132	-1 804
Souscription d'emprunts	6.12.3	32 147	17 710
Remboursements d'emprunts	6.12.3	-12 148	-5 860
Remboursement de la dette locative	6.12.3	-14 577	
Augmentation des capitaux propres		0	0
Acquisition quote-part minoritaires			-2 273
Ventes titres filiale		410	0
Ventes (rachats des actions propres)	6.9.3	-920	28
Variations des autres dettes non courantes (y compris comptes courant)		0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		3 781	7 801
Flux nets liés aux activités destinées à être cédées	6.19.3	-342	-13 009
Variation nette de la trésorerie		45 029	-6 368
Incidence des variations de cours de devises		237	-212
Trésorerie nette en début d'exercice	6.21.1	-22 660	-16 081
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	6.21.1	22 605	-22 660

Notes annexes aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 30 septembre 2020

1.	Informations générales	127
2.	Faits marquants de l'exercice	127
3.	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	129
4.	Principes et méthodes comptables	130
4.1.	Référentiel appliqué	130
4.2.	Norme IFRS 16	131
4.3.	Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés	133
4.4.	Estimations et hypothèses	133
5.	Périmètre de consolidation	134
5.1.	Liste des sociétés consolidées	134
5.2.	Variations de périmètre	135
6.	Notes relatives au bilan et au compte de résultat	136
6.1.	Immobilisations incorporelles :	136
6.1.1.	Goodwill :	137
6.1.2.	Autres immobilisations incorporelles :	139
6.2.	Immobilisations corporelles :	141
6.3.	Test de dépréciation des actifs non financiers :	145
6.3.1.	Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation :	145
6.3.2.	Test de dépréciation des actifs non financiers :	145
6.4.	Titres mis en équivalence :	146
6.5.	Autres actifs financiers non courants :	147
6.6.	Stocks :	150
6.7.	Créances :	151
6.8.	Impôts différés actif :	152
6.9.	Capitaux propres :	153

6.9.1.	Capital :	153
6.9.2.	Dividendes :	153
6.9.3.	Actions propres :	153
6.9.4.	Paiements fondés sur des actions :	154
6.10.	Provisions courantes et non courantes :	155
6.11.	Impôts différés Passif	157
6.12.	Dettes financières :	158
6.12.1.	Echéancier des dettes financières :	158
6.12.2.	Nature des dettes financières :	160
6.12.3.	Tableau de variation des dettes financières :	160
6.13.	Chiffre d'affaires :	161
6.14.	Charges de personnel :	161
6.15.	Autres charges opérationnelles courantes :	162
6.16.	Autres produits et charges opérationnels :	162
6.17.	Coût de l'endettement financier :	163
6.18.	Impôts sur les bénéfices et différés :	163
6.18.1.	Décomposition de la charge d'impôt :	163
6.18.2.	Rationalisation de la charge d'impôt :	164
6.19.	Activités destinées à être cédées :	164
6.19.1.	Bilan	165
6.19.2.	Compte de résultat	165
6.19.3.	Flux de trésorerie des activités destinées à être cédées	166
6.20.	Résultat de déconsolidation	166
6.21.	Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM :	166
6.21.1.	Calcul de la trésorerie :	166
6.21.2.	Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres dépréciations d'actifs :	167
6.21.3.	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :	167
6.21.4.	Flux de trésorerie provenant des investissements :	168
6.21.5.	Incidences des variations de périmètre :	168

6.22.	Effectifs :	168
6.23.	Résultat par action :	169
6.24.	Taux de conversion :	170
6.25.	Informations sectorielles :	171
6.26.	Engagements hors bilan :	172
6.27.	Honoraires des commissaires aux comptes	173
6.28.	Transactions avec les parties liées :	173
6.28.1.	Entreprises associées :	173
6.28.2.	Rémunération des principaux dirigeants :	174

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

pour l'exercice clos au 30 septembre 2020

1. Informations générales

Créé en 1985, le groupe Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison avec 26 magasins exploités en Outre-mer sous enseignes BUT, Darty, Habitat, First Deco et Musique et Son. Il est également propriétaire des sites Internet Vente-unique.com et Directlowcost.com (B2B international), et de la marque Habitat et SIA.

CAFOM, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est 3, Avenue Hoche, 75008 Paris. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 323 303 RCS Paris et est cotée à l'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2020 reflètent la situation comptable de CAFOM et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2021 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 31 mars 2021.

2. Faits marquants de l'exercice

➤ **Epidémie de COVID 19 et impact de la crise sanitaire sur le Groupe**

Le Groupe a fermé l'ensemble de ses magasins ultra-marins pendant la première période de confinement en France, du 16 mars au 11 mai 2020 (du 24 mars au 20 avril 2020 en Nouvelle-Calédonie). Dans le respect des normes sanitaires, les entrepôts sur les différents territoires sont restés opérationnels pour réceptionner les conteneurs de marchandises et assurer les livraisons de ventes à distance. Ainsi, après un 1^{er} trimestre en progression de 3,2% et un 2^{ème} trimestre en hausse de 1,6% à fin février (2 mois), les ventes ont chuté de près de 40% sur le seul mois de mars. Le repli s'est accéléré en avril avec une baisse de 80 % du chiffre d'affaires commercial avant la réouverture progressive à partir du mois de mai.

Il a été mis en place dès le début de la crise sanitaire un plan d'actions pour réduire les coûts, obtenir de certains bailleurs des avoirs de loyers pendant la période de fermeture et recourir aux mesures de chômage partiel proposées par le Gouvernement.

➤ **Déploiement des enseignes en Outre Mer :**

Durant l'exercice, le Groupe a poursuivi son déploiement sur les territoires et collectivités d'Outre-Mer. Il ainsi été ouvert un magasin BUT en Guadeloupe, un magasin FIRST DECO en Nouvelle-Calédonie, ce qui porte à 26 le nombre de magasins exploités en Outre-Mer au 30 septembre 2020.

Le montant des investissements à ce titre s'est élevé à 5 671 K€ sur l'exercice.

➤ **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Le Groupe a décidé de sécuriser ses liquidités en souscrivant, en métropole et en outre-mer, avec ses principales banques partenaires, des prêts garantis par l'Etat (PGE), pour un montant total de 28,3 M€ réparti de la manière suivante :

- 20 M€ pour CAFOM et deux de ses filiales métropolitaines du pôle Outre-Mer, auprès de la Bred, d'Arkea, du Crédit Agricole d'Ile de France et du CIC
- 5,1 M€ pour COMADI (Compagnie Martiniquaise de Distribution), en Martinique, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Martinique-Guyane, du LCL et du Crédit Mutuel Antilles-Guyane
- 1,2 M€ pour La Bourbonnaise de Distribution, à La Réunion, auprès du Crédit Agricole Mutuel de La Réunion
- 2 M€ par Vente-unique.com auprès de la Banque Palatine.

Ces prêts sont d'une maturité de 1 an, avec option d'extension de 5 ans additionnels.

➤ **Cession des murs de Lyon et remboursement de l'emprunt ARKEA**

CAFOM a signé le 15 avril 2020 l'acte de cession d'un ensemble immobilier détenu à Lyon pour un prix de 5 M€. Dans le même temps, le Groupe a remboursé en totalité (par anticipation) l'emprunt souscrit le 31 juillet 2018 avec Arkea.

➤ **Cession de 35% du capital de la société Guadeloupe Mobilier**

Le Groupe a cédé une participation de 35% de la société Guadeloupe Mobilier pour un prix de 0.4 M€. Elle conserve ainsi 65% du capital et des droits de vote.

➤ **Arrêt de l'activité de la société Espresso cap**

Le Groupe détenait une participation minoritaire dans la société Espresso Cap. Il a cédé l'ensemble des titres et créances détenus sur cette société en septembre 2020, l'impact de la déconsolidation de cette participation se traduisant par une perte de 0,9 M€.

➤ **Reprise d'une partie des actifs de la société KARIS**

La société Karis, société spécialisée dans la distribution d'articles de cuisine, a été placée en redressement judiciaire en décembre 2019.

Le Groupe, via sa filiale CAFOM Distribution, a fait une offre de reprise de certains éléments d'actifs de la société :

- un bâtiment industriel de 5 440 m² à Châteauroux
- un contrat de crédit-bail immobilier portant sur des bâtiments à usage de logistique de 7.250 m² à Châteauroux,
- les stocks et matériels de la société
- la reprise de 4 salariés.

Cette offre a été validée par le Tribunal de Commerce par jugement en date du 10 juin 2020.

3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

➤ **Cession du site logistique de Cergy**

Le Groupe CAFOM a procédé à la cession de son site logistique de Cergy (Val d'Oise) pour un produit net de 8,5 M€. Initialement prévue pour se déboucler dans le courant de l'été 2020, l'opération s'est finalement dénouée en décembre 2020 du fait de la crise sanitaire. Le produit de cette vente d'un actif devenu non stratégique sera affecté au financement des projets de développements en Outre-Mer et au désendettement net du Groupe.

➤ **Cession Habitat**

Le Groupe CAFOM a annoncé la finalisation de la cession de sa filiale Habitat à Terence Capital, société détenue par Monsieur Thierry Le Guénic en date du 6 octobre 2020. Le périmètre de cession d'Habitat concerne 100% du capital d'Habitat Design International et de ses filiales. Habitat exploite actuellement 31 magasins en propre (25 en France, 1 à Monaco, 3 en Espagne et 2 en Suisse), 3 sites e-commerce (France, Espagne et Belgique) et une trentaine de magasins en franchise à travers le monde.

Le Groupe CAFOM continuera à exploiter en franchise 4 magasins Habitat en Outre-mer et reste propriétaire de la marque Habitat. Le nouvel actionnaire bénéficie d'une licence exclusive d'exploitation de la marque et d'une option d'achat de cette dernière exerçable au plus tôt dans 3 ans. CAFOM a doté Habitat et son repreneur de la trésorerie nette nécessaire pour couvrir plus d'une année d'activité. Le Groupe assistera le repreneur en matière d'approvisionnement et de logistique dans le cadre de contrats de prestations de services.

➤ **Déploiement dans les DOM de ses magasins sous enseigne BUT et ouverture d'un magasin Nature & Découvertes :**

La politique de renforcement du maillage se poursuit sur l'exercice 2020-2021 avec déjà, en octobre, l'ouverture de deux nouveaux magasins BUT (Saint-Denis de La Réunion et Saint-Martin) et le déménagement du magasin BUT en Martinique.

Le Groupe a par ailleurs ouvert un premier magasin sous enseigne Nature et Découvertes en Martinique.

➤ **Evolution de la crise sanitaire :**

La deuxième vague de la pandémie de COVID-19 en France et en outre-mer a conduit à un deuxième confinement au mois de novembre 2020, principalement en France métropolitaine. En outre-mer, ce confinement n'a concerné que la Martinique et a conduit à la fermeture du 30 octobre au 25 novembre 2020 des trois magasins martiniquais But, Habitat et Musique & Son, les magasins Darty étant restés ouverts pour les produits autorisés.

L'évolution de la crise sanitaire sur les prochains mois, au moins jusqu'à l'été 2021, reste difficile à prévoir, avec d'un côté la mise en place progressive de la vaccination et de l'autre les risques liés aux variantes plus contagieuses du COVID-19. Dans ce contexte très incertain, avec de possibles restrictions (couvre-feu, confinement, ...) locales, le Groupe reste particulièrement vigilant à la maîtrise de ses coûts et de son besoin en fonds de roulement.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Référentiel appliqué

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 septembre 2020, en date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2019 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en Union européenne ou que le Groupe a appliqué par anticipation, ou que l'Union européenne n'a que partiellement adoptée et dont les effets sur les comptes du Groupe sont en cours de revue.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2020 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 30 septembre 2019.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et applicables au 1er janvier 2019

- la norme IFRS 16 – Locations qui établit le modèle de comptabilisation des contrats de location et qui remplace la norme IAS 17 – Contrats de location et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27 ;
- l'amendement de la norme IFRS 9 – Instruments financiers relatif aux clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ;
- les amendements de la norme IAS 28 relatif aux intérêts à long terme dans des entreprises associées et des co-entreprises ;
- les amendements de la norme IAS 19 relatifs aux modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies ;
- les amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2015 - 2017 concernant les normes IAS 12, IAS 23, IFRS 3 et IFRS 11 ;
- l'interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux.

Les bases de préparation et l'impact de la première application au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 sont présentés en Note 4.2 – Changement de méthode, application de la norme IFRS 16.

La première application de l'interprétation IFRIC 23 n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Les autres amendements de normes n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés clos au 30 septembre 2020.

Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne

Les normes et amendements non encore adoptés par l'Union européenne sont :

- les amendements aux normes IAS 1 et IAS 8, relatifs à la modification de la définition du terme « significatif », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020, selon l'IASB ;
- les amendements à la norme IFRS 3, relatifs à la définition d'une entreprise, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020, selon l'IASB ;
- la modification des références au cadre conceptuel dans les normes, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020, selon l'IASB

4.2. Changement de méthode : application de la norme IFRS 16

Cafom a choisi d'appliquer la méthode dite « rétrospective simplifiée » consistant à enregistrer l'effet cumulatif de l'application initiale sur les capitaux propres d'ouverture dans ses comptes consolidés et sans retraitement de l'information comparative.

Par ailleurs :

- a) En vertu des exemptions autorisées, Cafom a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 à l'ensemble de ses contrats de location, à l'exception :
 - des contrats de location à court terme, dont la durée initiale est égale à ou est inférieure à 12 mois ;
 - des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, considérant la valeur du bien à l'état neuf ;
 - de la part variable de loyer qui, par définition, ne peut être considérée ferme et constitue un passif sur contrats de location à reconnaître dans l'état de la situation financière.
- b) lorsque certains contrats contiennent une part explicitement identifiable relative à des prestations de services ne rentrant pas dans la définition d'une location, cette part est comptabilisée en charges opérationnelles courantes conformément à sa nature de coûts.

De part son activité et son réseau de magasins, le Groupe détient essentiellement des contrats de locations immobilières. L'application de cette norme consiste, pour tout contrat de location concerné, à reconnaître dans l'État de la situation financière consolidée à la date de début du contrat de location :

- un passif sur contrats de location, correspondant à la valeur actualisée des paiements de loyer fixe futurs relatifs à la durée estimée du contrat de location. Ce passif est présenté séparément pour sa part courante et sa part non-courante. Les loyers fixes futurs n'incluent par contre pas la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent par contre inclure la valeur d'une option d'achat lorsque Cafom est raisonnablement certain d'exercer de telles options. En outre, les paiements fixes incluent la déduction des éventuels avantages incitatifs à la location à recevoir à la date de début du contrat de location ;
- un droit d'utilisation sur contrats de location, correspondant à la valeur du passif sur contrats de location diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance des coûts directs initiaux.

Les droits au bail, précédemment comptabilisés en immobilisations incorporelles, sont désormais présentés au sein des droits d'utilisation en tant que composant du droit d'utilisation. En fonction des modalités juridiques propres à chaque droit au bail, ceux-ci sont soit amortis sur la durée du contrat de location sous-jacent, soit non amortis mais peuvent faire l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Après la date de début du contrat de location et à chaque clôture comptable, les passifs et droits d'utilisation sur ces dits contrats font l'objet de réévaluation en fonction des caractéristiques retenues, à savoir :

- a) pour les droits d'utilisation :
 - d'une diminution reflétant l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location, en contrepartie d'une charge d'amortissement des droits d'utilisation sur contrats de location dans le résultat opérationnel courant du compte de résultat,
 - d'une diminution reflétant une éventuelle perte de valeur du droit d'utilisation sur contrats de location, en contrepartie des autres produits et charges opérationnels non courants du compte de résultat,
 - d'une augmentation reflétant la mise à jour de la période d'un index ou taux de croissance du loyer, si applicable, et ce, en contrepartie du passif sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée,
 - d'une augmentation ou une diminution reflétant une réestimation des paiements de loyer futurs à la suite d'un changement d'estimation dans la durée de location, en contrepartie du passif sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée.

b) pour les passifs :

- d'une augmentation reflétant la charge d'actualisation de la période en application du taux d'emprunt marginal appliqué au contrat de location, en contrepartie du compte de charge d'intérêt sur contrats de location,
- d'une diminution reflétant les paiements de loyers de la période, en contrepartie du compte de trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'État de la situation financière consolidée,
- d'une augmentation reflétant la mise à jour de la période d'un index ou taux de croissance du loyer, si applicable, et ce, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée,
- d'une augmentation ou une diminution reflétant une réestimation des paiements de loyer futurs à la suite d'un changement d'estimation dans la durée de location, en contrepartie du droit d'utilisation sur contrats de location dans l'état de la situation financière consolidée ;

Dans l'estimation de la durée de ses contrats de location immobilière, le groupe Cafom a appliqué des règles adaptées selon la nature du sous-jacent et les spécificités des contrats signés sur les différentes zones géographiques où elle s'est implantée. Les éventuelles options de prolongation et de sorties ne sont prises en compte que lorsque le Groupe Cafom a une certitude raisonnable de les exercer.

Le groupe est principalement implanté en France. Pour les baux commerciaux conclus sur ce territoire (3-6-9), le Groupe Cafom reconnaît comme durée exécutoire à la date de début du contrat de location une durée de 9 ans.

Par ailleurs, certains contrats de location comportent des clauses de tacite reconduction ou bien des durées indéfinies (contrats mobiliers principalement sur des matériels informatiques, de telecom). Pour ces contrats, le Groupe Cafom est dans l'impossibilité de déterminer de manière fiable la durée de location estimée au - delà de son strict engagement contractuel et comptabilise par conséquent ces contrats sans prendre en compte aucune option de prolongation.

L'IFRIC IC a publié le 16 décembre 2019 sa décision portant sur les contrats de location tacitement renouvelables ou à durée non définie ou indéfinie avec clause de résiliation ainsi que le lien entre la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué, et la durée d'un contrat de location. Compte tenu des difficultés d'application et de la situation sanitaire, le groupe est en cours d'analyse des impacts. Cela pourrait se traduire par un allongement de la durée de certains de ces contrats de location, en augmentant la valeur de leurs droits d'utilisation et de leurs passifs sur contrats de location, sans pour autant être significatif pour le Groupe.

Le Groupe Cafom a choisi d'appliquer le taux d'emprunt marginal à l'ensemble de ses contrats de location. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux marginal d'endettement du groupe, par référence à la durée des contrats de location, à la prise en compte de la nature du sous-jacent et de l'environnement économique des filiales. Les taux ainsi calculés s'appliquent à la date de début de chaque contrat.

IFRS baux mobilier	Observation	Taux retenus immobilier	Taux retenus mobilier
Guadeloupe	Taux marginal de la mère	1,47%	2,29%
Martinique	Taux implicite d'endettement de la filiale	1,13%	2,00%
Guyane	Taux marginal de la mère	1,47%	2,29%
La réunion	Taux marginal de la mère	1,47%	2,29%
Saint martin	Taux marginal de la mère	1,47%	2,29%
Nouvelle Calédonie	Taux implicite d'endettement de la filiale	3,60%	3,50%
France / Métropole	Taux marginal de la mère	1,47%	2,29%
Espagne	Taux marginal de la mère	1,47%	2,29%
Suisse	Taux marginal de la mère	1,47%	2,29%

Au 1^{er} octobre 2019, il n'existe pas d'actif ou passif d'impôt différé au titre de la première application de la norme IFRS 16. En effet, la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » n'induit aucun impact dans les capitaux propres à ce titre.

Enfin, l'application de cette norme a également des répercussions dans le tableau de flux de trésorerie. Les paiements relatifs à la part variable des loyers, des charges locatives ainsi que les loyers des contrats de location à court terme ou de faible valeur et la part des intérêts sur remboursement des passifs sur contrats sont ainsi inclus dans les flux de trésorerie liés à l'activité. Les remboursements des passifs, pour la part de principal, sont quant à eux présentés en flux nets liés aux opérations de financements.

Au 30 septembre 2020, l'impact de l'application de cette norme impact l'actif et le passif comme suit :

- droit d'utilisation pour un montant de 86 097 K€
- dettes locatives pour un montant de 81 341 K€

4.3. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros.

4.4. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que sur celle de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers et de marchés disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, la valeur est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent :

- La 1^{ère} application de la norme IFRS 16 – Locations (cf note 4.2)
- la valorisation des Goodwill (Cf note 6.1.1),
- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Cf note 6.1.2 et 6.2),
- les stocks (Cf note 6.6),
- les actifs d'impôts différés (Cf note 6.8 et 6.11),
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (Cf note 6.10),
- la valorisation des engagements de retraite (Cf note 6.10).

Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme (Écart d'acquisition, marques et engagement retraite notamment).

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Liste des sociétés consolidées

Les filiales

Les filiales sont consolidées à compter de leur date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle est le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes sont intégralement éliminés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans avoir le contrôle et, qui s'accompagne généralement de la détention de 20 à 50% des droits de vote.

Les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

La date de clôture de la société CAFINEO est fixée au 31 décembre de chaque année.

La date de clôture de la société URBASUN CARAIBES est fixée au 30 avril de chaque année.

La date de clôture de la société CAFOM INDIA est fixée au 31 mars de chaque année.

Ces sociétés sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence et font l'objet de situations intermédiaires à la date de clôture du Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une société associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de la société depuis leur acquisition.

Sociétés	Méthode de consolidation	% contrôle		% Intérêt	
		30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019
SA CAFOM..... Société Mère					
France					
SA CAFOM.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS CAFOM DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA VENTE-UNIQUE.COM.....	IG	62,87	63,40	62,87	63,40
SAS DIRECT LOW COST.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SASU AMARENA.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL DISTRISERVICES (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL INTERCOM.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA CAFINEO.....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
SAS HABITAT France (5).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS HABITAT DESIGN INTERNATIONAL.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS HABITAT ON-LINE (5).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPE					
SAS HABITAT MONACO (6).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA CAFOM MARKETING ET SERVICES.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GMBH HABITAT (5).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA HABITAT ESPAGNE (5).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HABITAT HOLDIN AS (5).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HABITAT INTERNATIONAL SA LUXEMBOURG.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HABITAT DESIGN SWISS (5).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ESPRESSO CAP SRL.....	MEE	-	25,00	-	25,00
RESTE DU MONDE					
CAFOM SOURCING INDIA (1).....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
CAFOM SOURCING HONG KONG (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
DLC HONG KONG.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CAFOM SOURCING SHENZEN (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GUADELOUPE					
SAS GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GUADELOUPE MOBILIER.....	IG	65,00	100,00	65,00	100,00
SARL CARAIBE SERVICE PLUS (2).....	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
SAS MUSIQUE ET SON GUADELOUPE.....	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
MARTINIQUE					
SAS COMADI.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS MUSIQUE ET SON.....	IG	94,00	94,00	94,00	94,00
SARL MARTINIQUE SERVICE PLUS.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL SOCAMO SERVICE PLUS (3).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL CAFOM CARAIBES.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS URBASUN CARAIBES.....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
GUYANE					
SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE MOBILIER.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE SERVICE PLUS.....	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SAS HABITAT GUYANE.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS MUSIQUE ET SON GUYANE.....	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
REUNION					
SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCITRIANGLE (4).....	IG	40,00	40,00	40,00	40,00
SARL RSP (4).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BRESIL					
SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (1).....	IG	90,00	90,00	90,00	90,00
SAINT-MARTIN					
SAS DISTRIBUTION DES ILES DU NORD.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS SERVICES DES ILES DU NORD.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NOUVELLE CALEDONIE					
SAS ESPACE IMPORT.....	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SARL ESPACE SERVICE CLIENT (7).....	IG	100,00	100,00	51,00	51,00

(1) Sociétés filiales de la société CAFOM DISTRIBUTION

(2) Société filiale de la Société SARL GUYANE SERVICE PLUS

(3) Société filiale de la Société SAS COMADI

(4) Société filiale de la Société SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION

(5) Société filiale de la Société SAS HDI

(6) Société filiale de la Société Habitat France

(7) Société filiale de la Société Espace Import

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM sont consolidées en intégration globale, à l'exception :

- des sociétés CAFINEO, URBASUN CARAIBES, CAFOM INDIA qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- de la société dans laquelle le Groupe CAFOM n'exerce pas d'influence notable, à savoir la société INVERSIONES DELPHA qui est exclue du périmètre de consolidation.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM et consolidées selon la méthode de l'intégration globale clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception de la SCI Triangle qui clôture au 31 décembre.

5.2. Variations de périmètre

Le périmètre de consolidation comprend 47 sociétés au 30 septembre 2020 contre 48 au 30 septembre 2019.

6. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

6.1. Immobilisations incorporelles :

✓ Evaluation des Goodwill (concerne uniquement le pôle CAFOM Outre-mer)

L'évaluation des Goodwill est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue ; en particulier, la valeur au bilan des Goodwill est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'usage.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

« Le groupe Cafom a défini les UGT ou groupes d'UGT selon son activité de distribution outre-mer par territoire.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les Goodwill ou les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

Les circonstances liées à la crise sanitaire, associé à une volonté de la direction de présenter de manière plus pertinente et plus économique les UGT, ont conduit le groupe à une réorganisation de celles-ci. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à un regroupement de plusieurs entités juridiques ou de magasins au sein d'un même territoire (zone d'achalandage). Elles disposent désormais de leur propre organisation, d'une gestion autonome notamment compétente pour adapter le maillage de la zone et ainsi ouvrir/fermer des sites pour mieux répondre aux attentes de leur marché géographique.

Les tests de dépréciation sont effectués au niveau de l'UGT pour tous les actifs incorporels et corporels y compris goodwill. Ils sont réalisés en collaboration avec un cabinet indépendant selon une approche de valeur d'utilité.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie d'exploitation sur une période de 5 ans et d'une valeur terminale calculée par capitalisation du flux terminal à l'infini. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Le taux de marge opérationnel retenu en valeur terminale des UGT est le reflet de l'expérience passée sur ces UGT et qui apparait raisonnable par rapport aux prévisions dont dispose le Groupe à la date de clôture.

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ces actifs immobilisés (y compris écart d'acquisition).

Une dépréciation est comptabilisée en résultat, le cas échéant, si la valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T, et est imputée en priorité à la perte de valeur de l'écart d'acquisition existant. Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill sont non réversibles.

6.1.1. Goodwill :

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019
Valeur nette au début d'exercice	43 443	40 638
Acquisitions de l'exercice		
Variation de périmètre		2 805
Activités destinées à être cédées		
Dépréciation		
Valeur nette à la fin d'exercice	43 443	43 443

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2019, le Groupe a intégré le goodwill de l'établissement Dimeco de la société Guadeloupe Mobilier.

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1er avril 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 mars 2010.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er avril 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le goodwill négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les "autres produits et charges opérationnels".

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts non contrôlés.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

La répartition des Goodwill par UGT se répartit comme suit (pas d'autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) :

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019
UGT		
Guadeloupe	9 091	
La Guadeloupéenne de Distribution (LGD)		1 928
Guadeloupe Mobilier		6 225
Gourbeyre Distribution		939
Martinique	21 165	
Comadi		20 154
Musique Et Sons		505
Martinique Service Plus		461
Cafom Caraïbes		45
Guyane	4 805	
La Cayennaise de Distribution		1 877
Guyane Mobilier		2 863
Guyane Service Plus		65
Saint Martin	530	
Distribution des Iles du Nord		530
La Réunion	3 161	
La Bourdonnaise de Distribution		3 161
Métropole	4 276	
Cafom Distribution		4 276
Nouvelle Calédonie	414	
Espace Import		414
TOTAL	43 443	43 443

6.1.2. Autres immobilisations incorporelles :

✓ Evaluation des Marques :

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an. Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Celles détenues au sein du groupe Cafom font apparaître deux composantes :

- **La partie internationale**

Le développement à l'international est réalisé, hors Espagne et Suisse, via la conclusion d'accords de franchise qui donnent lieu à des redevances.

La part estimée des redevances, attribuable à la marque Habitat, est capitalisée au taux de rendement des fonds propres du sous-groupe Habitat pour déterminer la valeur de la marque pour son volet international.

- **La partie française**

La valeur de la marque, pour son exploitation, en France retient comme méthodologie de base l'existence d'un différentiel de marge capitalisé au coût des fonds propres. Ce différentiel de marge s'analyse comme le surprofit attribuable à la marque, au-delà de la rentabilité d'exploitation des seuls magasins, utilisée pour vérifier la valeur des droits aux baux des magasins situés en France.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, contrôlées par le groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément du goodwill. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations incorporelles acquises séparément, sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuellement constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels non courants » incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels, de droits et de site internet. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 3 ans. Les bases de données client sont amorties sur 5 ans.

VALEUR BRUTE	Droit au bail	Fichiers clients Internet	Logiciel	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2018	28 304	3 601	7 639	6 106	45 651
Augmentation	200	245	432		877
Variation de périmètre			122		122
Actifs détenus en vue de la vente	- 27 117		- 2 592	- 6 106	- 35 815
Diminution			-		-
Solde au 30/09/2019	1 387	3 846	5 601	0	10 834
Augmentation		225	564		789
Reclassement en droit d'utilisation	- 1 387				-1 387
Variation de périmètre				6 106	10 386
Diminution			- 44		- 44
Solde au 30/09/2020	0	4 071	6 121	6 106	16 298

VALEUR AMORTISSEMENT	Droit au bail	Fichiers clients Internet	Logiciel	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2018	7 236	3 189	6 393	453	17 272
Augmentation		177	253	-	430
Variation de périmètre			- 15		- 15
Actifs détenus en vue de la vente	- 7 236		- 1 996	- 453	- 9 685
Diminution			-		-
Solde au 30/09/2019	-	3 366	4 635	0	8 001
Augmentation	-	345	241	121	707
Variation de périmètre				540	540
Diminution			-		-
Solde au 30/09/2020	-	3 711	4 876	661	9 248

VALEUR NETTE COMPTABLE	Droit au bail	Fichiers clients Internet	Logiciel	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2018	21 068	412	1 246	5 653	28 379
Augmentation	200	68	179	-	447
Variation de périmètre	-	-	137	-	137
Actifs détenus en vue de la vente	- 19 881	-	- 596	- 5 653	- 26 130
Diminution	-	-	-	-	-
Solde au 30/09/2019	1 387	480	966	0	2 833
Augmentation	-	120	323	121	82
Variation de périmètre	-	-	-	5 566	5 566
Diminution	-	-	- 44	-	- 44
Solde au 30/09/2020	-	360	1 245	5 445	7 050

Test de sensibilité sur la marque

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe sont les suivants :

	Actualisation		Croissance perpétuelle	
	sept-20	sept-19	sept-20	sept-19
Taux utilisé pour la marque (UGT Habitat)	7,80%	8,30%	1,50%	1,50%

Le taux d'actualisation utilisé dans la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs est le coût moyen pondéré du capital (ou *Wacc*) du groupe CAFOM. Il est calculé sur la base du coût des fonds propres, du coût de la dette après IS et du ratio d'endettement cible.

Il a été retenu un ratio d'endettement cible (valeur de la dette / valeur des fonds propres + valeur de la dette) de 18% qui est cohérent avec celui observé dans les groupes de distribution spécialisée.

Calcul WACC	Marque (Habitat)
Taux sans risque	-0,12%
Prime de risque	7,04%
Béta	1,03
Prime de risque spécifique	1,75%
Coût des fonds propres	8,9%
WACC	7,80%

6.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains, constructions et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.

Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	2 à 5 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans
Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.	

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marchés ou de performances opérationnelles. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée précisément, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel l'actif appartient.

VALEUR BRUTE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisation en cours corporelles	TOTAL		
Solde au 30/09/2018	10 878	38 267	10 803	86 940	708	147 596		
Augmentation		32	403	5 748	5 100	11 283		
Variation de périmètre		195	10	865		1 070		
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	11 321	-	333	-	59 293	
Diminution		-	438	-	49	-	635	
Solde au 30/09/2019	10 878	26 735	10 835	45 815	5 759	100 021		
Augmentation	45	455	2 863	4 436	-	7 509		
Variation de périmètre		1 280			290	1 280		
Actifs détenus en vue de la vente			-			-		
Diminution	-	1 062	-	4 314	-	4	-	6 795
Solde au 30/09/2020	9 861	24 156	13 694	48 836	5 469	102 016		

VALEUR AMORTISSEMENT	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisation en cours corporelles	TOTAL
Solde au 30/09/2018	-	24 352	10 536	61 232	-	96 119
Augmentation		778	709	3 485		4 972
Variation de périmètre		190	-	608		798
Actifs détenus en vue de la vente		- 9 850	- 817	- 31 859		- 42 526
Diminution		- 273	- 134	146		- 261
Solde au 30/09/2019	-	15 197	10 294	33 612	-	59 103
Augmentation		885	1 082	3 272		5 240
Variation de périmètre		395				395
Actifs détenus en vue de la vente			- 0			- 0
Diminution		- 1 856	- 3	- 874		- 2 733
Solde au 30/09/2020	-	14 621	11 373	36 010	-	62 004

VALEUR NETTE COMPTABLE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisation en cours corporelles	TOTAL
Solde au 30/09/2018	10 878	13 916	267	25 708	708	51 477
Augmentation	-	- 746	- 306	2 263	5 100	6 311
Variation de périmètre	-	4	10	257	-	272
Actifs détenus en vue de la vente	-	- 1 471	484	- 15 731	- 49	- 16 767
Diminution	-	- 165	85	- 294	-	- 374
Solde au 30/09/2019	10 878	11 538	541	12 203	5 759	40 919
Augmentation	45	- 430	1 781	1 164	- 290	2 269
Variation de périmètre	-	885	-	-	-	885
Diminution	- 1 062	- 2 458	- 1	- 541	-	- 4 062
Solde au 30/09/2020	9 861	9 535	2 321	12 826	5 469	40 012

Droits d'utilisation et Crédit bail

Il s'agit des biens financés par un contrat de location-financement pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens.

La qualification d'un contrat s'apprécie en application de la norme IAS 17.

La valeur des biens ainsi financés figure à l'actif du bilan consolidé. Les dettes correspondantes sont inscrites en dettes financières au passif du bilan consolidé.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et l'amortissement du solde de la dette.

La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir le taux d'intérêt effectif.

L'activation de contrats de location-financement conduit à la constatation d'impôts différés le cas échéant.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre des contrats sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée des contrats.

Les plus-values générées par les cessions réalisées dans le cadre d'opération de cessions-bails sont constatées intégralement en résultat au moment de la cession lorsque le bail est qualifié de location simple et dans la mesure où l'opération a été effectuée à la juste valeur.

Détail des droits d'utilisations :

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2020	Reclassement des droits au bail	Variation de périmètre	Amortissement au 30/09/2020	Valeur nette au 30/09/2020
Ensemble immobilier	95 918	1 387	4 280	15 488	86 097
Autres immobilisations (informatique, transports)					0
Total des droits d'utilisations	95 918	1 387	4 280	15 488	86 097

En milliers d'euros	30/09/2020 hors IFRS 16	1ere application d'ifrs 16	30/09/2020
Charges externes	-84 510	-15 939	-68 570
Dotations aux amortissements	-36 922	-15 488	-21 434
Coût de l'endettement financier	-1 755	1 362	-3 117
Résultat avant impôt	-123 186	-30 065	-93 122

Détail des immobilisations financées en crédit-bail :

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2020	Amortissement au 30/09/2020	Valeur nette au 30/09/2020	Valeur nette au 30/09/2019
Ensemble immobilier	19 280	6 545	12 735	12 228
Autres immobilisations (informatique, transports)	5 427	3 453	1 974	2 547
Total des immobilisations financées en crédit-bail	24 707	9 998	14 709	14 775

6.3. Test de dépréciation des actifs non financiers :

6.3.1. Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation :

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe sont les suivants :

	Actualisation		Croissance perpétuelle	
	sept-20	sept-19	sept-20	sept-19
Taux utilisé pour les tests sur les goodwill (UGT CAFOM Outre-mer)	7,13%	7,62%	1,50%	1,50%

Le taux d'actualisation utilisé dans la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs est le coût moyen pondéré du capital (ou *Wacc*) du groupe CAFOM.

Il est calculé sur la base du coût des fonds propres, du coût de la dette après IS et du ratio d'endettement cible.

Il a été retenu un ratio d'endettement cible (valeur de la dette / valeur des fonds propres + valeur de la dette) de 18% qui est cohérent avec celui observé dans les groupes de distribution spécialisée.

Calcul WACC	
Taux sans risque	-0,12%
Prime de risque	7,04%
Béta désendetté	0,91
Béta réendetté	1,03
Prime de risque spécifique	1,00%
Coût des fonds propres	8,13%
Coût de la dette	1,69%
Coût de la dette après IS	1,44%
Wacc	7,13%

- Sensibilité aux hypothèses clés des goodwill :

Le Groupe réalise deux tests de sensibilité :

- o L'un cumulant une variation du taux de croissance perpétuel de +/- 1 % et une variation du taux d'actualisation de +/- 1 pt.
- o L'autre cumulant une variation de la marge du résultat d'exploitation par rapport au Chiffre d'affaires (Taux de marge sur résultat d'exploitation) de +/- 1 pt et une variation du taux d'actualisation de +/- 1 pt.

Une variation de +1 point du WACC et/ou une variation de -1% du taux de croissance à l'infini seraient sans conséquence sur une éventuelle provision pour dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT.

Une variation de +1 point du WACC et/ou une variation de -1 point de la marge de résultat d'exploitation seraient sans conséquence sur une éventuelle provision pour dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT.

6.3.2. Test de dépréciation des actifs non financiers :

Pour l'ensemble des UGT du pôle CAFOM Outre-mer (But, Darty et Habitat outre mer), la valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

6.4. Titres mis en équivalence :

Les principaux éléments des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

Actifs non courants des titres mis en équivalence

En milliers d'euros	% détention	Titres mis en équivalence 30/09/2019	Distribution de dividende	Acquisition de l'exercice	Impact Résultat	Titres mis en équivalence 30/09/2020	Date de clôture
SA CAFINEO	49,00%	8 714	-775		1 792	9 731	31/12/2019
ESPRESSOCAP SRL	00%	235			-235	0	31/12/2019
CAFOM SOURCING INDIA	49,00%	24			5	29	31/03/2020
Total		8 974	-775	0	1 561	9 760	

Provision pour risques des titres mis en équivalence

En milliers d'euros	% détention	Provision risques et charges 30/09/2019	Distribution de dividende	Acquisition de l'exercice	Impact Résultat	Provision risques et charges 30/09/2020	Date de clôture
SAS URBASUN CARAIBES	49,00%	942			39	903	30/04/2020
Total		942	0	0	0	903	

Impact des flux des sociétés mis en équivalence			-775		1 835		
--	--	--	-------------	--	--------------	--	--

La valeur des titres mis en équivalence correspond :

	SA CAFINEO	CAFOM Sourcing India	SAS Urbasun Caraibes
Capitaux propres	19 859	65	-1 842
% de détention par CAFOM SA	49,00%	49,00%	49,00%
Capitaux propres part du Groupe CAFOM	9 731	29	- 903
Titres mis en équivalence	9 731	29	- 903

- à la quote-part de la situation nette de la société CAFINEO, société d'organisme de crédit à la consommation. Au 30 septembre 2020, l'encours moyen réalisé est de 155 830 K€ et le Produit Net Bancaire de la société SA CAFINEO ressort à 4 064 K€ sur 9 mois.
- à la quote-part de la situation nette de la société URBASUN CARAIBES, SAS au capital de 40 000 €, société d'exploitation et/ou d'installations de centrales d'électricité d'énergie renouvelable. Au 30 avril 2020, le résultat net de la société ressort à 80 K€.
- à la quote-part de la situation nette de la société CAFOM SOURCING INDIA,

6.5. Autres actifs financiers non courants :

Les actifs financiers sont analysés et classés en trois catégories :

- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat comprenant :

- o les actifs financiers détenus à des fins de transaction : un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu. Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.
- o et ceux évalués sur option à la juste valeur : le groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.
- o et les dérivés négociés à des fins économiques de couverture mais non documentés en relation de couverture.

- Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entreprise à l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.

- Actifs financiers disponibles à la vente : ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou des actifs rattachés à aucune autre catégorie. Cette catégorie comprend les titres de participation des sociétés non consolidées évalués à la juste valeur par les capitaux propres.

Les actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers non comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du résultat. Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Ils sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les prêts et créances sont comptabilisés ultérieurement à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'elles comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces créances sont comptabilisées à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement, elle est appréciée au cas par cas et selon l'antériorité des actifs financiers.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété. Pour les créances commerciales, la cession avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur (sous forme de dépôt réservé ou de recours direct) ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées.

Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers en contrepartie du résultat sont présentés au compte de résultat de la période durant laquelle ils surviennent.

Les justes valeurs des actifs cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier et pour les titres non cotés, le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires ou à l'analyse des flux de trésorerie actualisés et ce, en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes.

Les niveaux de juste valeur des instruments financiers ont été déterminés comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché.

Au 30 septembre 2020, aucun actif significatif n'a été classé en niveau 1.

- Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne. Ces techniques font appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables. La juste valeur pour les valeurs comptables retenues est une estimation raisonnable de leur valeur de marché.

Au 30 septembre 2020, aucun actif n'a été classé en niveau 3.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courant, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

Conformément à IFRS 9, les titres de participation détenus dans des sociétés non consolidées sont évalués à leur juste valeur.

Conformément à IAS 17, les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers et sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

VALEUR BRUTE	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2018	469	220	1 362	16 432	18 483
Augmentation		74	95	0	170
Variation de périmètre		250		10	260
Actifs détenus en vue de la vente				- 8 636	- 8 636
Diminution				- 55	- 55
Solde au 30/09/2019	469	544	1 457	7 751	10 222
Augmentation		1	44	882	927
Variation de périmètre					-
Actifs détenus en vue de la vente					-
Diminution				- 2 638	- 2 638
Solde au 30/09/2020	469	545	1 501	5 995	8 511

VALEUR AMORTISSEMENT	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2018	467	-	-	1 156	1 623
Augmentation					-
Variation de périmètre					-
Actifs détenus en vue de la vente				- 1 105	- 1 105
Diminution					-
Solde au 30/09/2019	467	-	-	51	518
Augmentation		127			127
Variation de périmètre					-
Actifs détenus en vue de la vente					-
Diminution					-
Solde au 30/09/2020	467	127	-	51	645

VALEUR NETTE COMPTABLE	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2018	2	220	1 362	15 276	16 859
Augmentation	-	74	95	0	170
Variation de périmètre	-	250	-	10	260
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	7 531	7 531
Diminution	-	-	-	55	55
Solde au 30/09/2019	2	544	1 457	7 700	9 704
Augmentation	-	126	44	882	800
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-
Diminution	-	-	-	2 638	2 638
Solde au 30/09/2020	2	418	1 501	5 944	7 866

6.6. Stocks :

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique...). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du premier entré-premier sorti.

Une dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks.

Une dépréciation est aussi constatée lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire. Il en est de même lorsque les stocks présentent des risques de non écoulement à des conditions normales.

Les stocks se résument comme suit :

En milliers d'euros	Valeur Brute	Actifs détenus en vue de la vente	Provision	Valeur nette
30/09/2018	114 782		-4 798	109 984
30/09/2019	114 703	-28 474	-4 433	81 796
30/09/2020	98 144	-19 004	-3 620	75 520

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Actifs détenus en vue de la vente	Reprise	Solde à la clôture
Provision stock 30 09 2018	3 771	3 946		- 2 919	4 798
Provision stock 30 09 2019	4 798	3 339	- 1 622	- 2 082	4 433
Provision stock 30 09 2020	4 433	1 341	-	- 2 154	3 620

6.7. Créances :

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur coût historique sous déduction des provisions pour dépréciation, le cas échéant. Celles-ci sont comptabilisées au compte de résultat. Elles sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance. Cette analyse est menée individuellement dans chaque entité.

L'application de la norme IFRS 9 n'a pas d'impact significatif sur les traitements des dépréciations des créances.

Les créances des filiales disposant d'une composante financière sont négligeables au niveau du Groupe.

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/20	Provisions au 30/09/20	Valeur nette au 30/09/20	Valeur nette au 30/09/19
Clients et comptes rattachés	32 033	10 914	21 118	21 022
Avances versées sur commandes	817		817	808
Créances sociales et fiscales	5 018		5 018	8 732
Autres créances	14 056	6 233	7 823	5 424
Charges constatées d'avance	2 035		2 035	2 498
Total des autres créances	21 926	6 233	15 693	17 462
Créances d'exploitation	53 959	17 147	36 812	38 484

Compte tenu de l'activité du Groupe et des modalités de règlement des clients, les créances détenues sur des tiers échues et non dénouées postérieurement à la clôture sont à moins d'un an.

Les variations de provision pour créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Provision créances clients	10 470	1 839	-1 395	10 914
Provision autres créances	6 198	35	0	6 233
Total des provisions pour créances	16 667	1 874	-1 395	17 147

6.8. Impôts différés actif :

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable dans les 5 années à venir sur la base des budgets établis à la fin du 1er trimestre de l'exercice suivant.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et font l'objet d'une compensation lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés passif sont présentés en note 6.11.

La décomposition des impôts différés par nature est la suivante :

En milliers d'euros	30/09/2019	Variation P&L	Variation OCI	30/09/2020
Déficit activé	11 838	-33		11 804
IFRS 15	4 475	427	0	4 902
Marge interne	1 240	-33		1 208
Engagement retraite	976	86	-40	1 023
Autres	472	189	54	715
Total des impôts différés actifs	19 002	635	14	19 651

L'évolution des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés des activités poursuivies et pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'analyse comme suit :

En milliers d'euro	En base
Au 30 septembre 2018	15 425
Déficits créés au cours de l'exercice	4 079
Au 30 septembre 2019	19 504
Déficits créés au cours de l'exercice	4 214
Au 30 septembre 2020	23 719

6.9. Capitaux propres :

6.9.1. Capital :

En euros	30/09/2019	Augmentation	Diminution	30/09/2020
Nb d'actions	9 394 662	-		9 394 662
Valeur nominale	5,10	-		5,10
Capital social	47 912 776	-	-	47 912 776

6.9.2. Dividendes :

Le Groupe n'a pas procédé à une distribution de dividende au titre des résultats de l'exercice précédent de la société CAFOM SA.

Le Groupe a procédé à une distribution de dividende aux minoritaires de ses filiales pour un montant de 1 134 K€.

6.9.3. Actions propres :

Depuis le 1^{er} avril 2004, date de première application d'IAS 32, les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession sont imputés dans les capitaux propres et ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice.

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, le Groupe a procédé à des rachats de ses propres titres. La part du capital social auto-détenu a évolué de la façon suivante :

	Actions destinées au titre du contrat de liquidité	Actions destinées à l'attribution d'action gratuite	TOTAL
Détention 30 09 2018	10 416		10 416
Variation nette	- 288		- 288
Détention 30 09 2019	10 128		10 128
Variation nette	- 24	133 166	133 142
Détention 30 09 2020	10 104	133 166	143 270

Le coût d'acquisition des titres achetés comme le produit de la cession des titres ont été imputés respectivement en diminution de la situation nette pour un montant global de 1 392 K€ et de 920 K€ sur la période.

6.9.4. Paiements fondés sur des actions :

Des plans de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice de l'option, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 30 septembre 2020, une délégation d'attribution gratuite est en cours pour 49 300 actions CAFOM et 286 958 actions Vente unique.

Le montant de la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations sur base d'action est de 741 K€.

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions CAFOM SA se résument comme suit :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attributions définitives au 30/09/2020	Attributions provisoires au 30/09/2020
31 janvier 2017	15 050	3 ans + 1 ans	14 300	
29 juin 2018	20 600	2.5 ans + 1 ans		20 600
26 juin 2019	28 700	2.5 ans + 1 ans		28 700
TOTAL	64 350		14 300	49 300

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions Vente Unique se résument comme suit :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attributions définitives au 30/09/2020	Attributions provisoires au 30/09/2020
21 février 2018	113 442	2 ans + 2 ans	111 400	
14 janvier 2019	120 177	2 ans + 2 ans	0	120 177
29 janvier 2020	166 780	2 ans + 2 ans	0	166 780
TOTAL	400 399		111 400	286 958

6.10. Provisions courantes et non courantes :

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an et ou les autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

En milliers d'euros	Provisions non courantes	Provisions courantes	Provisions totales
Provisions au 30 septembre 2018	3 573	1 480	5 053
Dotations	237	79	316
Provisions utilisées		- 67	- 67
Résultat mis en équivalence		- 26	- 26
Variation de périmètre		197	197
Engagement actuariel	902		902
Passifs détenus en vue d'une vente	- 1 337	- 472	- 1 808
Provisions au 30 septembre 2019	3 376	1 190	4 567
Dotations	234	80	314
Provisions utilisées			-
Résultat mis en équivalence		- 40	- 40
Engagement actuariel	- 136		- 136
Passifs détenus en vue d'une vente			
Provisions au 30 septembre 2020	3 474	1 231	4 705

Les avantages du personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe CAFOM en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2020	30/09/2019
Taux d'actualisation :	0,59%	0,47%
Taux de mortalité :	Table INSEE 2017	Table INSEE 2017
Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions non courantes ».

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'un panel d'indices au 30 septembre 2020 (incluant notamment ceux proposés par Reuters - maturité 11 ans et Ibbotson - maturité 10 ans).

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

- Dans le compte de résultat
 - Le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires ;
 - La charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nets des produits des actifs de couverture, désormais évalués à partir du taux d'actualisation des engagements ;
 - Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
 - Les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.
- Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
 - Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ;
 - L'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

La décomposition des provisions courantes et non courantes se résume comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture	Dotation	Engagement actuariel	Reprise	Clôture
Provision pour litige	222	80	0	0	302
Provision titres mis en équivalence	942			40	902
Provision pour charge	26				26
Provision courante	1 190	80	0	40	1 231
Provision indemnité départ à la retraite	3 376	234	-136		3 474
Autres provisions	0				0
Provision non courante	3 376	234	-136	0	3 474

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés se détaille comme suit :

Analyse de la dette actuarielle	En milliers d'euros
Dette actuarielle en début de période	3 376
Coût normal	
Intérêts sur la dette actuarielle	- 20
Amortissement du coût des services passés	254
IFRS 5	-
Pertes et gains actuariels	- 136
Dette actuarielle en fin de période	3 474

6.11. Impôts différés Passif

Les impôts différés passif comptabilisés suite à la valorisation des actifs corporels et incorporels détenus par Habitat et cela, dans le cadre de l'allocation définitive des prix d'achat tel que prévu par IFRS 3, ont été reclassés en passifs destinés à être cédés.

En milliers d'euros	Valeur actif brut	Ouverture	Passifs détenus en vue d'une vente	Variation	Clôture
Réévaluation du droit au bail	4 280	-	1 238		1 238
Réévaluation immobilière	13 631	5 224		- 1 282	3 942
Compensation IDA / IDP		-	-		-
Amortissement dérogatoire	1 099	354		- 37	318
Marque	4 200	-	1 215		1 215
Impôts différé Passif	23 210	5 578	2 452	- 1 319	6 712

L'impact des impôts différés sur le résultat consolidé se résume comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Variation P&L	Actif/ Passifs détenus en vue d'une vente	Variation capitaux propres	Solde à la clôture
Impôt différé actif (IDA)	19 002	635	0	14	19 651
Impôt différé passif (IDP)	5 578	-1 319	2 452		6 712
Solde net	13 423	1 954	-2 452	14	12 939

6.12. Dettes financières :

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante « capitaux propres ». Il s'agit d'obligations convertibles en actions. Les emprunts convertibles sont considérés au regard de la norme IAS 32 comme des instruments composés dans la mesure où l'option de conversion prévoit le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres et se décomposent en plusieurs éléments :

- un passif financier (correspondant à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie), constituant la composante obligataire ;
- l'option de conversion en nombre fixe d'actions ordinaires, offerte au souscripteur, assimilable à une vente d'options d'achat (Call) par l'émetteur, qui constitue un instrument de capitaux propres ;
- le cas échéant, un ou plusieurs dérivés incorporés.

Les principes comptables applicables à chacune de ces composantes, à la date d'émission et aux arrêts ultérieurs, sont :

- composante dette : le montant inscrit en dette à l'origine correspond à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de capital au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion.
- composante capitaux propres : la valeur de l'option de conversion est déterminée par déduction entre le montant de l'émission moins la valeur comptable de la composante dette et la valeur éventuelle des dérivés incorporés. L'option de conversion reste inscrite dans les capitaux propres pour sa valeur initiale. Les variations de valeur de l'option de conversion ne sont pas enregistrées ;
- les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes.

6.12.1. Echancier des dettes financières :

La notion d'endettement financier net utilisé par le Groupe correspond à l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette. Il intègre les agrégats suivants :

- + Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Dettes financières (courantes et non courantes)
- Autres passifs financiers courants

La dette financière se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Échéances					Endettement au 30/09/2019
	Endettement au 30/09/2020	Moins d'1 an (part courante)	Plus d'1 an (part non courante)	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes crédit-bail	11 103	484	10 619	10 619	0	12 512
Dettes financières	45 275	2 880	42 395	37 509	4 885	28 056
Dettes financières auprès d'établissements bancaires et autres organismes	56 377	3 364	53 014	48 128	4 885	40 568
Dettes diverses (intérêts courus / prêt interentreprise)	3 806		3 806	3 806	0	74
Total des dettes financières avant IFRS 16	60 183	3 364	56 820	51 934	4 885	40 642
Autres passifs financiers courants (Découvert bancaire et effets escomptés)	12 354	12 354	0			37 975
Total des dettes financières avant IFRS 16	72 537	15 718	56 820	51 934	4 885	78 618
Dettes locatives IFRS 16	81 341	14 062	67 279	44 705	22 574	
Total des dettes financières après IFRS 16	153 878	29 780	124 098	96 640	27 459	78 618

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts ont été initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La décomposition de la trésorerie nette peut se résumer comme suit :

Données en K€	30/09/2020	30/09/2019	Variation
Trésorerie et équivalent de trésorerie	34 959	15 315	19 644
Découverts bancaire	- 11 633	- 25 491	13 859
Escompte	- 721	- 12 484	11 762
Trésorerie nette	22 605	- 22 660	45 265

L'endettement financier net du Groupe se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019
Dettes financières brutes	72 537	78 615
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 34 959	- 15 315
ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS IFRS 16	37 578	63 301
Dettes locatives	81 341	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET AVEC IFRS 16	118 919	63 301

6.12.2. Nature des dettes financières :

En milliers d'euros	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total 30/09/2020	Total 30/09/2019
Emprunts auprès des établissements de crédit	8 324	7 685	16 009	26 206
Prêts garantis par l'Etat (PGE)	28 300		28 300	
Emprunts auprès des organismes publics	1 000		1 000	1 850
Emprunts liés au crédit-bail	11 068		11 068	12 512
Total	48 692	7 685	56 377	40 568

Une variation des taux d'intérêt de 1 point sur les emprunts à taux variable auprès des établissements de crédit et découverts bancaires aurait un impact de 0,1 M€ sur le résultat financier.

Les risques financiers sont présentés dans le rapport financier dans la partie 2.3.6.

6.12.3. Tableau de variation des dettes financières :

En milliers d'euros	Capital restant du	Variation de périmètre	IFRS 16	Souscription d'emprunt	Autres variations	Remboursements emprunts	Capital restant dû au
	01/10/2019						30/09/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	28 040			131		11 198	16 973
Prêts garantis par l'Etat (PGE)	0			28 300			28 300
Emprunts sur opérations de crédit-bail	12 512	-459				950	11 103
Intérêts courus	84			16			100
Divers	5			3 700			3 705
Découverts bancaires	37 976				-25 621		12 355
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER HORS IFRS 16	78 615	-459	0	32 148	-25 621	12 148	72 537
Dettes locatives			95 918			14 577	81 341
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER AVEC IFRS 16	78 615	-459	95 918	32 148	-25 621	26 725	153 878

6.13. Chiffre d'affaires :

En application d'IAS 18, le chiffre d'affaires du Groupe correspond au montant des ventes de marchandises et prestations de service liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

Il inclut notamment :

- les ventes au détail réalisées dans le cadre des magasins du Groupe ou des ventes Internet pour l'activité de e-commerce,
- les ventes dites « de gros » à des magasins extérieurs au Groupe,
- les frais d'expédition et de livraison refacturés aux clients,
- les prestations de service après-vente,
- les revenus de franchise
- les produits du financement des ventes.

Le fait générateur de la comptabilisation en produit est la livraison de la marchandise et/ ou la réalisation de la prestation.

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est donnée ci-après :

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019	Variation
France outre-mer	188 075	194 791	-6 716
France métropolitaine	71 013	60 614	10 399
Europe	52 670	40 580	12 090
Reste du monde	4 906	8 334	-3 429
Total	316 664	304 319	12 345

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019	Variation
Vente de marchandises	284 974	276 301	8 672
Prestations de services	31 690	28 018	3 673
Total	316 664	304 319	12 345

6.14. Charges de personnel :

Les charges de personnel se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019	Variation
Salaires	27 543	27 087	457
Participations des salariés	727	475	252
Charges sociales	11 019	9 800	1 219
Total Masse salariale	39 290	37 362	1 928

Au cours de l'exercice, le Groupe a internalisé son activité logistique réalisée en métropole générant un coût supplémentaire de 1.2 M€ sur le dernier trimestre.

6.15. Autres charges opérationnelles courantes :

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019	Variation
Charges externes	68 570	75 006	-6 436
Impôts et taxes	2 503	2 534	-30
Dotation aux amortissements	21 434	5 402	16 033
Dotation aux provisions nettes de reprises	-11	2 206	-2 217
Total charges opérationnelles courantes	92 496	85 148	7 349

6.16. Autres produits et charges opérationnels :

Le groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans une rubrique spécifique "Autres produits et charges opérationnels" les éléments inhabituels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description spécifique en note annexe :

- les frais de rationalisation, de pré ouverture des magasins;
- les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie;
- les plus-values de cession de biens immobiliers et dépréciations de biens immobiliers destinés à être cédés.

Au 30 septembre 2020, les autres produits et charges opérationnels se décomposent principalement comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019	Variation
Restructuration Dimeco post acquisition		-700	700
Cession immeuble Lyon	1 291		1 291
Litiges fournisseur		-843	843
Frais de préouverture		-783	783
Surcouts logistiques		-226	226
Autres produits et charges non récurrents	324	-90	414
Total des autres produits et charges opérationnels	1 615	-2 642	4 257

6.17. Coût de l'endettement financier :

Selon la norme IAS 23, les frais financiers sont comptabilisés en charges.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et / ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Le Groupe CAFOM applique cette méthode de référence.

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019	Variation
Intérêts financiers liés au crédit-bail	116	204	-88
Intérêts financiers liés aux dettes locatives (IFRS 16)	1 362		1 362
Intérêts financiers sur endettement bancaire	1 639	1 619	20
Coût de l'endettement financier	3 117	1 823	1 294

6.18. Impôts sur les bénéfices et différés :

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces 2 contributions :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la CVAE qui, selon l'analyse du Groupe, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 – Impôts dus sur la base des bénéfices imposables

En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

6.18.1. Décomposition de la charge d'impôt :

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019
Impôts exigibles	3 551	2 168
CVAE	914	961
Impôts différés	-1 955	-1 431
Charge d'impôts globale	2 509	1 698
Résultat net de l'ensemble consolidé	-9 486	-19 423
Taux d'impôt effectif moyen	-20,92%	-8,04%

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante : (impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts).

6.18.2. Rationalisation de la charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	30/09/2020	30/09/2019
Résultat des activités poursuivies	13 439	6 344
Résultat des sociétés mises en équivalence	-1 835	-1 609
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	2 509	1 698
Résultat taxable	14 113	6 433
Taux d'impôts courant en France	28,92%	28,92%
Charge d'impôt théorique	-4 081	-1 860
Différences permanentes	-622	-209
Déficit non activé Groupe	-1 314	-196
Déficit des activités cédées	2 281	
Autres		
CVAE	914	961
Résultat non soumis à fiscalité / et ou différence de taux	316	-394
Charges (produits) d'impôt comptabilisé	-2 509	-1 698

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

6.19. Activités destinées à être cédées :

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – Actifs non courants destinés à être vendus, qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus.

Les actifs et les passifs sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte.

Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, «Activités destinées à être cédées», et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie

En complément, cette note a pour objectif de détailler les impacts pour chaque composante ainsi répertoriée.

Les activités destinées à être cédées correspondent uniquement aux activités de l'enseigne Habitat.

6.19.1. Bilan

La décomposition des actifs et passifs du pôle Habitat présentés séparément des autres actifs et passifs du bilan se détaillent de la façon suivante :

	30/09/2020	30/09/2019		30/09/2020	30/09/2019
Incorporelles	15 310	24 883	Provisions non courantes	1 430	1 422
Corporelles	11 511	13 278	Passifs d'Impôts différés	2 168	4 385
Droit d'utilisation	26 126		Dettes locatives	26 361	
Actifs financiers	3 220	5 921	Autres passifs financiers courants	500	3 190
Stocks et créances d'exploitation	33 711	41 246	Autres dettes courantes (fournisseurs, fiscales...)	45 819	45 299
Disponibilité	1 210	1 605	Provisions courantes	14 811	3 180
Total des actifs destinés à être cédés	91 088	86 933	Total des passifs destinés à être cédés	91 088	57 476

Une provision a été enregistrée pour un montant de 10 626 K€ pour tenir compte de l'évaluation globale du groupe d'actifs et de passifs des filiales détenue en vue de la vente.

La valeur de ces titres a ainsi été comptabilisée au plus faible entre sa valeur nette comptable et de sa juste valeur nette de frais de cession.

6.19.2. Compte de résultat

La décomposition du compte de résultat des activités destinées à être cédées peut se résumer comme suit :

En milliers d'Euros	30/09/2020	30/09/2019
Chiffres d'affaires	84 058	105 554
Prix de revient des ventes	-35 551	-43 244
MARGE BRUTE	48 507	62 310
Charges de personnel	-21 488	-25 105
Charges externes	-25 868	-43 211
Impôts et taxes	-1 567	-2 610
Dotations aux amortissements	-17 111	-3 873
Dotations aux provisions	-13 594	-1 870
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-31 121	-14 359
Autres produits et charges opérationnels	10 528	-7 712
Dépréciation du goodwill	0	
RESULTAT OPERATIONNEL	-20 594	-22 071
Quote-part des sociétés mises en équivalence	0	
RESULTAT OPERATIONNEL après résultat des sociétés mise en équivalence	-20 594	-22 071
Intérêts et charges assimilées	-802	-301
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	-802	-301
Autres produits et charges financières	-141	197
RESULTAT FINANCIER	-943	-498
	0	
RESULTAT AVANT IMPOTS	-21 537	-22 570
Charges d'impôts	-504	-3 197
RESULTAT NET	-22 041	-25 767

6.19.3. Flux de trésorerie des activités destinées à être cédées

Les flux nets liés aux activités destinées à être cédées se résument comme suit :

En milliers d'euro	30/09/2020	30/09/2019
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	-2 418	-14 515
Flux liés aux investissements net de cession	11 180	-532
Flux liés aux financements dont remboursement dettes locatives	-13 157	-503
BFR habitat	4 052	2 541
TOTAL des flux liés aux activités destinées à être cédées	-342	-13 009

6.20. Résultat de déconsolidation

Le résultat de déconsolidation au comptabilisé au 30 septembre 2020 correspond à la cession des titres Espresso Cap pour un montant de 884 K€ et se décompose comme suit :

- Quote-part de résultat des sociétés mis en équivalence = 235 K€
- Perte de l'exercice sur le groupe = 649 K€

6.21. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM :

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

6.21.1. Calcul de la trésorerie :

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019	Var.
Disponibilités	34 959	15 230	19 729
Valeurs mobilières de placement	0	85	-85
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 959	15 315	19 644
Découverts bancaires et escomptes	-12 354	-37 975	25 621
Trésorerie (endettement) net	22 605	-22 660	45 265

6.21.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres dépréciations d'actifs :

En milliers d'euros	Note	Dotations	Impact net des provisions	Impact résultat opérationnel courant	Impact résultat opérationnel non courant	Impact dotations amortissement selon TFT
Goodwill	6.1	0	0		0	
Incorporels	6.1.2	707	-707	-707		-707
Corporels	6.2	5 240	-5 240	-5 240	0	-5 240
Droit d'utilisation	6.2	15 488	-15 488	-15 488		-15 488
Financiers	6.5	127	-127	0	-127	-127
Valeur nette des éléments d'actifs						
Total des dotations aux amortissements		21 561	-21 561	-21 434	-127	-21 561

6.21.3. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

En milliers d'euros	30/09/2020			30/09/2019			Var
	Bilan	var. de périmètre / changement de méthode	Bilan hors var. Périmètre	Bilan	var. de périmètre / changement de méthode	Bilan hors var. Périmètre	
Stocks	75 520		75 520	81 796	2 014	79 782	6 276
Créances d'exploitation	21 118		21 118	21 022	497	20 524	-97
Autres	15 693		15 693	17 462	-20	17 482	1 769
Actifs courants liés à l'exploitation	112 332	0	112 332	120 280	2 492	117 788	7 948
Fournisseurs	38 520		38 520	40 058	3 825	36 234	1 538
Dettes fiscales et sociales	30 318		30 318	29 722	959	28 763	-595
Autres dettes	10 239		10 239	7 407	625	6 782	-2 832
Autres dettes non courantes	18 199		18 199	16 924	12 845	4 079	-1 275
Passifs courants liés à l'exploitation	97 276	0	97 276	94 112	18 254	75 858	-3 164
Besoin en fonds de roulement	15 056	0	15 056	26 168	-15 762	41 930	11 112
dont variation de BFR courant							11 112

La variation de périmètre au 30 septembre 2019 est liée à :

- L'intégration de l'établissement DIMECO dans la société Guadeloupe Mobilier.
- Le retraitement d'IFRS 15 sur les contrats longue durée.

6.21.4. Flux de trésorerie provenant des investissements :

6.21.4.1. Acquisitions d'immobilisations

En milliers d'euros	Note	Cafom / magasins outrre-mer	E- Commerce	Total 30/09/2020	Total 30/09/2019
Incorporels	6.1.2	68	721	789	877
Corporels	6.2	6 780	729	7 509	11 283
Titres MEE	6.4	-	-	-	150
Actifs financiers	6.5	900	27	927	170
TOTAL DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS		7 748	1 477	9 225	12 480

Le montant des investissements corporels s'élève à 7 509 K€ et correspondent principalement à :

Agencement du site logistique d'Amblainville :	1 197 K€
Agencement des magasins de Martinique :	3 772 K€
Investissement sur le pôle E-commerce :	729 K€

6.21.4.2. Cession d'immobilisations

En milliers d'euros	Cafom / magasins outrre-mer	E- Commerce	Total 30/09/2020
Incorporels			
Corporels	5 096		5 096
Titres MEE			
Actifs financiers	2 545	93	2 638
TOTAL DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	7 641	93	7 734

6.21.5. Incidences des variations de périmètre

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019
Diméco		- 339
TOTAL	-	- 339

6.22. Effectifs :

	Cadres	Non cadres	TOTAL
Effectifs 30/09/2019	168	581	749
Evolution des effectifs de la période	20	125	145
Effectifs 30/09/2020	188	706	894

6.23. Résultat par action :

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

Résultat net courant par action avant dilution	30/09/2020	30/09/2019
Résultat net de l'ensemble consolidé	-9 486	-19 423
Résultat net part du Groupe	-11 300	-20 768
Résultat net part des minoritaires	1 814	1 345
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	11 625	4 999
Résultat net des activités poursuivies	13 439	6 344
Résultat net des activités destinées à être cédées	-22 041	-25 767
Nombre d'action moyen pondéré	9 394 662	9 394 662
Résultat net par action	-1,01	-2,07
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action	1,24	0,53
Résultat net des activités poursuivies par action	1,43	0,68
Résultat net des activités destinées à être cédées par actions	-2,35	-2,74

Il n'existe pas, à la date de clôture, d'actions dilutives. Les résultats nets par action après dilution sont identiques à ceux présentés dans le tableau ci-dessus.

6.24. Taux de conversion :

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société CAFOM.

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro (monnaie de présentation) sont convertis selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif autres que les capitaux propres sont convertis au cours de clôture,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions),
- la différence de conversion en résultat est inscrite en Autres éléments du résultat global

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture (1)		Cours moyen de la période (2)	
		30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019
Suisse	Franc Suisse	1,0804	1,0847	1,0751	1,1226
Hong Kong	Dollar US	1,1708	1,0889	1,1206	1,1281
Norvège	Couronnes Norvégienne	11,1008	9,8953	10,5563	9,7346
Brésil	Réal Brésilien	6,6308	4,5288	5,4223	4,3594

(1) taux de change pour conversion du bilan

(2) taux de change pour conversion du compte de résultat

6.25. Informations sectorielles :

En application d'IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Les informations publiées ci-dessous issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le niveau d'informations sectorielles, représente un pôle d'activité pour le Groupe, à savoir :

- Cafom/Magasin Outre mer, qui correspond au périmètre traditionnel (But, Darty, Habitat outre mer, Fisrt Déco et Musique et Son)

- E-commerce, qui correspond aux activités des sites internet « Vente unique.com » et « Direct Low Cost ».

Il n'a pas été procédé à des regroupements de segments.

Dans le tableau des informations par secteur opérationnel, la contribution des activités de crédit à la consommation est incluse dans chacune des enseignes de distribution à laquelle elle se rapporte. Elle ne constitue pas un secteur opérationnel distinct selon les critères d'IFRS 8 – *secteurs opérationnels*.

- Répartition au 30/09/2020 : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasin outre--mer	E-Commerce	HABITAT	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	193 503	123 161		316 664
Résultat opérationnel courant	7 444	8 068		15 512
Autres produits et charges opérationnels	1 961	-346		1 615
Résultat net	7 937	4 618	-22 041	-9 486

Bilan	CAFOM / Magasin outre-mer	E-Commerce	HABITAT	Consolidé
Actif non courant	208 840	5 039		213 879
Actif courant	101 709	45 582	91 088	238 379
Total des actifs consolidés	310 549	50 621	91 088	452 258
Passifs non courants	148 806	3 679		152 485
Passifs courants	84 770	25 318	91 088	201 176

Actif non courant	208 840	5 039		213 879
Actif courant	101 709	45 582	91 088	238 379
Total des actifs consolidés	310 549	50 621	91 088	452 258
Passifs non courants	148 806	3 679		152 485
Passifs courants	84 770	25 318	91 088	201 176

- Répartition au 30/09/2019 : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasin outre-mer	E-Commerce	HABITAT	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	201 149	103 170		304 319
Résultat opérationnel courant	5 679	5 178		10 857
Autres produits et charges opérationnels	-2 360	-283		-2 643
Résultat net	3 491	2 854	-25 767	-19 423

Bilan	CAFOM / Magasin outre-mer	E-Commerce	HABITAT	Consolidé
Actif non courant	121 205	3 669		124 874
Actif courant	99 936	35 659	86 933	222 528
Total des actifs consolidés	221 141	39 328	86 933	347 402
Passifs non courants	59 592	2 040		61 632
Passifs courants	102 048	19 195	57 475	178 718

Actif non courant	121 205	3 669		124 874
Actif courant	99 936	35 659	86 933	222 528
Total des actifs consolidés	221 141	39 328	86 933	347 402
Passifs non courants	59 592	2 040		61 632
Passifs courants	102 048	19 195	57 475	178 718

6.26. Engagements hors bilan :

Au 30 septembre 2020, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissemements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/20	30/09/19
Engagements donnés		
1/ Cautions solidaires		
Cautions solidaires sur financement	12 747	10 090
Cautions solidaires pour caution douane	2 706	4 447
Autres cautions solidaires	904	904
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail	2 829	3 089
Nantissement de fonds de commerce	5 181	14 701
3/ Autres engagements donnés		
Lettre de confort	589	589
Garantie à première demande	4 500	
Gage sans dépossession	912	1 016
Engagement de location simple en tant que bailleur		36 595

6.27. Honoraires des commissaires aux comptes

(montants en milliers d'euros)	CONCEPT AUDIT		Lionel Escaffre Membre du Groupe Y Nexia		AUTRES		TOTAL	
	Montant HT		Montant HT	Montant HT	Montant HT		Montant HT	
	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2019
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	100	100	100	100			200	200
- Filiales intégrées globalement	645	622	40	40	243	304	928	966
• Services autres que la certification des comptes liés à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur	14	9	2	2			16	11
- Filiales intégrées globalement							-	
Sous total	759	731	142	142	243	304	1 144	1 177
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social								
• Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous total								
TOTAL	759	731	142	142	243	304	1 144	1 177

6.28. Transactions avec les parties liées :

6.28.1. Entreprises associées :

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec ses entreprises associées sur une base de prix de marché.

Les opérations réalisées avec les entreprises associées sont résumées dans le tableau suivant :

En K€	30/09/2020	30/09/2019
Actifs non courants	4 493	5 231
Actifs courants	4 160	3 903
Passif courant	8 777	6 922
Chiffres d'affaires	2 871	2 742
Autres charges opérationnelles courantes	29 916	39 602

Le Groupe a généré au cours de l'exercice 2020, 19,8 M€ de flux logistique (fret / transport maritime) avec la société TTOM qui agit en qualité de commissionnaire de transport. Monsieur Giaoui est actionnaire à hauteur de 35,6%, de cette entité via la société Financière HG, société actionnaire du Groupe à hauteur de 24,7%.

Le Groupe a constaté 3,4 M€ de loyers avec la société Foncière Volta, société cotée dont Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires.

Le Groupe a constaté 0,9 M€ de loyers et taxes avec la société Amblain 3000, société non cotée dont Hervé Giaoui, André Saada, Guy Alain Germon, Manuel Baudouin sont actionnaires à travers les sociétés BG Foncière (société co-détenue par Guy Alain Germon et Manuel Baudouin) et Distrimo. (Société co-détenue par Hervé Giaoui et par André Saada).

Le bail commercial relatif à cette location est indiqué en convention réglementée.

Le Groupe a constaté 3,6 M€ de loyers avec des filiales de la société Distrimo dont Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires.

Le Groupe a constaté 0,7 M€ de loyers avec des filiales de la société BG Foncière dont Guy Alain Germon et Manuel Baudouin sont actionnaires.

Le Groupe n'a constaté aucune provision et charge au titre des créances douteuses avec des parties liées. Il n'existe pas de garanties données ou reçues avec des parties liées.

6.28.2. Rémunération des principaux dirigeants :

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, membres du conseil de surveillance, DG, DG délégués, membres du COMEX ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

(En milliers d'euros)	30/09/2020	30/09/2019
Rémunération brutes	183	377
Jetons de présence	100	125
TOTAL	283	502

Il n'est prévu aucune rémunération différée ou des engagements de rémunération (indemnités de rupture).

La société Financière Caraïbes (dont Messieurs Baudouin et Germon sont actionnaires) a facturé, au titre d'une assistance en matière juridique, de ressources humaines, d'informatique, de contrôle de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la société Cafom SA, une prestation de 788 K€ pour 12 mois au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2020, contre 788 K€ constatée au 30 septembre 2019. La part de la rémunération des mandataires sociaux dans les honoraires est de 315 K€ contre 295 K€ l'année dernière.

6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

AU 30 SEPTEMBRE 2020

A l'Assemblée générale de la société

CAFOM

3, avenue Hoche
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CAFOM relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts relatifs à la première application au cours de l'exercice de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées pour faire face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Tests de pertes de valeur des immobilisations incorporelles

6.1 Risque identifié

Au 30 septembre 2020, le montant des immobilisations incorporelles net s'élève à 50,5 millions d'euros dont principalement des *goodwill* pour 43,4 millions d'euros.

Ces actifs incorporels sont soumis à des tests de pertes de valeur au moins une fois par an pour les *goodwill*, les droits au bail et les marques à durée de vie indéfinie et, en cas d'indice de pertes de valeur, pour les autres immobilisations incorporelles.

La valeur recouvrable de ces actifs ou groupes d'actifs est généralement estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou de valeurs de marchés, notamment pour les Goodwills, comme explicité dans les notes 6.1 et 6.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les tests de pertes de valeur reposent sur des estimations et sur l'exercice du jugement de la direction, concernant (i) l'allocation de ces actifs aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »), (ii) l'estimation de la performance future des actifs ou des UGT et (iii) la détermination des taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme.

Nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est un point clé de l'audit compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour apprécier les pertes de valeur.

6.2 Notre réponse

Nous avons examiné les processus mis en place pour affecter les *goodwill* aux groupes d'UGT, pour identifier d'éventuels indices de perte de valeur et pour réaliser les projections de flux de trésorerie sous-tendant les tests de dépréciation.

Pour un échantillon d'UGT, identifiées sur la base de facteurs quantitatifs et qualitatifs, nous avons examiné les principales méthodes et les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, parmi lesquelles :

- les prévisions de flux de trésorerie : les hypothèses de croissance à long terme de l'activité ont été corroborées par les analyses de marché disponibles. Nous avons également comparé les principales hypothèses aux performances passées et apprécié les évolutions entre les prévisions passées et les réalisations effectives ;

- les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation pour les goodwill.

Nous avons également réalisé des analyses de sensibilité des résultats des tests aux principales UGT contributrices et aux principales hypothèses retenues par la direction et examiné les informations figurant en annexes.

Projet de cession du périmètre du périmètre Habitat – Application d'IFRS 5

Risque identifié

Au 30 septembre 2019, le conseil d'Administration de CAFOM avait décidé d'engager un processus de cession du pôle Habitat. Comme mentionné dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés, la transaction a été réalisée en date du 6 octobre 2020.

Comme explicité dans la note 6.19 de l'annexe aux comptes consolidés, la Direction a déterminé que les critères d'IFRS 5 étaient respectés et les activités devaient être présentées comme actifs détenus en vue de la vente au 30 septembre 2020.

Nous considérons le traitement comptable dans les états financiers de cet événement comme un point clé de l'audit en raison de la taille et la complexité de la transaction.

6.3 Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier les critères de classement des actifs non courants en vue de la vente,
- vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des actifs et des passifs reflétés dans les actifs et passifs en vue de la vente au 30 septembre 2020,
- apprécier si les actifs et les passifs sont évalués au plus bas de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de leur valeur comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAFOM par votre Assemblée Générale du 30 septembre 1998 pour le cabinet Concept Audit & Associés et du 21 juin 2019 pour le cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia.

Au 30 septembre 2020, le cabinet Concept Audit & Associés était dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption, dont dix-sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia dans la seconde année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021

Les Commissaires aux comptes

Concept Audit & Associés

David BAROUCH

Cabinet Escaffre

Membre de Groupe Y Nexia

Lionel ESCAFFRE

7. **COMPTES SOCIAUX AU 30 SEPTEMBRE 2020**

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)			30/09/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 911 087	1 686 831	4 224 256	4 291 168	- 66 912
Fonds commercial	25 554 951	16 223 535	9 331 416	19 562 721	- 10 231 305
Autres immobilisations incorporelles			-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			-	-	-
Terrains	-		-	1 062 105	- 1 062 105
Constructions	-	-	-	2 753 559	- 2 753 559
Installations techniques, matériel et outillage industriels			-	-	-
Autres immobilisations corporelles	189 113	153 140	35 973	52 362	- 16 389
Immobilisations en cours			-	-	-
Autres participations	197 601 704	109 767 969	87 833 735	96 302 772	- 8 469 037
Créances rattachées à des participations			-	-	-
Autres titres immobilisés	467 387	10 143	457 244	130 546	326 698
Prêts			-	-	-
Autres immobilisations financières	2 323 777		2 323 777	5 250 174	- 2 926 398
					-
TOTAL (I)	232 048 019	127 841 618	104 206 400	129 405 407	- 25 199 007
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	16 050 688		16 050 688	59 916 687	- 43 866 000
Autres créances			-	-	-
. Fournisseurs débiteurs	3 217		3 217	28 490	- 25 274
. Personnel			-	-	-
. Organismes sociaux	1		1	2 931	- 2 931
. Etat, impôts sur les bénéfices	138 397		138 397	138 397	-
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 012 418		1 012 418	3 953 715	- 2 941 298
. Autres	54 175 257	6 010 791	48 164 466	34 597 009	13 567 457
Valeurs mobilières de placement	231 846		231 846	231 846	-
Disponibilités	12 063 447		12 063 447	93 382	11 970 065
Instruments de trésorerie			-	-	-
Charges constatées d'avance	316 236		316 236	1 511 898	- 1 195 662
					-
TOTAL (II)	83 991 505	6 010 791	77 980 714	100 474 355	- 22 493 641
Ecarts de conversion actif (V)					-
					-
TOTAL ACTIF (0 à V)	316 039 524	133 852 409	182 187 114	229 879 762	- 47 692 648

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 47 912 776)	47 912 776	47 912 776	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 328 776	32 328 776	-
Ecart de réévaluation			-
Réserve légale	4 533 986	4 533 986	-
Réserves statutaires ou contractuelles			-
Réserves réglementées	15 651	15 651	-
Autres réserves			-
Report à nouveau	73 058 912	103 172 570	- 30 113 658
Résultat de l'exercice	- 33 620 077	- 30 113 657	- 3 506 420
TOTAL (I)	124 230 024	157 850 102	- 33 620 078
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			-
Provisions pour charges			-
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Autres Emprunts obligataires			-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-
. Emprunts (*)	22 692 740	27 032 406	- 4 339 666
. Découverts, concours bancaires	3 461 845	10 186 497	- 6 724 652
Emprunts et dettes financières diverses			-
. Divers	7 680 829	4 142 936	3 537 893
. Associés	6 267 639	7 699 443	- 1 431 804
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 638 809	7 803 831	- 1 165 022
Dettes fiscales et sociales			-
. Personnel	37 299	65 872	- 28 573
. Organismes sociaux	243 332	209 566	33 766
. Etat, impôts sur les bénéficiaires			-
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	10 849 540	14 805 147	- 3 955 608
. Etat, obligations cautionnées			-
. Autres impôts, taxes et assimilés	84 298	83 202	1 096
Autres dettes	760	760	-
Produits constatés d'avance			-
TOTAL (IV)	57 957 090	72 029 660	- 14 072 570
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	182 187 114	229 879 762	- 47 692 648

	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Variation absolue
Prestations de services	25 029 519	25 736 263	- 706 744
Chiffres d'affaires Nets	25 029 519	25 736 263	- 706 744
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	295 287	285 402	9 885
Autres produits	4		4
Total des produits d'exploitation (I)	25 324 810	26 021 665	- 696 855
Autres achats et charges externes	22 738 993	22 025 342	713 651
Impôts, taxes et versements assimilés	102 374	128 895	- 26 521
Salaires et traitements	614 830	765 060	- 150 230
Charges sociales	330 547	340 930	- 10 383
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 076 520	1 176 545	- 100 025
Dotations aux provisions sur actif circulant			-
Dotations aux provisions pour risques et charges			-
Autres charges	105 000	125 103	- 20 103
Total des charges d'exploitation (II)	24 968 264	24 561 875	406 389
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	356 546	1 459 790	- 1 103 244
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			-
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	2 707 957	2 622 089	85 868
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			-
Produits financiers de participations	5 927 484	12 516 338	- 6 588 854
Produits des autres valeurs mobilières et créances	927	746	181
Autres intérêts et produits assimilés	536 568	544 443	- 7 875
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	14 955	- 14 955
Total des produits financiers (V)	6 464 979	13 076 482	- 6 611 503
Dotations financières aux amortissements et provisions	50 858 165	33 165 000	17 693 165
Intérêts et charges assimilées	849 820	1 074 675	- 224 855
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-	-
Total des charges financières (VI)	51 707 985	34 239 675	17 468 310
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	- 45 243 006	- 21 163 193	- 24 079 813
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	- 42 178 504	- 17 081 314	- 25 097 190

	Exercice clos le 30/09/2020 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2019 (12 mois)	Variation absolue
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	119 305		119 305
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 554 485	133 753	5 420 732
Reprises sur provisions et transferts de charges	21 364 032	7 914 320	13 449 712
			-
Total des produits exceptionnels (VII)	27 037 822	8 048 073	18 989 749
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 575 751	23 293	2 552 458
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 897 088	152 999	7 744 089
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	9 344 298	21 364 032	-12 019 734
			-
Total des charges exceptionnelles (VIII)	19 817 137	21 540 324	- 1 723 187
			-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 220 685	- 13 492 251	20 712 936
			-
Participation des salariés (IX)			-
Impôts sur les bénéfices (X)	- 1 337 742	- 459 909	- 877 833
			-
Total des Produits (I+III+V+VII)	61 535 568	49 768 309	11 767 259
			-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	95 155 645	79 881 965	15 273 680
			-
RESULTAT NET	- 33 620 077	- 30 113 656	- 3 506 421
			-
			-

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 30 SEPTEMBRE 2020

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2020 dont le total est de 182 187 114 €uros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage une perte de 33 620 077 €uros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 29 janvier 2021 par le Conseil d'Administration.

Les comptes de la Société CAFOM SA, sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe CAFOM.

NOTE I : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, DEPRECIATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des licences de logiciels et des marques et des fonds de commerce.

Les marques ont été qualifiées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'évènements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

La valeur de la marque, pour son exploitation, en France retient comme méthodologie de base l'existence d'un différentiel de marge capitalisé au coût des fonds propres. Ce différentiel de marge s'analyse comme le surprofit attribuable à la marque, au-delà de la rentabilité d'exploitation des seuls magasins, utilisée pour vérifier la valeur des droits aux baux des magasins situés en France.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui varie entre 3 et 5 ans. Les mesures fiscales dérogatoires permettant un amortissement accéléré de ces logiciels peuvent également être appliquées.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

1.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées précisées dans le §4.2 de l'annexe.

1.3 - TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

a. TITRES DE PARTICIPATION :

Les titres classés en « Titres de participation » sont ceux dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la Société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat hors frais d'acquisition

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité pour l'entreprise, déterminée par rapport à la valeur économique estimée de la filiale et en considération des motifs sur lesquels reposait la transaction d'origine. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif ré-estimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués, de la juste valeur d'actifs incorporels et immobiliers et d'autres méthodes en tant que besoin.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité.

Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risque est comptabilisée.

b. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les autres immobilisations financières comprennent essentiellement les actions propres. Elles sont acquises conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale, précédemment comptabilisées en titres immobilisés sont, suivant le règlement N°2008-15 du 4 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable, comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

Les actions achetées sont entrées en titres immobilisés à leur coût d'achat et font l'objet d'une provision pour dépréciation si la valeur de marché est inférieure à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient destinées à être annulées.

1.4 - CREANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non recouvrement.

1.5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les actions propres sont affectées dans des sous-catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée d'option par les bénéficiaires et font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable. L'ensemble de ces méthodes est conforme aux articles 624-1 et suivants du PCG. Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables.

1.6 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société CAFOM S.A accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite. La Société CAFOM S.A n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Les engagements de la Société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2020	30/09/2019
• Taux d'actualisation :	0.59%	0.47%
• Taux de mortalité :	Table INSEE 2017	Table INSEE 2017
• Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

1.7 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

La Société CAFOM a créé avec plusieurs de ses filiales un groupe d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré.

NOTE II – FAITS MARQUANTS

CAFOM a signé le 15 avril 2020 l'acte de cession d'un ensemble immobilier détenu à Lyon pour un prix de 5 M€. Dans le même temps, le Groupe a remboursé en totalité (par anticipation) l'emprunt souscrit le 31 juillet 2018 avec Arkea.

La société CAFOM SA a cédé :

- 35% de sa participation dans la société Guadeloupe Mobilier pour un prix de 0.4 M€. Elle conserve ainsi 65% du capital et des droits de vote.
- 100% de sa participation dans la société Espresso Cap.

La société a déprécié les fonds de commerce rattachés aux magasins Habitat pour un montant de 9 344 K€ et les titres de participations de la société LGD pour un montant de 4 412 K€.

La société a procédé à une augmentation de capital sur la société Habitat Design International pour un montant de 46 398 K€ par incorporation de compte courant. La valeur nette comptable des titres de participation a été provisionnée dans son intégralité et la provision sur créance rattachée à été reprise pour un montant de 21 364 K€

Face à l'épidémie de COVID 19, la société a fermé l'ensemble de ses magasins ultra-marins pendant la première période de confinement en France, du 16 mars au 11 mai 2020 (du 24 mars au 20 avril 2020 en Nouvelle-Calédonie). Dans le respect des normes sanitaires, les entrepôts sur les différents territoires sont restés opérationnels pour réceptionner les conteneurs de marchandises et assurer les livraisons de ventes à distance. Ainsi, après un 1^{er} trimestre en progression de 3,2% et un 2^{ème} trimestre en hausse de 1,6% à fin février (2 mois), les ventes ont chuté de près de 40% sur le seul mois de mars. Le repli s'est accéléré en avril avec une baisse de 80 % du chiffre d'affaires commercial avant la réouverture progressive à partir du mois de mai.

Il a été mis en place dès le début de la crise sanitaire un plan d'actions pour réduire les coûts, obtenir de certains bailleurs des avoires de loyers pendant la période de fermeture et recourir aux mesures de chômage partiel proposées par le Gouvernement.

La société a obtenu un Prêt Garantie par l'Etat (PGE) pour un montant de 6.4 M€.

NOTE III – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le Groupe CAFOM a annoncé la finalisation de la cession de sa filiale Habitat à Terence Capital, société détenue par Monsieur Thierry Le Guénic en date du 6 octobre 2020. Le périmètre de cession d'Habitat concerne 100% du capital d'Habitat Design International et de ses filiales. Habitat exploite actuellement 31 magasins en propre (25 en France, 1 à Monaco, 3 en Espagne et 2 en Suisse), 3 sites e-commerce (France, Espagne et Belgique) et une trentaine de magasins en franchise à travers le monde.

Le Groupe CAFOM continuera à exploiter en franchise 4 magasins Habitat en Outre-mer et reste propriétaire de la marque Habitat. Le nouvel actionnaire bénéficie d'une licence exclusive d'exploitation de la marque et d'une option d'achat de cette dernière exerçable au plus tôt dans 3 ans. CAFOM a doté Habitat et son repreneur de la trésorerie nette nécessaire pour couvrir plus d'une année d'activité. Le Groupe assistera le repreneur en matière d'approvisionnement et de logistique dans le cadre de contrats de prestations de services.

NOTE IV – NOTES SUR LE BILAN

4-1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Sur l'exercice écoulé, l'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	31 466 038			31 466 038
TOTAL	31 466 038			31 466 038
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 062 105		1 062 105	0
Construction	4 248 421		4 248 421	0
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30 763			30 763
Installations générales, agencements	3 716			3 716
Matériel de transport	65 114			65 114
Matériel de bureau	89 521			89 521
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	5 499 640		5 310 526	189 113
Immobilisations financières				
Participations	155 222 719	46 398 647	4 019 662	197 601 704
Autres titres immobilisés	130 546	504 811	167 970	467 387
Prêts et autres immobilisations financières	5 250 174	32 596	2 958 993	2 323 777
TOTAL	160 603 438	46 936 054	7 146 625	200 392 868
TOTAL GENERAL	197 569 116	46 936 054	12 457 151	232 048 019

Les autres titres immobilisés sont composés d'actions propres (destinées à des attributions ultérieures) et de titres BRED.

Au 30 septembre 2020, la Société détient 143 270 actions pour une valeur de 407 290 €.

Les prêts et autres immobilisations financières concernent les dépôts de garantie versés sur les baux souscrits par Cafom avec uniquement pour sous-locataires des filiales du Groupe Cafom.

4-2 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES

Amortissements et dépréciation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 612 149	10 298 217		17 910 366
Immobilisations corporelles	1 631 613	122 600	1 601 073	153 140
Titres auto contrôle	-	10 143		10 143
Titres de participations	58 919 947	50 848 022	-	109 767 969
TOTAL	68 163 709	61 278 982	1 601 073	127 841 618

Les durées d'amortissement retenues par type d'immobilisation sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	L	25 ans
Concessions et droits similaires	L	3 ans
Agencements et installations	L	8 ans
Matériel de transport	L	5 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	3 ans

4-3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Autres Immobilisations Financières	2 323 777	-	2 323 777
		-	
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances clients	16 050 688	16 050 688	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Etat – impôts sur les bénéfices	138 397	138 397	
Etat et autres collectivités	1 012 418	1 012 418	
Groupe et associés	49 254 715	49 254 715	
Débiteurs divers	4 929 757	4 929 757	
Charges constatées d'avance	316 236	316 236	
TOTAL	74 025 989	71 702 212	2 323 777

4-4 DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT AU 30 SEPTEMBRE 2020 :

	Montants au début de l'exercice	Dotation	Reprise	Solde clôture
Provisions pour dépréciations sur actifs circulant				
Comptes clients	21 364 032		21 364 032	0
Autres créances	6 010 791			6 010 791
Valeurs mobilières de placement				

Dont Dotations et reprises

- d'exploitation	
- financières	
- exceptionnelles (1)	21 364 032

4-5 PRODUITS A RECEVOIR :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant
Factures à Etablir	528 314
Commissions à recevoir	1 688 601
Total des produits à recevoir	2 216 915

4-6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Montant des charges constatées d'avance inclus dans les postes du bilan	Montant
Droit d'entrée	
Autres	316 235
TOTAL	316 235

4-7 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776
Titres émis			
Titres en fin d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776

4-8 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	30/09/2019	Affectation de résultat	Dividendes	30/09/2020
Capital social	47 912 776			47 912 776
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 328 776			32 328 776
Ecart de réévaluation				-
Réserve légale	4 533 986			4 533 986
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées	15 651			15 651
Autres réserves				-
Report à nouveau	103 172 570	- 30 113 657		73 058 913
Résultat de l'exercice	- 30 113 657	30 113 657		-
TOTAL	157 850 102	0	0	157 850 102

Résultat au 30 septembre 2020 - 33 620 077

Capitaux propres à la clôture 124 230 025

Les bons de souscription d'actions (« BSA ») émis par la Société et en cours de validité au 30 septembre 2020 se résume comme suit :

Nom des bsa	Date d'émission	Nombre de bsa souscrit	Prix de souscription	Prix d'acquisition	Date d'expiration	Nombre de bons exercés	Nombre de bons rachetés	Nombre de bons en circulation
managers 1	29/06/2016	152 640	0,197	30 070	30/07/2019	-	-	152 640
managers 2	29/06/2016	101 760	0,400	40 708	31/07/2021	-	-	61 056
total		254 400		70 778		-	-	213 696

Les bons de souscriptions d'action (« BSA ») Managers 1 sont arrivés à expiration au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2019 sans avoir été exercés.

4-9 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Néant

4-10 ÉTAT DES ECHEANCES DES DETTES :

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à moins d'un an	3 461 845	3 461 845		
Emprunts et dettes auprès des établissements de Dettes financières diverses	22 692 740	2 403 948	18 124 899	2 163 893
Dettes Fournisseurs	7 680 829	13 333	7 667 496	
Dettes fiscales & sociales	6 638 809	6 638 809		
Groupe et associés	11 214 469	11 214 469		
Autres dettes	6 273 639	6 273 639		
	760	760		
TOTAL	57 963 091	30 006 803	25 792 395	2 163 893

4-11 CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montant
Fournisseurs Charges à payer	1 400 592
Dettes fiscales et sociales	131 668
Intérêts courus	159 831
TOTAL	1 692 091

NOTE V – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en K€)

5-1 VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice d'un montant de 25 030 K€ se compose :

- Des prestations de services facturées aux filiales du Groupe CAFOM,
- Des commissions reçues des partenaires financiers de la Société.

La totalité du Chiffre d'affaires de la Société est réalisé en Europe.

5-2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent à 6 465 K€ et se décomposent ainsi :

▪ Dividendes reçus des filiales :	5 927 K€
▪ Refacturation des charges financières :	537 K€
▪ Autres produits financiers :	1 K€
TOTAL	6.465 K€

Les charges financières s'élèvent à 51.708 K €uros et se décomposent ainsi :

▪ Intérêts des emprunts :	850 K€
▪ Dotation financières	50 858 K€
TOTAL	51 708 K€

5-3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	Produits	Charges
▪ Dotation/reprise sur immobilisations		9 344 K€
▪ Dotations/ Reprise sur créances	21 364 K€	
▪ Cession de titres auto détenus	144 K€	168 K€
▪ Cession de titres de participation	410 K€	4 020 K€
▪ Coûts de cession de filiales	K€	2 575 K€
▪ Cession d'immobilisation corporelles	5 000 K€	3 709 K€
▪ Autres	119 K€	K€
TOTAL	27 038 K€	19 817 K€

5-4 IMPOTS SUR LES BENEFICES

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré. Le résultat fiscal du Groupe fait ressortir une perte fiscale sur l'exercice de 4 214 K€.

Nature des différences temporaires	Montant en base
Accroissement	Néant
Allègement	Néant
Déficit reportable	64 128 K€

5-5 EFFECTIF MOYEN DE LA SOCIETE

Catégories de salariés	Effectif
Cadres	5
Employés	-
TOTAL	5

L'effectif moyen de l'exercice s'élève à 5 personnes au 30 septembre 2020 contre 5 au 30 septembre 2019.

NOTE VI – AUTRES INFORMATIONS

6-1 ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les salariés de la Société CAFOM SA bénéficient d'indemnités de départ à la retraite prévues par la convention collective du négoce de meubles qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Au 30 septembre 2020, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 112 K€ contre 93 K€ au 30 septembre 2019.

6-2 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(En milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lien de participation
Immobilisations financières		
Titres de participations nets de provision	83 749	4 085
Créances		
Clients	13 764	1 759
Autres créances	45 950	1 750
Dettes		
Emprunts et dettes financières diverses	3 899	3 700
Associés	6 114	154
Fournisseurs	991	268
Produits financiers		
Produits de participations	5 152	775
Intérêts	-	-
Charges financières		
Provision pour dépréciation	50 858	-
Abandons de créances		

6-3 CREDIT BAIL MOBILIERS

(En milliers d'euros)	Immobilisations en crédit bail au 30 septembre 2020
Redevances payées	
Cumul des exercices précédents	2 284
Exercice	443
Total	2 727
Redevances restant à payer	
A moins d'un an	168
Entre 1 et 5 ans	
A plus de 5 ans	
Total	168

En K€	Immobilisations en crédit bail au 30 septembre 2020
Valeur d'origine	2 505
Amortissements des exercices précédents	2 118
Amortissements de l'exercice	316
Total des amortissements	2 433
Valeurs nettes	72

6-4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 septembre 2020, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/20	30/09/19
Engagements donnés		
1/ Caution solidaire		
Caution solidaire sur financement	12 746	10 091
Caution solidaire pour caution douane	2 706	4 447
Autres cautions solidaires	904	904
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail	2 829	3 089
Nantissement de fonds de commerce	5 089	14 701

Le groupe apporte son soutien à ses filiales dont les capitaux propres sont négatifs

6-5 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

(En milliers d'euros)	30/09/2020	30/09/2019
Rémunérations versées aux mandataires sociaux	165	306
Honoraires versées aux mandataires sociaux (*)	708	708
Jetons de présence versés aux mandataires sociaux	105	125

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales.

(*) La part de la rémunération des mandataires sociaux dans les honoraires est de 315 K€ contre 295 K€ l'année dernière.

NOTE VII – HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	30/09/2020	30/09/2019
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	200	200
Missions accessoires		
Sous total	200	200
Autres prestations		
Sous total	-	-

NOTE VIII – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS CAFOM DISTRIBUTION	578	11 060	100%	10 758	10 758		-	37 206	1 419	
SAS VENTE UNIQUE	95	13 960	62,87%	3 636	3 636		78	120 186	5 463	972
SAS LGD	150	2 346	100%	9 403	4 991		550	19 378	- 1 835	
SAS GUADELOUPE MOBILIER	50	- 4 216	65%	6 978	6 978		447	18 475	- 1 378	
SAS GDI	38	150	100%	4 931	4 931		150	5 776	- 191	
SAS COMADI	200	25 880	100%	31 036	31 036		800	58 886	871	
SAS MUSIQUE ET SON	38	925	94%	1 880	1 349			1 538	19	
SARL MSP	15	1 053	100%	507	507			1 338	25	
SAS LCD	106	184	100%	4 798	4 798		600	19 454	311	
SARL GUYANE MOBILIER	46	44	100%	8 401	8 401		420	6 598	189	
SARL GSP	8	796	80%	103	103			827	164	120
SAS DIN	40	47	100%	240	240			1 603	88	
SASU SIN	40	13	100%	40	40			64	7	
SAS INTERCOM	46	299	100%	173	173			469	18	
CAFOM MARKETING	88	63	100%	62	62		-	10 467	808	3 719
SARL CAFOM CARAIBES	10	415	100%	10	10		-	1 044	12	
SAS DLC	150	1 675	100%	668	668		-	2 657	8	
Habitat Design International	49 898	518	100%	104 319	-		-	49 893	- 8 352	
Habitat Développement International	31	9	100%	50	50		-	247	18	
SAS Habitat Guyane	100	310	100%	4 600	4 600		-	7 329	- 441	
SAS MUSIQUE ET SON Guadeloupe	1	- 249	80%	1	1		-	467	- 39	
SAS MUSIQUE ET SON Guyane	1	- 693	80%	1	1		-	480	49	
ESPACE IMPORT	838	563	51%	303	303		-	23 700	1 189	342
LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION	100	- 725	100%	100	100		-	17 502	- 1 105	
AMARENA	50	- 37	100%	50	12		-	-	-	

- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)

CAFINEO	8 295	6 979	49%	4 065	4 065				3 372	- 775
INVERSIONES DELPHA	nc	nc	10%	468	-					
SAS URBASUN CARAIBES 1	40	- 2 018	49%	20	20				54	
ESPRESSOCAP	-	-	0%	-	-					

8. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU **30 SEPTEMBRE 2020**

A l'Assemblée générale de la société
CAFOM
3, avenue Hoche
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAFOM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 30 septembre 2020, le montant des titres de participation s'élève à 87 834 milliers d'euros en valeur nette pour un total bilan de 182 187 milliers d'euros.

Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont la valeur de marché, la valeur d'utilité fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués et d'autres méthodes en tant que besoin.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement, pour un échantillon de titres de participation déterminé selon des critères quantitatifs et qualitatifs à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés le cas échéant sur ces capitaux propres

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établis sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités ;
- examiner la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Notre appréciation nous a permis de confirmer le coût moyen pondéré du capital retenu sur la base de l'observation du marché.

2. Créances clients et comptes rattachés

Risque identifié

Au 30 septembre 2020, le montant des créances clients et comptes rattachés s'élève à 16 051 milliers d'euros en valeur nette pour un total bilan de 182 187 milliers d'euros.

La Société constitue des provisions pour dépréciation de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note 1.4 de l'annexe.

Compte tenu du caractère significatif des créances clients au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur de recouvrement, nous avons considéré que l'évaluation des valeurs de recouvrement constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la Société décrite dans la note 1.4 « Créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAFOM par votre Assemblée Générale du 30 septembre 1998 pour le cabinet Concept Audit & Associés et du 21 juin 2019 pour le cabinet Escaffre.

Au 30 septembre 2020, le cabinet Concept Audit & Associés était dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption, dont dix-sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia dans la seconde année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 29 janvier 2021

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Escaffre
Membre de Groupe Y Nexia

Concept Audit & Associés

Lionel ESCAFFRE

David BAROUCH

9. LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conventions réglementées approuvées au cours de l'exercice écoulé

1/ Bail commercial en l'état futur d'achèvement avec la SCI Amblain 3000 pour la location de locaux commerciaux et d'entrepôts à Saint-Pierre de La Réunion

Contractants : SCI Amblain 3000 (bailleur) / CAFOM SA (preneur)
Personnes Concernées : M. Hervé Giaoui, M. André Saada, M. Guy-Alain Germon, M. Manuel Baudouin
Objet : Location de locaux à bâtir pour l'exploitation des enseignes BUT, DARTY et HABITAT, zone « Canabady », à Saint-Pierre de La Réunion (97 410)
Accompagnement : Compte tenu de la livraison coque nue des locaux loués, et d'une enveloppe de travaux restant à dépenser par le preneur, le bailleur accorde au preneur à titre d'accompagnement un montant global maximal de 5.000.000 €.
Rémunération de l'exercice : 70 553 € au titre d'intérêts financiers sur le montant d'accompagnement

Cette convention a été résiliée et remplacée, après la clôture de l'exercice, le 5 octobre 2020, par un nouveau contrat de bail commercial en l'état futur d'achèvement conclu entre la société Amblain 3000 et La Bourbonnaise de Distribution (LBD), le preneur devenant désormais directement la filiale de Cafom implantée à La Réunion

2/ Caution solidaire de Cafom SA en faveur de la Banque de Nouvelle Calédonie pour la filiale Espace Import afin de couvrir une ligne de découvert, des obligations cautionnées, un crédit d'enlèvement, une ligne d'escompte commerciale, et une ligne de SBLC pour un montant de 144.439.958 XPF (1.210.407€).

Contractant : Espace import
Personne concernée : M. Guy-Alain Germon
Objet : Caution en faveur de la Banque de Nouvelle Calédonie
Rémunération : Néant

Conventions réglementées approuvées au cours d'exercice antérieur et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

1/ Convention de prestation et d'assistance

Contractant : Financière Caraïbe
Personnes Concernées : M. Manuel Baudouin, M. Guy-Alain Germon
Objet : Assistance en matière de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités outre-mer
Rémunération de l'exercice : 708 000 € en charges de l'exercice

2/ Garantie pour le cautionnement douanier

Contractant : Vente-unique.com
Personnes Concernées : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon
Objet : Caution auprès de Groupama Assurance pour un montant de 74.800 €
Rémunération de l'exercice : Néant

3/ Convention de prestation de service

Contractant : Espace Import
Personnes Concernés : M. Guy-Alain Germon
Objet : Prestations de management de CAFOM SA
Rémunération de l'exercice : 93 602 €

4/ Caution solidaire en faveur de la Banque de Nouvelle-Calédonie

Contractant : Espace Import
Personnes Concernés : M. Guy-Alain Germon
Objet : Caution solidaire sur emprunts d'Espace Import en faveur de la Banque de Nouvelle-Calédonie pour des montants de 425.000 et 42.419 €
Rémunération de l'exercice : Néant

5/ Caution solidaire en faveur de la SCI le Grand Théâtre

Contractant : Espace Import
Personnes Concernés : M. Guy-Alain Germon
Objet : Caution solidaire sur un bail commercial (loyer de 133 K€ annuel)
Rémunération de l'exercice : Néant

6/ Conventions et engagement de prestation de services en matière de gestion commerciale, administrative et de Direction Générale

Contractant : Vente-Unique.com, Musique et Son Guadeloupe, Musique et Son (Martinique), Musique et Son Guyane, Guyane Service Plus, Caraïbe Service Plus
Personnes Concernés : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon
Objet : Prestation de conseil et d'assistance en contrôle de gestion, ressources humaines, assistance commerciale, juridique et fiscale, prestation de direction générale, publicité, informatique et assurance
Rémunération de l'exercice : En produits de l'exercice
Vente-Unique.com : 72 000 €
Musique et Son Guadeloupe : 3 781 €
Musique et Son (Martinique) : 11 451 €
Musique et Son Guyane : 3 984 €
Guyane Service Plus : 1 817 €
Caraïbe Service Plus : 175 859 €

7/ Conventions de trésorerie

Contractant : Vente-Unique.com, Musique et Son Guadeloupe, Musique et Son (Martinique), Musique et Son Guyane, Guyane Service Plus
Personnes Concernés : M. Hervé Giaoui, M. Guy-Alain Germon
Objet : Convention de gestion de trésorerie ayant pour objet l'organisation, la coordination et l'optimisation des opérations de trésorerie.
Rémunération de l'exercice : En produits de l'exercice
Vente-Unique.com : + 30 792 €
Musique et Son Guadeloupe : 113 €
Musique et Son (Martinique) : 1 886 €
Musique et Son Guyane : -
Guyane Service Plus : 1 129 €
Caraïbe Service Plus : 1 058 €

8/ Bail commercial avec la SCI Amblain 3000

Contractant : SCI Amblain 3000
Personnes Concernés : M. Hervé Giaoui, M. André Saada, M. Guy-Alain Germon, M. Manuel Baudouin
Objet : Location d'un entrepôt logistique à Amblainville
Rémunération de l'exercice : 482 033 € au titre du loyer pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 13 novembre 2019 inclus, et 463 577 € pour la taxe foncière de l'année 2019

La SCI Amblain 3000 a cédé à un tiers extérieur l'entrepôt logistique en date du 14 novembre 2019. Cette convention réglemée n'a donc plus d'objet à partir de cette date

19/ Convention de prestation de services

Contractant : SARL Distrimo
Personnes Concernés : M. Hervé Giaoui, M. André Saada
Objet : Prestations réalisées par CAFOM en matière de développement et de direction dans les départements d'outre-mer
Rémunération de l'exercice : Néant

11/ Convention de prestation de services

Contractant : SARL Katoury
Personnes Concernés : M. Hervé Giaoui, M. André Saada
Objet : Prestations réalisées par CAFOM en matière de développement et de direction dans les départements d'outre-mer
Rémunération de l'exercice : Néant

10. COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2020

(montants en milliers d'euros)	CONCEPT AUDIT				LIONEL ESCAFFRE Membre de Groupe Y Nexia				AUTRES				TOTAL			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	30/09/ 2020	30/09/ 2019	30/09/ 2020	30/09/ 2019	30/09/ 2020	30/09/ 2019	30/09/ 2020	30/09/ 2019	30/09/ 2020	30/09/ 2019	30/09/ 2020	30/09/ 2019	30/09/ 2020	30/09/ 2019	30/09/ 2020	30/09/ 2019
Audit																
• Commissariat aux comptes, certification, individuels et consolidés																
- Émetteur	100	100	13%	14%	100	100	71%	71%					200	200	18%	17%
- Filiales intégrées globalement	645	622	85%	85%	40	40	28%	28%	243	304	100%	100%	928	966	81%	82%
• Services autres que la Certification des comptes liés à la Mission du commissaires aux																
- Émetteur																
- Filiales intégrées globalement	14	9	2%	1%	2	2	1%	1%					16	11	1%	1%
Sous total	759	731	100%	100%	142	142	100%	100%	243	304	100%	100%	1 144	1 177	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
• Juridique, fiscal, social																
• Autres (à préciser si >																
Sous total																
TOTAL	759	731	100%	100%	142	142	100%	100%	243	304	100%	100%	1 144	1 177	100%	100%